



F E D E C H O S S E S

www.pressefederaliste.eu

... pour le fédéralisme, depuis 1973

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Editorial (p. 32) : Des Roms au Peuple européen et au Peuple du monde...

FOCUS

*Altiero Spinelli,
le Club du Crocodile
et le Parlement européen
au centre de la stratégie fédéraliste*



Altiero Spinelli, vote au Parlement européen (source PE)

**Message de M. Giorgio NAPOLITANO
aux fédéralistes
pour le 30^e anniversaire du Club du Crocodile**

**Contributions de : Robert TOULEMON /
Gianpiero GREMAGLIA / Pier Virgilio DASTOLI /
Pierre-Jean VARRENDO / Andrew DUFF /
Jean-Guy GIRAUD / Guido MONTANI /
Bernard BARTHALAY**

Fed'Actualité

**Roms, Peuple européen, Etats-nations,
xénophobie,
Union et citoyenneté européennes,
cosmopolitisme...**

Contributions de : **MILUSHKA / Ulrich BOHNER / Juan
de DIOS RAMIREZ DE HERREDIA / Jean-Pierre
LIEGEOIS / Claire AUZIAS / Immanuel
WALLERSTEIN / Barbara SPINELLI / Michel MORIN /
Ronan BLAISE / Nessim ZNAÏEN / Fabien CAZENAVE
/ Fernando IGLESIAS / European Alternatives**



« Une Europe unie... dans un monde uni » (UEF - Congrès de Montreux – 1947)

SOMMAIRE (hors Focus et Fed'Actualité) : Le Billet de J.-P. GOUZY : Quand l'Europe tourne en rond // Il y a « 30 ans... » : « Le Club du Crocodile » - Extraits d'une conférence de presse de A. Spinelli - Résolution du Parlement européen // André HARBERT : Proudhon et l'Europe // Déclarations fédéralistes : MFE Italie - R&PS // FEDE-Lettres // Bibliographie : L. GIUSSANI - Alex ZANOTELLI - Europa dei mercati o dei popoli ? // Mon p'tit doigt Fedéchoses

Quand l'Europe tourne en rond

C'est en Décembre 2001, au Conseil européen de Laeken, que l'Union européenne a pris conscience de la nécessité de se réformer sérieusement pour accueillir une douzaine de nouveaux « souverains » dont dix de l'ancien bloc soviétique. Les chefs d'État et de gouvernement ont même accepté de donner une apparence « constitutionnelle » aux changements proposés que, malheureusement, une majorité de râleurs gaulois et bataves se sont empressés de rejeter par la voie référendaire. Plus prosaïquement, il fut alors décidé de procéder à des aménagements, encore substantiels, mais moins dérangeants de l'Europe en gestation... C'est ainsi qu'un ersatz de traité constitutionnel a fini par voir le jour en décembre 2007, après moult rebondissements. Les Tables de la Loi furent transcrites dans un traité « réformateur » : le Traité de Lisbonne.

Nous n'avons pas attendu longtemps pour déceler les déficiences du nouveau contrat européen dans des domaines essentiels, la clé de voute de l'édifice demeurant la règle de l'unanimité. A mon sens, les seuls vrais progrès ont concerné le Parlement européen, notamment en élargissant ses prérogatives et lui laissant le dernier mot en matière budgétaire. L'unanimité, par contre, restait requise dans les domaines les plus sensibles, qu'il s'agisse de l'élargissement éventuel du champ d'action majoritaire, de la procédure de révision, de la création de nouvelles ressources propres, de leur mutualisation plus équitable au plan européen, des balbutiements d'une fiscalité commune, des rudiments d'une politique étrangère, de sécurité et de défense digne de ce nom.

La crise financière des années 2009/2010 a, en outre, permis de vérifier une évidence : si l'Union monétaire existe bel et bien avec l'euro et la BCE de Francfort, il n'en va pas de même pour l'Union économique. Ce hiatus se traduit par des écarts de croissance considérables entre les pays membres. Pour Trichet, les choses sont claires : il faut compléter la fédération monétaire par une fédération budgétaire. En attendant que ce beau rêve se réalise, les 27, douchés par la crise grecque, viennent d'accepter de renforcer de concert leur supervision financière et de se communiquer mutuellement leurs prévisions budgétaires annuelles chaque printemps. Mieux vaut tard que jamais !

La politique étrangère et de sécurité commune, elle, est restée quasiment inexistante. Toutes les tentatives, par exemple, d'amener Israéliens et Palestiniens à reprendre un dialogue dont dépend l'avenir du Proche-Orient sont venues de Washington. « L'Europe » s'est montrée jusqu'ici incapable de dépasser le stade de l'humanitaire.

Certes, on peut comprendre qu'une certaine fatigue se fasse sentir, après des années d'interminables débats institutionnels, mais si les fédéralistes donnent eux-mêmes le sentiment de se satisfaire, faute de mieux, des maigres acquis du Traité de Lisbonne, s'ils ne s'emploient pas à débusquer, chaque fois que les occasions se présentent, les facteurs d'immobilisme et de blocage qui dénaturent le processus de l'intégration, ils accepteront implicitement de laisser le champ libre aux forces coalisées et toujours rémanentes du « conservatisme national » tel que le dénonçait Spinelli. Aujourd'hui, dans le même esprit, quand le président du groupe socialiste au Parlement européen, M. Schulz, déclare éprouver « une grande inquiétude » en observant que le Conseil européen « s'approprie de plus en plus de pouvoirs » au détriment de la Commission, c'est-à-dire de l'organe exécutif, par excellence, du système communautaire qui donne ainsi le sentiment de devenir un simple exécutant, il sait de quoi il parle ! M. Verhofstadt, chef du groupe Libéral, également, quand évoquant les résultats du dernier

Eurobaromètre [42 % des gens seulement feraient encore confiance aux institutions européennes telles qu'elles fonctionnent], il juge « alarmant » l'état de l'Union.

Dans ce contexte, les querelles à propos du « noyau dur » pourraient paraître assez dérisoires si elles n'étaient aussi révélatrices du désarroi ambiant sur un point pourtant essentiel. A mesure, en effet, que l'Union s'élargit (une demi-douzaine de candidatures, au moins, sont en attente, dont trois au stade de la négociation), il devient illusoire d'attendre des avancées significatives de la part du lourd charroi européen considéré dans son ensemble. Si, en effet, nous avions laissé dépendre des Britanniques la mise en œuvre des premières entreprises communautaires, nous en serions toujours à nous interroger sur les bienfaits d'une zone de libre-échange « améliorée ». Si nous avons abouti à une Union européenne qui compte un demi milliard d'habitants et 27 Etats membres, c'est parce que six pays ont à l'origine décidé d'aller de l'avant au nom des 160 millions d'europhiles qui les peuplaient alors, avec, en prime, un fort symbole de réconciliation : les Républiques française et fédérale allemande devenues partenaires. De même, la libre-circulation née des accords de Schengen, désormais communautarisés, serait restée encore longtemps un vœu pieux, si cinq pays voisins les uns des autres n'en avaient pris l'initiative. Idem pour l'Euro et la zone qui porte son nom. Il a fallu que onze États acceptent de s'engager, alors que Delors pilotait à Bruxelles le projet. Pour des raisons similaires, l'ancien président de la Commission plaide maintenant en faveur d'une « différenciation », même si cette « différenciation » doit emprunter les voies quelque peu tortueuses de la « coopération privilégiée » façon Lisbonne, pour arriver à un début de communauté de l'énergie.

Dans les initiatives précitées, on observera au passage que les Britanniques sont toujours restés en retrait. S'ils ont fini par rejoindre l'entreprise dont Monnet et Schuman furent les initiateurs et qu'ils s'y trouvent maintenant confortablement installés, avec Lady Ashton au poste de Haute représentante pour la politique extérieure et de sécurité, c'est avec un statut qui leur convient : celui des exemptions permanentes. Les tentations du « noyau dur » ne les concernent qu'à la marge, même si un tunnel sous la Manche fréquenté en permanence par des « eurostars » les relie au Continent à la manière d'un cordon ombilical. Par contre, l'Allemagne est incontournable, de même que la France et cette Belgique, (avec Bruxelles capitale où se déroulent la plupart des activités européennes) qui pourrait bien, un jour, être tentée de se casser en deux à la manière tchèque. L'équation n'est donc pas simple... Que vaut, en effet, le « couple » Merkel-Sarkozy en matière d'intégration européenne ? Avec le Traité de Lisbonne, estime-t-il que l'Europe a obtenu son bâton de maréchal et que, d'ailleurs, les attendus d'un récent arrêt de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe ont mis fin aux velléités des partisans d'une Europe « sui generis » ? Angela comme Nicolas ont, en fait, aujourd'hui la tête ailleurs... Les deux personnages doivent faire face aux vents contraires de sondages défavorables. Ce qui n'empêche pas la Chancelière de parler au nom de la première puissance industrielle et exportatrice du continent européen et Nicolas de se préparer fébrilement à assumer la présidence d'un G20 qu'il voudrait transformer en gouvernement mondial, sous sa houlette, dans l'attente d'un nouveau round présidentiel hexagonal qui lui permettrait de garder l'Elysée. Au fond, l'Europe relève plutôt, à leurs yeux, de la pratique domestique. Ce côté prosaïque de l'actuelle relation franco-allemande peut paraître de nature à desservir la thèse d'un renouveau européen à partir d'un éventuel « noyau dur », mais le même raisonnement vaut pour ceux qui imaginent la possibilité d'un rebondissement fédéral à 27. Notre rôle est donc, plus que jamais, de dégager une voie nouvelle pour l'avenir, de l'énoncer clairement et de dénoncer le piège des élargissements successifs sans approfondissements concomitants, pour éviter à l'Europe de continuer à tourner en rond dans un monde qui change à la vitesse grand V et n'a que faire de ses états d'âme.

Il y a « 30 ans » nous avons publié...

Le « Club du Crocodile »

**Extraits de la conférence de presse donnée par M. Altiero Spinelli,
député italien au Parlement européen, à Paris, le 26 novembre 1980**

... N° 33 - 1° trimestre 1981



Je ne reviendrai pas sur les contradictions qui existent entre la nécessité d'une Europe unie capable d'agir, capable d'affronter ses problèmes, capable d'assumer ses responsabilités et cet ensemble d'institutions qui forment la Communauté et devrait les affronter, mais est incapable de le faire.

Je voudrais parler de l'état d'esprit qui existe au Parlement européen depuis son élection et de son évolution.

Le Parlement est né d'un acte politique d'une nouveauté absolue pour l'Europe car, si chaque pays a depuis longtemps à titre individuel expérimenté cet acte, l'Europe en tant que telle n'avait encore jamais fait l'expérience de l'élection d'une seule entité élue par les électeurs de plusieurs pays.

Une fois en place, les parlementaires ont eu conscience qu'ils représentaient le peuple de la Communauté et qu'ils avaient une légitimation démocratique qui était la plus importante des légitimations connues à notre époque. Immédiatement, ils se sont mis avec conscience à essayer d'examiner tout ce qui leur serait possible de faire dans le cadre qui leur serait fixé.

Dans un premier temps, ils n'ont pas éprouvé de sursaut de protestation contre la limitation des pouvoirs, mais ils ont décidé de faire leur travail et de tâcher d'exploiter à fond toutes les possibilités qu'ils avaient à Strasbourg, dans l'intérêt de la Communauté.

Les possibilités que le Parlement avait, étaient :

- de donner son avis sur toutes les initiatives de la Commission avant que le Conseil ne prenne des décisions ;
- le pouvoir de participer à l'élaboration du budget et même éventuellement de le rejeter ;
- le pouvoir d'obliger la Commission à se démettre ;
- le pouvoir de discuter sur tous les grands problèmes qui

pouvaient se poser.

Le Parlement est devenu le grand forum où l'on débat des grands problèmes européens ou mondiaux en se rendant compte au fur et à mesure, que tout ce verbiage ressemblait à celui d'un « Café du Commerce » international européen. On parlait de ces problèmes, mais il n'y avait aucun impact réel.

Très vite, il est résulté de cette constatation un certain sentiment de frustration.

Le parlement avait et a le pouvoir de donner son avis sur les projets de la Commission. Il l'a donné. Il a prétendu qu'il devait être écouté. Or, si la Commission écoute bien « quelques » avis donnés par le Parlement, le Conseil des Ministres quant à lui en a toujours fait fi d'une façon dédaigneuse.

Le Parlement s'est trouvé devant l'opération extrêmement importante du budget. Il a déclaré qu'il n'était pas satisfait de la façon dont sa présentation était conçue ; qu'il était mal équilibré par rapport aux différentes politiques à suivre ; qu'il était inférieur aux responsabilités que la Communauté devait avoir et il a proposé de le modifier d'une façon significative.

La réponse du Conseil a été « NON ». En conséquence de quoi le Parlement a rejeté le budget.

Après cela, il était nécessaire, compte tenu de l'importance qu'a un budget, d'en présenter un nouveau dans les **deux** ou **trois** mois suivant le rejet du premier.

Le Conseil et la Commission ont réagi d'une manière à la fois simple et désinvolte. Ils ont laissé pourrir la situation durant des mois, contraignant la Communauté à ne pas pouvoir prendre certains engagements qui auraient dû l'être. Pour le budget de 1981, la situation est encore plus grave. D'une part, le Parlement, la Commission et le Conseil ont déclaré qu'il était nécessaire de **réformer** la politique agricole commune parce qu'elle avait eu pour conséquence certains aspects négatifs. Il y a actuellement tout un ensemble de règlements qui englobent la très grosse majorité des ressources de la Communauté sans pour autant permettre de poursuivre une politique agricole cohérente ; d'autre part, il était nécessaire d'augmenter les ressources de la Communauté, le 1% de l'assiette de la TVA prévu actuellement n'étant plus suffisant.

Durant toute l'année 1980, rien n'a été fait. Aucune modification n'a été apportée aux règlements concernant le budget. Certains compromis ont alors été envisagés et entre autre, soit d'établir au printemps 1981 un budget rectificatif, soit de retenir une réserve permettant d'établir un budget supplémentaire.

On s'est trouvé en réalité devant un mur.

Si la situation en est arrivée à ce point, c'est que rien n'a été fait quand il le fallait et que cela eut été relativement facile, pour réformer les règlements.

Le Parlement avait souvent attiré l'attention sur cette lacune, sans succès même partiel.

Or, les responsabilités de la Communauté augmentent : il y a le problème de l'énergie, de la reprise de l'économie, des responsabilités envers les pays en voie de développement, etc. On se trouve aussi devant une série d'événements mondiaux en face desquels l'Europe peut de moins en moins « déléguer » aux Etats-Unis, comme elle l'a fait antérieurement, pratiquement pour toutes les grandes responsabilités de politique étrangère et de défense.

Que faire devant cette situation ?

Le Parlement pourrait demander une chambre de discussion. Or le

Parlement a, dans presque tous les groupes, un sentiment de frustration et il voudrait faire quelque chose et sortir de l'impasse où se trouve aussi la Communauté.

Face à cette situation, j'ai pensé, avec quelques autres collègues du Parlement européen qu'il fallait faire quelque chose qui en réalité était d'une extrême simplicité.

Le défaut actuel provient du fait que toutes les décisions sont prises par les **neuf** gouvernements et bientôt **dix** puis **douze** ; chacun a son propre processus de prise de décision national. Chacun arrive avec un mandat lui permettant de négocier en priorité sur tout ce qui est national et considérer comme négatif tout ce qui est européen. Ceci ressemble à un jeu de dés pipés où les mêmes chiffres reviennent toujours, non pas simplement parce que les ministres sont trop nationalistes, mais parce que le jeu est fait ainsi.

En effet, dans certaines conditions difficiles, les chefs de gouvernements prévoient de faire quelque chose en commun, mais ces grands principes restent toujours des « **vœux pieux** » dès qu'il s'agit d'établir des règles d'application.

Ceci doit changer. Il faut établir un système où, tout en tenant compte des points de vue nationaux qui ne peuvent être éliminés, il y ait des processus de formation communs, un **noyau réel** d'activité gouvernementale, un contrôle démocratique et une participation permettant que, lorsqu'on fait quelque chose, on puisse connaître le degré de consensus qu'on a dans la population : il y a donc une réforme à faire.

Il y a **deux** manières de faire cette réforme :

- les gouvernements membres de la Communauté affirment qu'il faut changer quelque chose et que c'est à eux de le faire. Sans aucun doute, le soin de mener à bien les tractations sera alors remis entre les mains de « diplomates » qui défendront les caractéristiques de leur propre pays. Le résultat prévisible sera au mieux la création d'un nouveau Conseil (un de plus) sans qu'aucun résultat concret ne puisse en ressortir.
- le Parlement européen élu a, rappelons le, la légitimité. Il n'a peut-être pas de pouvoir, mais il a le **devoir de proclamer avec la plus grande énergie qu'il est le SEUL en Europe à posséder le droit de parler au nom des citoyens européens.**

En conséquence, il doit se décider à préparer les projets de réforme et les proposer aux Etats.

Il doit proposer que la Communauté ait ses lois fondamentales. Sans proposer une constitution, il doit proposer **quatre** ou **cinq** mesures les plus importantes à prendre en matière gouvernementale : définition des compétences, définition budgétaire, etc.

Au Parlement européen se trouvent les représentants de toutes les forces politiques et de toutes les exigences nationales et il s'exerce un effort continu pour trouver des points de vue communs.

Le Parlement est non seulement capable d'avoir des positions communes mais encore, il l'a déjà prouvé à de nombreuses reprises, il est capable de dépasser les limites nationales autant que celles des partis traditionnels et de former des majorités novatrices.

Pour ce faire, il faut former un groupe de travail **ad hoc** pour préparer le débat.

J'ai proposé que tous les parlementaires disposés à travailler dans ce sens se réunissent, non pas pour créer un nouveau groupe, mais pour former un « **Club** » qui a pris le nom de « **Crocodile** », du nom même du restaurant où eut lieu la première réunion. Des signatures d'engagement ont commencé à être prises se montant à une quarantaine à ce jour (26/11/80). Toutefois, il a été décidé de ne présenter officiellement les propositions du **Club** que lorsque de nombreuses signatures auraient été recueillies.

Cette action parlementaire a une chance de se développer si les parlementaires se rendent compte qu'il ne s'agit pas simplement de prononcer des discours, mais parallèlement d'intéresser à cette action les partis qui les ont fait élire et l'**opinion publique**, car il s'agit du début d'une bataille politique qui sera longue et ne doit pas se cantonner à l'intérieur du Parlement européen mais déborder vers les parlements nationaux et les électeurs de toute la Communauté.

J'insiste sur le fait que cette opération, pour réussir, doit aller au-delà du

Parlement européen, être connue et suivie par l'opinion publique de toute la Communauté dont le rôle est d'influencer leurs parlementaires nationaux.

Proposition de résolution

Le Parlement européen,

- conscient du fait qu'il a eu l'occasion, depuis l'élection de ses membres au suffrage universel, d'évaluer le fonctionnement des institutions et l'efficacité des politiques de la Communauté, et qu'il est pratiquement impossible de dépasser dans le système institutionnel actuel, le niveau d'aménagements tout à fait marginaux des règles et pratiques actuellement en vigueur ;
- estimant de son devoir de présenter, de débattre et de voter des propositions de réformes institutionnelles en se basant sur la légitimité démocratique qui dérive de son élection directe par le peuple de la Communauté ;
- rappelant que, dans le passé, de nombreuses initiatives ont été lancées par plusieurs groupes politiques, visant le sujet des réformes institutionnelles, dont notamment le projet de résolution du groupe PPE du 27 septembre 1979, demandant au Bureau du Parlement d'établir la procédure nécessaire pour affronter ce sujet ;
- persuadé que les propositions de réformes qui sortiront d'un large consensus des forces politiques de tous les pays membres et qui auront été votées par le Parlement devront être envoyées directement pour ratification aux organes constitutionnels compétents dans chaque Etat membre ;
- conscient qu'il engage ainsi une action de grande importance politique et différente des actions menées jusqu'ici et que, par conséquent, il devient nécessaire de former dans son sein un groupe de travail spécifiquement chargé de procéder à toutes les consultations nécessaires, de lui préparer et présenter les diverses options institutionnelles et, sur la base des choix faits par le Parlement, de rédiger et de lui proposer les textes définitifs à adopter ;
- considérant que ce groupe de travail devrait être composé de telle façon qu'il représente les courants de pensée existants dans le Parlement, et qu'il devrait examiner toutes les options relatives au développement futur de la Communauté ;
- invite son Président et le Bureau élargi à créer, dans les meilleurs délais un tel groupe de travail.

La proposition de résolution, signée par 172 parlementaires a été remise à la Présidente du Parlement durant la session de février et devait venir en discussion en mai.

Proudhon et l'Europe

André HARBERT

Article publié initialement dans *L'Europe en formation*, Nice, mai 1965, n° 62 - Revue du Centre international de formation européenne - CIFE, fondée par Alexandre Marc.

Presse fédéraliste et *Fédéchoses* remercient le CIFE et *L'Europe en formation* d'avoir autorisé cette republication et d'autres qui suivront soit dans *Fédéchoses* soit en brochures ou sur notre site.

C'est à partir d'une longue réflexion sur la question des nationalités, si brûlante de son temps et déjà redoutable, que Proudhon est venu à l'Europe.

Dès l'époque de ses premiers écrits, alors que ses réflexions sur la propriété paraissent l'accaparer, il confie à un ami son désir d'étendre, dès qu'il le pourra, ses recherches à bien d'autres sujets, parmi lesquels il inscrit « la psychologie des nations » (*Lettre à Micaud*, du 18 juillet 1841). Ses oeuvres postérieures n'en portent pas trace mais

on peut croire que sa curiosité universelle enregistrait déjà, presque à son insu, des observations qui porteront beaucoup plus tard leurs fruits. En 1848, il cède -avec une « frénésie » dont il s'accusera, non sans excès d'ailleurs, par la suite- à l'engouement ambiant pour la cause de la libération des peuples. Comment, en effet, son sens profond des autonomies, son culte pour la liberté et la justice, ne l'auraient-ils pas entraîné à quelque enthousiasme à l'égard du grand élan qui paraissait soulever l'Europe contre les oppressions séculaires ? « Le mouvement gagne admirablement, écrit-il. On dit que la Belgique s'est constituée en république (...). Avec la Belgique, la Suisse, l'Italie bientôt, il y aura une fédération de républiques assez imposante pour rendre la guerre étrangère à peu près impossible ». (*Lettre à Maurice*, du 26 février 1848). Et, dans la missive suivante, il précise sa pensée : « Comme je vous le disais, la confédération des républiques européennes se forme et nous n'aurons devant nous que la question sociale. C'est bien assez. » (au même, le 21 mars).

Première intuition du fédéralisme... Mais, tout aussitôt, premières réticences d'un esprit jamais en repos et soucieux de ne pas laisser prendre le pas au sentiment sur la raison. Car, la bouffée d'émotion évanouie, Proudhon entreprend l'analyse du principe nationalitaire et il en discerne vite les équivoques. Sous la trompeuse apparence des mots, se cachent en effet deux réalités fort différentes et pratiquement contradictoires. D'une part la revendication par les communautés opprimées du droit de se gouverner librement et d'établir des relations avec qui elles l'entendent ; mais, de l'autre, l'affirmation qu'il existe des affinités « naturelles » entre tels et tels groupes séparés par l'histoire et, en conséquence, la revendication par ces groupes d'un Etat unitaire qui les rassemblerait *contre* tous les autres.

Entre l'aspiration féconde à l'« autodétermination » et le vertige de la fusion, entre la dignité collective et la volonté de puissance, il est difficile de faire le partage mais aisé de prévoir qui l'emportera. Proudhon a reconnu, sous son masque démocratique, le dernier avatar de l'ennemi de toujours, qu'il s'appelle César ou Napoléon, monarque absolu ou peuple souverain. Gouvernement pour gouvernement, oppression pour oppression, mieux valaient encore les vieilles monarchies qui ne trompaient personne. Tandis que « ce qu'on appelle aujourd'hui rétablissement de la Pologne, de l'Italie, de la Hongrie, de l'Irlande (...) c'est de l'imitation monarchique au profit de l'ambition démocratique ; ceci n'est pas de la liberté, encore moins du progrès » (*Justice*, II, p. 289).

La centralisation, voilà l'ennemi

Au demeurant les prétendues « réalités » sur lesquelles se fonde l'aspiration unitaire n'existent que dans l'imagination simplificatrice de ceux qui lisent l'histoire à l'envers. La vérité est qu'il n'existe plus, depuis des millénaires, de peuple homogène en Europe. Proudhon ne semble pas avoir connu les vues racistes de Gobineau, dont on sait le succès qu'elles devaient rencontrer en Allemagne. Mais on peut penser qu'il n'aurait même pas cru nécessaire de les réfuter, tant elles allaient à la fois contre l'évidence des faits et contre le fond de sa pensée.

Quand aux prétendues « frontières naturelles » dont les théories nationalitaires faisaient un usage immodéré, il les a, elles, étudiées de très près, entreprenant à leur sujet de vastes lectures qui devaient le conduire à des vues originales et, de bien des manières, en avance sur son temps ; aussi sédentaire qu'il ait été, il tiendra, avant de quitter la Belgique, à faire un voyage le long du Rhin uniquement

pour compléter, sur le terrain, ses recherches. Ses conclusions, s'il en était besoin, s'y trouvent confirmées : partout les limites arbitraires entre Etats non seulement ne divisent rien mais, au contraire, traversent des régions de peuplement de part et d'autre très semblables. C'est, dit Proudhon, que les groupements humains se sont originellement fixés soit, comme ici, en suivant la trouée des grands fleuves, soit ailleurs à partir des cols de montagne.

C'est pourquoi les grands ensembles « produit de la politique bien plus que de la nature » qui prétendent s'enfermer dans les hauts murs de leur souveraineté -comme des propriétaires s'attribuant un droit absolu sur une parcelle du sol commun- loin de joindre entre elles des affinités séparées, tranchent au contraire dans le tissu vivant des communautés humaines. Ces centralisations dites nationales, et qui sont en réalité étatiques, s'efforcent de provoquer l'enthousiasme pour une libération abstraite alors qu'elles représentent souvent, comme en Pologne, le dernier sursaut des grandes féodalités ; en tout cas, elles ne peuvent s'établir qu'en supprimant ce qui subsistait encore des libertés locales et personnelles : « Le premier effet de la centralisation, il ne s'agit pas ici d'autre chose, est de faire disparaître, dans les diverses localités d'un pays, toute espèce de caractère indigène ; tandis qu'on s'imagine par ce moyen exalter dans la masse la vie politique, on la détruit dans ses parties constitutives et jusque dans ses éléments. Un Etat de 26 millions d'âmes, comme serait l'Italie, est un Etat dans lequel toutes les libertés provinciales et municipales sont confisquées au profit d'une puissance supérieure, qui est le gouvernement. Là, toute localité doit se taire, l'esprit de clocher faire silence : hors le jour des élections, dans lequel le citoyen manifeste sa souveraineté par un nom propre écrit sur un bulletin, la collectivité est absorbée dans le pouvoir central (...). La fusion, en un mot, c'est-à-dire l'anéantissement des nationalités particulières, où vivent et se distinguent les citoyens, en une nationalité abstraite où l'on ne respire ni ne se connaît plus : voilà l'unité » (*La Fédération et l'Unité en Italie*, pp. 98-99).

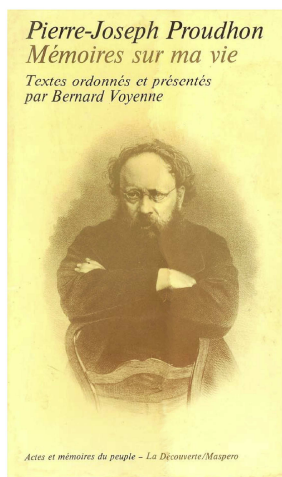
Et qu'on ne vienne pas promettre, avec une incroyable légèreté, comme le font Mazzini et ses amis nationalistes européens, qu'après avoir morcelé les continuités naturelles pour les recomposer en grands ensembles nationaux dont l'orgueil est le seul fondement, on obtiendra de ces nations qu'elles abdiquent une seule de leurs prérogatives, pour se rassembler pacifiquement sous la bannière de quelque république européenne ! L'Europe des Etats est un mythe, comme, aussi bien, l'Europe unitaire. Ou bien elle se dissoudrait dans l'impuissance, par la règle d'unanimité ; ou bien elle aboutirait, en suivant la logique centralisatrice, à l'hégémonie d'un super-Etat qui serait encore plus oppressif que les autres, s'il n'était impossible : « ...il n'est sainte alliance, congrès démocratique, amphictyonique, comité central européen, qui y puisse quelque chose. De grands corps ainsi constitués sont nécessairement opposés d'intérêt ; comme ils répugnent à se fondre, ils ne peuvent pas davantage reconnaître de justice par la guerre ou par la diplomatie, non moins immorale, non moins funeste que la guerre, il faut qu'ils luttent et qu'ils se battent (...) ; c'est ce qui explique pourquoi la monarchie n'a jamais pu se rendre universelle. La monarchie universelle est en politique ce que la quadrature du cercle ou le mouvement perpétuel est en mathématique, une contradiction (...) ; si le Pouvoir est extérieur à la nation, elle le ressent comme une injure ; la révolte est dans tous les coeurs l'établissement ne peut durer » (*Idée générale*, pp. 333-334).

L'Europe de Proudhon est aussi éloignée des mensonges parlementaires que des illuminations des mystiques. Ce n'est ni une combinaison diplomatique ni une entité purement verbale

mais une réalité politique, économique, sociale -humaine en un mot- qui a son passé, son présent et, par conséquent, son avenir. Il la perçoit comme un tout harmonique, un « faisceau » (*Lettre à Chaudey*, 11 avril 1859) qui repose sur une commune civilisation et, surtout, sur un état de droit, c'est-à-dire un ajustement réciproquement garanti des forces et une identité des principes.

Vers la ruine de l'Europe

C'est pourquoi, Proudhon le révolutionnaire (mais il a toujours dit qu'il entendait ce rôle comme celui d'un faiseur d'ordre) est si fermement partisan des traités de 1815, au grand scandale des républicains et des autocrates qui s'unissaient pour les dénoncer. Ces traités n'ont fait, à ses yeux, que couronner un siècle d'efforts modestes, mais féconds, pour établir un équilibre européen sur les ruines du vieux rêve unitaire de la chrétienté. Or il est toujours grave de modifier un ordre, à moins que ce ne soit en vue d'un ordre supérieur. L'équilibre est la forme pratique de la justice et on ne fait pas de la justice avec des mots, encore moins avec des préférences sentimentales. Ceux qui affirment que les traités de 1815 « ont cessé d'exister » ne proposent, pour les remplacer, qu'un état de déséquilibre et de conflit permanent.



Caricature de Fuhr en couverture d'un livre de B. VOYENNE

Les traités de 1815 sont « l'ébauche de la constitution de l'Europe » (*De la Justice*, II, p. 315) ; s'ils n'ont pas été appliqués « la vraie tactique pour les amis de la liberté, était de rappeler sans cesse les souverains à l'esprit et au respect des traités », « car il y a toujours plus à perdre à s'affranchir d'une loi nécessaire, qu'à la respecter dans son application, même la plus imparfaite. Or, entre populations agglomérées, comme celle de l'Europe moderne, un droit des gens, une législation internationale est nécessaire, puisque les relations ne peuvent être brisées... ». « Mais, si l'Italie parvient à fonder son unité, les conditions d'équilibre sont changées pour l'Europe. Dans l'état de guerre où elle est forcée de se tenir, il ne suffit plus à la France de l'annexion de Nice et de la Savoie (...) il faut un supplément de compensations. L'unité en Italie signifie la France au Rhin, depuis Bâle jusqu'à Dordrecht. Car si les traités ne garantissent plus l'équilibre, il se refait de lui-même, et nulle puissance ne saurait l'empêcher. L'équilibre est la Justice même : c'est le droit des gens, en dépit des frontières naturelles et des nationalités. Une fois commencé, le mouvement compensatoire ne s'arrête plus (...). » Ainsi, dans la pensée supérieure de 1815, les deux grands principes de l'équilibre des puissances et de l'établissement des garanties constitutionnelles étaient liés l'un à l'autre et solidaires : attenter à celui-ci, c'était compromettre celui-là ; menacer une nation dans ses libertés,

c'était fomenter la guerre universelle » (*ibidem*, pp. 316, 317, 320, 321).

Et, plus la folle politique des unités trompeuses et de l'authentique impérialisme se poursuit, plus nettement apparaît à Proudhon ce que seront ses tragiques conséquences : la guerre entre Etats européens ou la guerre civile européenne. Il a, pour les dénoncer, des accents prophétiques ; mais, ne nous y trompons pas, cette vision exacte de l'avenir n'est nullement le fait d'une transe. Elle ne découle que de l'appréciation lucide des effets directs et des conséquences plus lointaines d'une fausse philosophie de l'histoire : « La vieille Europe se précipite vers la ruine ; (...) Nous marchons à une formation de cinq à six grands empires ayant tous pour but de défendre et restaurer le droit divin et d'exploiter la vile plèbe. Les petits Etats sont sacrifiés d'avance (...). Alors, il n'y aura plus en Europe ni droits, ni libertés, ni principes, ni mœurs. Alors aussi commencera la Grande Guerre des six grands Empires les uns contre les autres (...). L'Europe coupable sera châtiée par l'Europe armée. (...) Partout, je vois des guerres nationales, non des guerres politiques en germe » (*Correspondance X*, 3 mai 1860, pp. 38-39 et 3 mai 1860, p. 47).

Voilà l'état de l'Europe, écartelée entre ses contradictions sociales et politiques, déchirée entre « le principe de nationalité, celui des frontières naturelles, le droit dynastique, le droit féodal, les constitutions, les autonomies... si bien mêlés, embrouillés » que seuls les canons, *ultime ratio regum*, pourront trancher dans cette inextricable confusion. L'Europe cherche son unité sans vouloir, ni pouvoir, renoncer à ses diversités. Un début d'ordre, plus inspiré par la ruse que par la sagesse, y était apparu ; le funeste ferment du nationalisme, inventé par la France révolutionnaire autant qu'impériale, et communiqué par elle à tous ses voisins, est en train de le détruire. L'Europe veut vivre, mais elle n'existe pas encore. L'empirisme, le provisoire et les plus redoutables équivoques la maintiennent au bord de l'abîme : « L'Allemagne cherche sa fédération : malheur au monde, si elle venait à verser dans l'ornière unitaire ! La Prusse se débat entre sa démocratie et sa dynastie ; (...) l'Italie se meurt de la réunion de ses provinces ; la Belgique, à bout de son parlementarisme, maudit cléricaux et libéraux, et se retourne vers ses vieilles institutions communales ; (...) l'Angleterre paraît se trouver bien, tant qu'elle exploite le monde : mais changez sa condition économique, et elle tombe en combustion. Quant à ce qui est de nous, Français, plus avancés que les autres, nous sommes en pleine solution » (*Contradictions politiques*, pp. 145, 146, 149).

La révolution du droit

En face de ces confusions, tour à tour cyniques et humanitaires, qui préparent des réveils sanglants, Proudhon, fidèle à sa méthode, s'efforce de remonter aux principes et de poser les questions en termes simples et rigoureux, mais non pas rigides ni simplistes.

De quoi s'agit-il ? Les frontières, les Etats, tous les hochets nationalistes, ne sont, au mieux que des moyens. L'Europe elle-même n'est pas une fin en soi. Ce sont les hommes qui comptent. Seules la justice et la liberté, son corollaire, valent d'être recherchées pour but.

Veut-on réellement le progrès, l'avènement d'un ordre plus équitable, et non, sous des mots différents, l'éternel esclavage ? Que l'on se préoccupe alors de ce qui y conduit, au lieu de s'enflammer pour ce qui en détourne. Créer de nouveaux Etats, avec de nouveaux drapeaux, ne

changera rien aux privilèges de classe à l'intérieur de ces Etats. Convaincre les nationalités qu'elles sont opprimées pour en faire des oppresseurs, ne supprimera pas l'exploitation de l'homme par l'homme. Que les dynasties chancelantes et les aventuriers incertains ne se préoccupent pas de ces contradictions, c'est normal. Mais que des républicains, des démocrates, ou soi-disant tels, ne voient pas le piège, voilà qui serait désespérant, si, depuis longtemps, le vide de ces démagogues n'avait éclaté. Le mouvement des nationalités se prétend révolutionnaire mais, en réalité, ceux qui le dirigent ne font que duper les peuples en éludant leurs vrais espoirs. Ces hommes-là ne veulent pas la révolution, ils en ont peur ; ils ne cherchent qu'à perpétuer le désordre ancien dans un cadre nouveau qui les avantagerait. Proudhon a tôt fait de débusquer dans les ardeurs nationalistes un nouvel alibi de l'incorrigible réformisme : « Ceux qui parlent tant de rétablir ces unités nationales ont peu de goût pour les libertés individuelles. Le nationalisme est le prétexte dont ils se servent pour esquiver la révolution économique. Ils feignent de ne pas voir que c'est la politique qui a fait tomber en tutelle les nations qu'ils prétendent aujourd'hui émanciper. Pourquoi donc faire recommencer à ces nations, sous le drapeau de la raison d'Etat, une épreuve faite ? » (*De la Justice*, II, p. 289).

Si l'on s'attaquait à ce qui est, selon l'analyse de Proudhon, la première et la principale question -celle de la propriété- la solution de l'irritant problème des nationalités serait fournie comme par surcroît : « Donnez aux peuples les libertés qu'ils réclament ; exécutez, ô princes, selon leur véritable esprit, les traités de 1815 ; faites mieux encore, préparez la définition du droit économique, et m'est avis que vous n'entendrez plus guère parler de nationalités et de frontières naturelles » (*De la Justice*, II p. 323). « Il en est, en effet, de l'économie politique comme des autres sciences, elle est fatalement la même par toute la terre (...) donc le gouvernement devenant nul, toutes les législations de l'univers sont d'accord. Il n'y a plus de nationalité, plus de patrie dans le sens politique du mot. Il n'y a que des lieux de naissance » (*Idee générale*, pp. 328-329) ; « la compénétration libre et universelle des races sous la loi unique du contrat, voilà la Révolution » (*ibidem*, p. 232). L'Europe unie, le monde uni, et le droit. ne sont qu'une seule et même réalité.

L'autonomie, fondement de l'Europe

Telle est l'hypothèse la plus générale que Proudhon a fixée à ses recherches. Mais elle n'en forme que le projet, non le terme. S'il ne l'a jamais reniée, il n'a pas cessé de se pencher attentivement sur les structures qui pourront lui donner vie ; et il ne fait guère de doute que, si le temps lui en avait été laissé, il aurait poussé plus loin encore ses propositions concrètes. De l'anarchie universelle au fédéralisme européen ou, plus exactement, vers l'anarchie par le fédéralisme : c'est la formule qui paraît résumer le mieux le dernier état de la pensée proudhonienne.

Car Proudhon n'est nullement, comme l'ont prétendu des adversaires sans grande information et surtout sans bonne foi, un tenant de l'immobilisme, un révolutionnaire « petit bourgeois » qui, finalement, se rallie au désordre établi. A moins que le réalisme ne soit une qualité spécifiquement (petite) bourgeoise ! Et d'ailleurs, a-t-il répondu « on m'appellera comme on voudra : je ne m'en émeus guère » (*Si les traités...*, p. 420). En fait, ce qu'il exècre c'est le changement pour le changement ou, ce qui revient au

même, les « cosmogonies » des idéologues de tous bords, qui sont à la fois inapplicables et catastrophiques. S'il a défendu les traités de 1815, ce n'est nullement qu'il en ait méconnu les imperfections et les hypocrisies ; encore moins parce qu'il les considérait comme « le dernier mot du droit des gens ». Mais parce qu'il savait quelle explosion terrible et quels dénis de justice résulteraient de leur révision.

Les traités de 1815, aboutissement eux-mêmes d'une série de sages ajustements en vue d'établir la paix en Europe, ont assuré progressivement un *équilibre* entre les puissances, puis ont formulé les règles d'une *garantie mutuelle* de cet équilibre par les Etats, qui ont ainsi renoncé à toute prétention hégémonique. Principes féconds sur lesquels Proudhon a fondé toutes ses conceptions en matières philosophique, sociale et politique : quand il les voit réalisées, fût-ce partiellement, dans les rapports européens, il ne peut que les approuver. Mais il veut les compléter par un troisième principe qui serait le couronnement de l'édifice : celui d'*autonomie*. Ce qui est bon, en effet, dans les rapports entre Etats, doit l'être aussi pour la constitution interne de ces Etats. Ce n'est qu'à cette condition que la justice sera respectée à tous les niveaux de la pyramide humaine, et pas seulement à sa base -dans les rapports entre individus- ou à son sommet -dans les rapports entre grandes puissances qui se respectent uniquement parce qu'elles se craignent.

« Toute agglomération d'hommes, comprise dans un territoire nettement circonscrit, et pouvant y vivre d'une vie indépendante, est prédestiné à l'autonomie » (*Nouvelles observations*, p. 211). Voilà l'axiome, homologue de celui des droits de l'homme, sur lequel doit reposer le droit social. Et, d'abord, en Europe, patrie du droit. Dès lors que serait respectée cette règle primordiale, les questions de nationalités et de frontières, si équivoques dans le régime actuel des Etats, prendraient leur sens vrai et deviendraient solubles. Proudhon, après avoir tant bataillé contre les revendications nationalistes, trouve des accents pauliniens pour les défendre à son tour : ils sont pour l'indépendance, moi aussi... ils sont pour l'Europe des patries, moi aussi ! « Autant qu'un autre, plus que bien d'autres qui en parlent sans les connaître, je m'incline devant le principe de *nationalité* comme devant celui de la famille : c'est justement pour cela que je proteste, contre les grandes unités politiques, qui ne me paraissent être autre chose que des confiscations de nationalités » (*Nouvelles observations...*, p. 219).

Les nationalités ainsi reconnues et le faux principe de la souveraineté des grands Etats (improprement appelés nations) annulé par la redistribution de la souveraineté, l'unité pourra se faire, sans fusion ni hégémonie, par la reconnaissance et la garantie mutuelles des autonomies. La première, et finalement l'unique condition de la fédération européenne est ainsi qu'elle soit elle-même composée de fédérations, depuis les plus petites communautés capables d'autonomie jusqu'aux plus grandes. Dans cet ensemble égalitaire, Proudhon n'hésite pas, d'ailleurs, à reconnaître à l'Occident, une prépondérance, non de droit mais d'impulsion. en raison de son long passé civilisé. Il ne cache même pas la place qu'il voudrait voir réservée à la France, en un texte que son actualité nous autorise à citer, plutôt que d'autres mieux connus : « Il est certain (...) que l'Europe est une fédération d'Etats que leurs intérêts rendent solidaires, et que dans cette fédération, fatalement amenée par le développement du commerce et de l'industrie, la priorité d'initiative et la prépondérance appartiennent à l'Occident. Cette prépondérance (...) l'intérêt de notre conservation, bien plus que celui de notre gloire, nous commande de la ressaisir. Veut-

on, dans ce but, procéder par la voie des conquêtes ou par celle des influences ? Veut-on que le chef de l'Etat français soit le président de la république européenne ou, si l'on aime mieux, lui laisser courir la chance d'en devenir le monarque, au risque d'une troisième invasion et du déchirement de la patrie ? » (*Philosophie du Progrès, avant-propos*, pp. 39-90).

Quoi qu'il en soit de cette prépondérance et de ce choix, rien ne serait plus contraire à la pensée proudhonienne que l'idée d'une Europe limitée en extension et, à plus forte raison, dominatrice dans son inspiration. Tout nationalisme européen est, par définition, étranger à l'auteur du *Principe fédératif* qui, fut d'abord, et qui est demeuré, celui de la *Justice*. Puisque, selon lui, « le fédéralisme est la forme politique de l'humanité » (*Justice, II*, p. 288), ses conquêtes pacifiques une fois établies ne pourront que s'étendre de proche en proche, par la force d'une invincible attraction, jusqu'à ce que « l'heure ait sonné de la fédération universelle, dans laquelle toute évolution historique doit se résoudre » (*Correspondance, XII*, p. 88).

« Faîtes comme eux, abonnez vous ! »



Nom
Prénom
Adresse
.....
Mail

Normal € 15 - Militant € 30 - Soutien € 100

Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE
Maison de l'Europe - Pôle européen de Lyon
18 Avenue Félix Faure - 69007 Lyon
C.C.P. 2490 82 P LYON

Focus

**Altiero Spinelli, le Club du Crocodile
le Parlement européen,
au centre de la stratégie fédéraliste**

**Message du Président de la
République italienne,
Giorgio Napolitano,
à l'occasion du XXXe anniversaire
de la création du « Club du Crocodile »**

Rome, le 9 juillet 2010

Traduit de l'italien par Ivanna GRAZIANI – Vienne

Le Président de la République, Giorgio Napolitano, a envoyé à Pier Virgilio Dastoli, Président du *Movimento Federalista Europeo* - Centre Régional Latium, un message à l'occasion de la célébration du XXXe anniversaire de la création du « Club du Crocodile ».

« L'initiative du « Club du Crocodile » a été lancée par Altiero Spinelli en 1980, en dépassant ainsi toutes les divisions des forces politiques représentées à Strasbourg. Cette initiative contribua à donner un nouvel élan au processus d'intégration et à poser les bases du chantier des réformes institutionnelles, commencé avec le projet d'une constitution pour l'Europe, approuvé par le Parlement en 1984, et terminé de nos jours, en quelque sorte, par le Traité de Lisbonne. Aujourd'hui, nous nous devons de faire vivre la vision idéaliste d'Altiero Spinelli et du Club du Crocodile, pour une intégration entre les peuples européens toujours plus solide, en ayant pleinement conscience que ce n'est qu'en agissant en tant que sujet politique unitaire que l'Europe pourra répondre aux défis globaux du monde contemporain.

Dans cet état d'esprit, avec le souvenir de l'engagement politique et moral ainsi que de l'exemplaire cohérence et ténacité d'Altiero Spinelli, je vous adresse mes vœux les meilleurs d'un bon travail ».

Commémoration d'Altiero Spinelli à Ventotene (2007)

Robert TOULEMON

Ancien Directeur à la Commission européenne - Paris

Jeudi 6 septembre. Le train de nuit pris à Nice me dépose à Rome, à la gare Termini où je dois endurer une longue file d'attente pour obtenir un billet pour Formia, d'où un *aliscafo* me conduira à Ventotene. Descendu à pied vers le port où j'achète le billet de l'*aliscafo* et déjeune agréablement de *gamberi* garantis frais à la différence des *scampi* annoncés congelés, exemple remarquable de loyauté commerciale. Des touristes parlent français à une table voisine. Ils sont en villégiature à la station voisine de Formia vers le sud. Ils me conseillent la visite de Gaète et me prêtent leur chauffeur. Celui-ci se lamente sur le nombre excessif d'églises. On en compterait sept cents à Gaète. Aucune de celles auprès desquelles nous passons n'est ouverte. Revenu à Formia, je visite le musée archéologique situé à côté du *Municipio*. Le bâtiment est bordé de stèles antiques rapportant les dons faits à la cité par des notables dont les noms sont ainsi venus jusqu'à nous. Le musée contient un grand nombre d'amphores, quelques statues mutilées et un superbe buste de Tibère adolescent.

L'*aliscafo* a le mérite de la vitesse : une heure de traversée au lieu de deux par le *ferry*, mais il ne permet de voir la mer qu'au travers d'une vitre rarement nettoyée. Accueil sympathique à l'arrivée par Domenico Moro, Président de l'*Istituto Spinelli d'études fédéralistes*. Le véhicule de l'hôtel prend les bagages et nous gravissons à pied les rampes qui nous conduisent d'abord à la place dominée par un imposant bâtiment municipal en forme de château crénelé, puis à l'hôtel *Lo Smeraldo*. Je parle au cours du dîner à Guido Montani, président du *Movimento Federalista Europeo*, section italienne de l'Union européenne des fédéralistes et du Mouvement fédéraliste mondial. Il s'accorde avec moi pour penser qu'une union fédérale européenne ne serait pas le décalque des modèles fédéralistes existants. L'idée d'une présidence unique ne le choque pas ni celle d'un cabinet restreint de ministres à double casquette. Cet accord l'encourage à me faire part d'un projet de colloque sur ce thème d'un fédéralisme adapté aux spécificités européennes prévu dans un an.

Vendredi 7 septembre. Je fais une première promenade dans le village. Mon espoir de trouver le cimetière où repose Spinelli est déçu mais je découvre la vue sur l'îlot voisin de Santo Stefano coiffé par une célèbre prison des Bourbons de Naples depuis longtemps désaffectée et laissée à l'abandon. Deux séminaires, l'un en anglais, l'autre en italien, sont destinés à la centaine d'étudiants venus des diverses Universités italiennes que l'*Istituto Spinelli* accueille. Les thèmes sont le fédéralisme et la situation de l'Europe aujourd'hui. A 11 h., un cortège se forme précédé de quelques officiels et de jeunes filles portant des bouquets. De grands drapeaux sont brandis dont l'étendard où se détache un E vert sur fond blanc, celui qu'on ne voit plus guère en France et que Michel Debré baptisait par dérision « le caleçon vert des fédéralistes ». Ce cortège se dirige vers le cimetière perché sur une colline à l'extérieur du village. Comme je l'avais observé en Corse, les tombes sont établies en élévation comme des tiroirs superposés. Chacune porte seulement le nom du défunt et ses dates de naissance et de décès, sans autre inscription et généralement sans signe religieux. Plusieurs discours se succèdent devant la tombe d'Altiero sous un soleil de plomb.

Un déjeuner-buffet attend les organisateurs et les intervenants. C'est l'occasion de contacts avec le patron d'*Il Mulino*, l'éditeur de Spinelli à Bologne, Alessandro Cavalli, et avec Piero Graglia qui s'apprête à publier une biographie de Spinelli.

Long entretien avec Graglia pendant le dîner à l'hôtel. Il me révèle les origines très bourgeoises d'Altiero, fils d'un banquier romain, me confirme la dureté de sa captivité dans diverses prisons avant l'aboutissement à Ventotene où étaient « confinés » les opposants jugés les plus dangereux. Le régime était moins rude mais la surveillance très étroite, sa rupture avec le Parti communiste en 1936, l'isolement qui en

fut la conséquence et suscita la compassion d'Ernesto Rossi, co-auteur du fameux *Manifeste*. Il me confirme l'épisode de l'entretien Spinelli-Mitterrand de 1984 que j'avais contribué à organiser avec l'aide du conseiller diplomatique Morel. Tout cela avive mes regrets de l'absence de traduction en français de l'immense autobiographie d'Altiero. Graglia me propose aimablement de m'adresser par *courriel* quelques-uns des passages où mon nom apparaît. Je vais moi-même m'efforcer de trouver un éditeur pour une traduction française de la biographie de Graglia dont la sortie est imminente.

Samedi 8 septembre. Mon exposé sur « Spinelli, Commissaire européen » se situe dans la matinée après une communication d'une députée européenne. Un étudiant, d'une taille imposante et fort sympathique, assure une traduction phrase par phrase, ce qui m'oblige à abrégé mon propos. Virgilio Dastoli, arrivé hier soir, parle après moi. Je réussis à comprendre un passage où il signale une prise de position de Spinelli, alors député italien, contre des achats de matériel militaire américain et pour la constitution d'une industrie européenne d'armement. Le public, jeune et enthousiaste, applaudit généreusement les orateurs. Je donne rendez-vous à Virgilio pour le déjeuner privé qui réunit un petit groupe au *Giardino*. Il déplore le manque d'engagement des fonctionnaires d'aujourd'hui pour la cause européenne. Il me promet de seconder mes efforts en vue d'une publication en français de la biographie de Spinelli à défaut de celle de ses Mémoires.

Dimanche 9 septembre. Je fais ma valise, la laisse à l'hôtel et prends une embarcation pour Santo Stefano et la prison des Bourbons. Après le temps d'un dessin pendant les longues explications du guide, je découvre, avec le groupe de touristes, l'extraordinaire bâtiment circulaire puis réussis à m'échapper pour faire seul le tour de ce morceau de terre abandonné. La prison a été construite suivant le principe panoptique de Jeremy Bentham. De l'édicule central un surveillant pouvait observer les cellules situées sous des arcades réparties en un cercle presque complet. L'état d'abandon du bâtiment où subsistent cependant des portes branlantes encore munies d'une minuscule ouverture grillagée accentue l'atmosphère angoissante et romantique à la fois. Ce lieu pourrait, me dis-je, être transformé en un mémorial de toutes les souffrances des persécutés.

Trois années après ce voyage à Ventotene, s'impose à mon souvenir la vision de ces jeunes Italiens défilant sous des banderoles, acclamant les orateurs dans le cimetière et manifestant leur enthousiasme pour Spinelli, pour le fédéralisme, pour l'Europe.

Crocodile / Le Club des hommes qui firent l'unité de l'Europe

Giampiero GRAMAGLIA

Membre de l'*Istituto Affari Internazionali* (fondé par Altiero Spinelli, <http://www.iai.it/index.asp>) - Article publié sur *Fatto quotidiano*, Rome, 13 juillet 2010

Traduit de l'italien par Ivanna GRAZIANI - Vienne

Un libéral et un vert feront renaître, en septembre, à Strasbourg, le Club du Crocodile, sous l'appellation de Groupe Spinelli. Cette initiative, encore « masquée » (*carbonara*), fait vibrer des pulsions européistes, trente ans après que, le 9 juillet 1980, Altiero Spinelli, l'auteur du *Manifeste de Ventotene*, à l'époque parlementaire européen, réunit pour souper, au Crocodile, un restaurant de Strasbourg, 8 autres eurodéputés qui avaient accepté son invitation. Naissait ainsi le Club du Crocodile, destiné à s'élargir jusqu'à compter 180 parlementaires européens et à influencer la voie de l'intégration européenne qui, à la moitié des années 80, sortirait des étapes successives des crises

énergétiques et du « problème britannique » et emprunterait la voie de l'accomplissement du marché unique, du Traité de Maastricht et de la monnaie unique. Aujourd'hui comme alors, l'eurospéisme de Spinelli germe plus facilement en dehors des grandes familles politiques continentales, le Parti populaire et le Parti socialiste.

En effet, l'idée du Groupe Spinelli est de Guy Verhofstadt, 57 ans, libéral, Premier Ministre belge pendant près de 10 ans (1999/2008), aujourd'hui chef de groupe des libéraux-démocrates, et de Daniel Cohn-Bendit, 65 ans, « citoyen européen », le Danny le Rouge du Mai 68 Français, devenu Danny le Vert, chef de groupe des écologistes à Strasbourg. Le Club du Crocodile conduisit le Parlement, pendant l'hiver 1984, à la fin de sa première législature élue au suffrage universel, à lancer un projet de Traité qui fondait l'Union européenne : les gouvernements des 10 membres de cette époque-là ne s'approprièrent pas le Projet Spinelli mais, moins de 10 ans plus tard, l'Union était chose faite. L'anniversaire est passé un peu inaperçu, en ces temps où l'eurospéisme est désuet, où le fédéralisme rappelle uniquement la plaine du Pô, et où l'Union traverse une nouvelle crise et est aux prises avec la réforme de la gouvernance de l'économie européenne et mondiale.

Mais à l'intérieur du Parlement européen, l'institution qui a le plus pris au sérieux les nouveautés du Traité de Lisbonne en vigueur depuis le 1^{er} décembre, il y a des élans spinelliens. En attendant que l'initiative de Verhofstadt et de Cohn-Bendit fasse des adeptes, les chefs de groupe des quatre plus grands groupes parlementaires européens se sont unis, à la veille du Conseil européen de la mi-juin, pour déterrer la hache de guerre au sujet du budget UE 2011 : le Conseil des ministres des 27 et la Commission européenne sont avertis, l'Assemblée de Strasbourg est sur le pied de guerre ; et, comme au début des années 80, elle choisit le budget comme terrain de bataille. Mais, depuis ces temps-là, les pouvoirs du Parlement se sont considérablement accrues.

Les processus décisionnels de l'Union sont plus complexes, maintenant que le Parlement « a haussé le ton » grâce à des pouvoirs accrues de codécision. Depuis le 1^{er} décembre 2009, le Conseil européen a consolidé son rôle et son prestige ; son nouveau président stable, le belge Herman von Rompuy, a montré de précieux dons de médiation et d'équilibre. Par contre, la nouvelle mise en place de la politique extérieure et de sécurité commune, confiée à Lady Ashton, reste embryonnaire et peu efficace.

L'agenda de l'Union reste dominée par la crise économique et par ses contre-coups financiers et monétaires. Mais après un printemps plein d'embûches, l'UE s'est unie autour de la rigueur et du contrôle sur les banques. Dans l'obscurité de cette phase, pendant laquelle on a même de nouveau ouvert le débat sur l'irréversibilité de l'Union, les néospinelliens nous font espérer qu'une saison d'approfondissement de l'intégration puisse naître : l'objectif n'est plus la Fédération européenne du projet Spinelli mais les États-Unis d'Europe, évoqués le 1^{er} juin par Joschka Fischer, ancien Ministre allemand des Affaires étrangères ; c'est cet objectif qu'il faut poursuivre sans timidité et sans compromis pour sortir de la crise globale.

Faisons revivre le Club du Crocodile

Pier Virgilio DASTOLI

Vice-Président du Conseil italien du Mouvement européen - Président du MFE - Région Latium - Rome

Spinelli disait, en citant Cicéron, que le Parlement européen est une « *mala bestia* » comme l'était le Sénat de Rome. Spinelli aussi était à sa façon une *mala bestia* puisque il avait été éduqué dans les prisons de Mussolini et dans l'exil forcé de Ventotene où il avait été envoyé par le fascisme et non pas pour faire du tourisme comme cela a été affirmé par le *Cavaliere* Berlusconi. Tout en étant une *mala bestia*, Spinelli était très ému quand il est entré en 1979 dans l'hémicycle du Parlement élu à Strasbourg : « la citadelle de la démocratie européenne ».

Le Parlement européen élu était pour Spinelli le seul lieu politique en

Europe où une action constituante aurait pu se développer avec une méthode démocratique et où un compromis de haut niveau aurait pu se dessiner parmi les grandes familles politiques européennes. De par leur nature, les gouvernements nationaux n'auraient pas été capables de dessiner ce compromis de haut niveau, chacun étant lié à la défense d'un point de vue national.

Le premier Parlement élu en juin 1979 n'était pas composé de députés doués d'un esprit révolutionnaire et il était donc nécessaire de leur faire comprendre que les pouvoirs attribués à l'assemblée par les traités ne permettaient pas de faire sortir les Communautés de la crise dans laquelle elles avaient été plongées par l'impuissance des États nationaux. C'est sur la base de ce constat que la première initiative de Spinelli dans le premier Parlement élu a été liée au pouvoir de veto attribué par les traités sur le budget et non pas au lancement d'une improbable campagne pour un État fédéral. Ainsi, le Parlement européen a refusé en décembre 1979 son accord sur le budget 1980 adopté par le Conseil à la suite du chantage de Mrs Thatcher (*I want my money back*) et avec la complicité de la Commission de Gaston Thom.

Après six mois de tractations inutiles, le Parlement élu a été obligé d'accepter un budget encore plus inacceptable que celui refusé en décembre 1979 en donnant ainsi la possibilité à Spinelli de faire comprendre à ses collègues l'urgence et la nécessité d'une action constituante.

Le Club du Crocodile est né dans ce cadre de paralysie institutionnelle, en prenant son nom d'un restaurant de Strasbourg où Spinelli a réuni le premier petit groupe de députés qui avaient accepté de sortir de l'immobilisme de leurs groupes politiques et de faire partie d'un intergroupe d'innovateurs.

Animé par Spinelli et soutenu par une lettre périodique envoyée aux députés européens et nationaux, le Club du Crocodile a été à l'origine du processus qui, par le biais du projet de Traité instituant l'Union européenne (le « projet Spinelli » du 14 février 1984), a permis d'ouvrir un chantier de réformes constitutionnelles européennes qui a été provisoirement fermé par le modeste compromis intergouvernemental du Traité de Lisbonne en 2007 et donc avant la crise financière qui a changé le monde.

Le « projet Spinelli » a été entre autres à l'origine de la procédure de codécision législative, du principe de subsidiarité, de la citoyenneté européenne, de la Charte des droits fondamentaux, du vote à la majorité au Conseil, d'une politique de la société au niveau européen et d'une répartition raisonnable des compétences entre l'Union et ses États membres.

Avec sagesse, Spinelli avait renoncé à appeler son projet « constitution européenne » et à y insérer une référence inutile à la méthode fédéraliste. Avec clairvoyance, Spinelli avait alerté les députés que la bataille constituante aurait été gagnée à la condition de considérer le projet de l'assemblée comme un texte à prendre ou à laisser et non pas comme un document de travail à soumettre aux diplomates nationaux ainsi qu'au principe démocratique d'une décision à la majorité des gouvernements disposés à accepter de faire partie du groupe des innovateurs.

La clairvoyance de Spinelli a été annulée en premier lieu par les immobilistes du Parlement européen et notamment par le chef du groupe libéral Martin Bangemann qui agissait aux ordres du ministre des affaires étrangères allemand Genscher et avec l'appui d'une partie des fédéralistes et du Mouvement Européen, par la majorité des socialistes français, par le *filibustering* d'une minorité de députés sociaux-démocrates allemands et par le nationalisme borné de la gauche communiste.

La clairvoyance de Spinelli a été ensuite battue par les gouvernements nationaux qui ont décidé de créer un énième groupe de sages qui a ouvert la voie au compromis de l'Acte Unique Européen (« la montagne a accouché d'une souris » disait Spinelli).

Aujourd'hui, l'Union européenne est encore une fois dans un état de crise et l'engrenage (c'est le mot utilisé par Delors pour indiquer la méthode communautaire) n'est pas en mesure de trouver les solutions nécessaires et urgentes pour sortir de la crise.

Le compromis en matière financière atteint par les gouvernements nationaux conduits par le nouveau président permanent du Conseil européen sont boiteux et ils ne vont pas résister à la preuve des réponses que l'Union sera appelée à donner au besoin d'assurer les biens communs ayant une dimension européenne. A juste titre, les chefs des familles politiques européennes ont dénoncé à la veille du Sommet européen de juin dernier la dérive intergouvernementale et donc non démocratique du Conseil européen présidé par Herman Van Rompuy.

Afin de trouver pendant cette législature un compromis de haut niveau sur les nouvelles politiques dont l'Union européenne a besoin et sur les ressources financières pour les réaliser, il serait nécessaire et urgent de promouvoir la convocation d'une troisième convention à l'instar de celles sur la Charte des droits fondamentaux et sur la constitution européenne, comme l'avait proposé en 2003 le socialiste français Olivier Duhamel. Ainsi, les représentants de la démocratie européenne *in statu nascendi* qui siègent au Parlement européen et les représentants des démocraties nationales qui siègent dans les parlements nationaux pourraient assumer ensemble la responsabilité de donner à l'Union les moyens pour agir et jeter les bases d'un vrai gouvernement économique européen.

Le chantier européen ne peut pas s'arrêter à Lisbonne mais il devrait continuer à travailler afin de réaliser, comme cela a été proposé par Guy Verhofstadt et par Joschka Fischer, les Etats Unis d'Europe. En s'inspirant à nouveau des idées de Spinelli et de la méthode du Club du Crocodile, le chantier devrait s'ouvrir à nouveau en 2014 dans le prochain Parlement européen élu sur la base d'un mandat constituant attribué par le Conseil européen et/ou par les grandes familles politiques pendant la campagne électorale européenne. Il serait indispensable de trouver en temps utile un accord sur une procédure électorale uniforme comme le proposent Andrew Duff et la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen et que le programme constituant des familles politiques soit accompagné par la désignation de leur candidat à la présidence de la Commission européenne.

Il faut tisser dès maintenant les fils d'un accord politique au sein du Parlement européen en y associant les innovateurs qui existent dans les parlements nationaux. Trente ans après la fondation du Club du Crocodile, le moment est venu de fonder un « nouveau Club du Crocodile » dont les membres soient engagés selon l'esprit et la méthode suivis par Spinelli en 1980.

Sachez oser, Madames et Messieurs les parlementaires européens.

Le Groupe Spinelli : une nouvelle aventure fédéraliste au sein du Parlement européen

Pierre-Jean VERRANDO

Président des Jeunes Européens - France - Bordeaux
Article publié initialement sur *Le Taurillon*

Ce mercredi 15 septembre, le fédéralisme est à l'honneur au Parlement européen ; à l'initiative de Guy Verhofstadt, Président du groupe ALDE, Daniel Cohn-Bendit, Président du groupe Verts, Isabelle Durant, Vice-présidente du Parlement européen et Sylvie Goulard, Députée européenne, un groupe d'initiatives fédéralistes voit le jour au cœur même des institutions communautaires.

Un « Manifesto » pour un fédéralisme dépoussiéré

et présent dans les initiatives politiques

Ils sont députés européens, présidents de groupe politiques, ils ont la quarantaine et souhaitent insuffler un élan fédéraliste dans chacune des décisions politiques de l'Union. A travers un « **Manifesto** » non sans analogie avec Altiero Spinelli, ils appellent les députés et les personnalités européennes à les rejoindre. On compte parmi eux quelques personnalités chevronnées du monde européen : Joshka Fischer, Elie Barnavi ou encore Mario Monti, tous s'engagent à adopter un réflexe fédéraliste en réponse aux crises nombreuses et récurrentes de l'esprit européen.

L'intérêt européen doit primer

Guy Verhofstadt, président du groupe ALDE, rappelle que l'initiative Spinelli doit transcender les clivages politiques et nationaux, l'intérêt européen doit primer dans les futures décisions. Il s'agit avant tout de créer un réseau fédéraliste influant au sein du Parlement. Sylvie Goulard estime que cette initiative permettra de répondre à l'égoïsme dont les capitales font montre. Ce groupe devra répondre de façon décomplexée et apaisée aux velléités des capitales européennes contre les institutions communautaires. La députée européenne rappelle qu'il ne s'agit pas de stigmatiser les Etats mais bien de dépassionner les débats.

Et les citoyens européens dans tout ça ?

Une critique récurrente faite aux champions des initiatives communautaires, le citoyen européen ne s'y retrouve plus. Le groupe Spinelli s'attachera à imprégner la société civile notamment à travers des thématiques ambitieuses et hardies comme le budget européen doté de ressources propres, une armée européenne, une politique culturelle et éducative commune... L'option « à la britannique » - du *Shadow Council* - a été retenue, le groupe sera amené à prendre position à la veille des réunions des chefs d'Etats et des gouvernements européens pour faire pression sur ceux-ci, bref plus de place pour les petites cachoteries de chancellerie.

Le groupe appelle d'ores et déjà les citoyens européens à les rejoindre à travers la constitution d'un réseau relayé sur internet. Sylvie Goulard demande à ce titre le soutien et la participation, en outre, du Mouvement Européen-France comme des Jeunes Européens-France. La réussite de ce projet passera par l'appui et le regain volontariste de la société civile.

Andrew DUFF, Parlementaire européen, Président de l'UEF Europe et de l'Inter groupe fédéraliste du PE, se réjouit de la formation du Groupe Spinelli

Le Président de l'UEF Europe, Andrew Duff, se réjouit du lancement le 15 septembre à Bruxelles, du Groupe Spinelli, un nouveau regroupement de politiciens et de penseurs engagés en faveur de la fondation d'une Europe fédérale.

Duff, qui est également le Président de l'Inter groupe fédéraliste au Parlement européen, a pris part à la réunion du Groupe Spinelli, coprésidée par Guy Verhofstadt et Dany Cohn-Bendit.

Il a déclaré que « le message fédéraliste doit être renforcé en Europe alors que l'Union européenne (UE) s'approche de quelques questions difficiles, telles que celles concernant :

- la légitimité populaire du Parlement européen ;
- la croissance des capacités budgétaires de l'UE, y compris de nouvelles sources de revenus ;

- le renforcement de la gouvernance économique de l'Europe ;
- le futur des relations de la Turquie avec l'UE ;
- la formation d'un noyau central d'Etats de l'UE pour la sécurité et la défense.

Les forces fédéralistes existantes et les organisations, telles que l'UEF et l'Intergroupe fédéraliste, accueillent positivement cette initiative. Je suis particulièrement en faveur de l'idée de réunir un « Conseil européen fantôme » (sur le modèle du Shadow Government britannique, ndlr) afin de traiter quelques points de l'agenda du Conseil européen officiel, de même que certains des points dont les Chefs de gouvernements hésitent à se saisir ».

La crise de l'Union européenne et la démocratie européenne Le rôle du Parlement européen pour un véritable gouvernement européen de l'économie

Guido MONTANI

Vice-président de l'UEF Europe

Article publié initialement sur *Europe's World*

Traduit de l'anglais par Jean-Francis BILLION - Lyon

Campagne de l'UEF France

Jean-Guy GIRAUD

Président UEF France - Toulouse

La section française de l'Union des Fédéralistes Européens se réjouit de cette initiative qui vient à point nommé.

Elle espère bénéficier de l'appui du Groupe Spinelli dans sa campagne « Pour les Etats-Unis d'Europe » lancée en juin 2010 dans l'esprit même qui anime à présent ce Groupe.

Elle l'invite à fixer quelques grands objectifs à réaliser d'ici 2014 pour renforcer la cohésion de l'union par la méthode communautaire.

Elle l'invite à réfléchir d'ores et déjà à la reprise du processus constituant européen à partir de 2014.

LES ETATS-UNIS D'EUROPE

Extraits du discours de Joschka Fischer à l'Université Heinrich Heine à Düsseldorf - 1 juin 2010

Dans ce long plaidoyer européen, J.Fischer -qui fut l'inspirateur de la première Convention européenne sur la Charte des Droits fondamentaux suivie par la Convention sur la Constitution européenne- remet carrément à l'ordre du jour du débat sur l'avenir de l'UE le mot d'ordre des « Etats-Unis d'Europe » que l'UEF France a choisi comme thème de campagne.

« (...) Ceux d'entre nous qui, partisans de l'intégration, veulent une Europe unie doivent se détourner des demi-mesures et des faux compromis pragmatiques (...) et ré-apprendre à exprimer ce qui nous importe vraiment : les ETATS-UNIS D'EUROPE. Rien de plus et rien de moins .

La crise actuelle (...) nous a montré que les visionnaires européens étaient les vrais réalistes et que seule la voie vers les ETATS-UNIS D'EUROPE peut fournir une vraie alternative à l'échec .

(...) Il n'y a donc qu'une seule chose à faire pour les partisans de l'intégration européenne : retrousser nos manches et nous lancer dans la bataille pour convaincre des majorités démocratiques . Cette bataille sera longue et dure mais , au final (...) elle réussira et marquera l'émergence d'une véritable démocratie européenne . »

L'union monétaire européenne est en danger, et, comme l'union monétaire est le plus important résultat de soixante ans d'intégration européenne, cela signifie que la survie de l'Union européenne (UE) elle-même est en cause. La cause n'en est pas seulement la crise grecque mais également la gouvernance inadéquate de l'UE elle-même. Par exemple, dans le but de sauver l'économie grecque du risque de craquer sous ses dettes, George Papandreou a tout d'abord prévu de rencontrer non pas le Président de la Commission européenne mais Mme. Merkel, M. Sarkozy et M. Obama. Qui est donc, dans le système actuel, responsable pour l'avenir de l'UE ?

La méthode intergouvernementale de direction des affaires européennes, confond et mélange les intérêts nationaux et européens. Les gouvernements nationaux ne peuvent pas faire sans l'Europe, mais ils sont obligés de défendre leurs propres intérêts nationaux. Le résultat c'est un processus de prise de décision qui est lent, contradictoire et inefficace. La proposition d'expulser la Grèce de l'Union monétaire européenne a ouvert la porte à la spéculation financière contre l'euro et la possibilité d'une éventuelle légitimation d'un éclatement de l'Union monétaire. De plus, la décision d'inclure le Fonds monétaire international dans le fonds de secours de 750 milliards d'euros était une reconnaissance tacite de la faiblesse de l'euro par rapport au dollar. Le gouvernement américain n'a jamais demandé l'aide du FMI lorsque tel ou tel des 50 Etats de l'Union risquait d'être pris en défaut, comme cela est arrivé pour New York en 1975 ou aujourd'hui avec la Californie. La survie de l'Union monétaire européenne est une question purement européenne. Personne ne pourra sauver l'euro tant que les Européens resteront incapables, ou n'auront pas la volonté, de changer leur système décisionnel inefficace.

L'insistance de l'Allemagne pour une plus grande austerité budgétaire dans les pays membres de l'UE est correcte. Mais ce n'est qu'une face d'une pièce de monnaie. Trop d'austerité peut tuer le patient. Après une dramatique récession économique, l'issue probable serait un cercle vicieux déflationniste avec des dépenses publiques plus faibles, des pouvoirs d'achat plus faibles, une stagnation durable, etc. L'avenir de l'UE ne peut pas être simplement « l'Europe des patries » avec de solides Etats « vertueux » capables de faire face aux défis de l'économie mondiale, et des Etats faibles « coupables » à la traîne. Le Traité de Lisbonne prévoit que l'Union « doit promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité parmi les Etats membres » (art. 3). L'Union européenne actuelle est incapable d'atteindre ces buts car elle n'est pas dotée des moyens nécessaires à une gouvernance de l'économie européenne, et, en particulier, d'un budget approprié.

A Maastricht, en décembre 1991, les Chefs d'Etats et de gouvernements ont décidé de créer une Union monétaire mais n'ont pratiquement rien fait pour établir une Union économique. La Commission Delors en 1993 a lancé un plan à long terme ambitieux pour la croissance et l'emploi, mais l'Ecofin a refusé de lever des obligations de l'Union nécessaires pour ce plan. La Stratégie de Lisbonne, lancée en 2000, a été un échec total pour avoir été fondée sur l'illusion que la coopération entre 27 gouvernements nationaux pouvait émerger spontanément. La Commission européenne n'était pas perçue

www.pressefederaliste.eu

comme un gouvernement potentiel de l'économie mais plutôt comme un secrétariat du Conseil. Si le nouveau plan de la Commission, le Plan « 2020 », n'est pas financé par des moyens adéquats, il est aisé de prévoir un nouvel échec.

Le temps est maintenant arrivé de compléter l'Union monétaire et économique en établissant une Union économique pleine et entière. Deux processus de réforme des institutions de l'Union européenne sont actuellement à l'ordre du jour : la réforme du Pacte de croissance et de stabilité et celle du budget de l'Union. Ces deux réformes doivent être réunies car l'Union monétaire européenne ne pourra fonctionner que si elle est appuyée sur une Union fiscale au sein de laquelle il sera possible de décider combien allouer à des projets purement européens (c'est-à-dire des biens publics européens) et combien à des projets nationaux (c'est-à-dire des biens publics nationaux). La crise économique mondiale a largement détérioré l'état de la finance publique européenne. Ceux qui payent l'impôt seront contraints à de nouveaux sacrifices pour les années à venir. La voix des citoyens européens et de leurs représentants ne peut donc pas être ignorée.

Nous avons besoin d'un nouveau pacte entre les citoyens de l'Union européenne, de l'Allemagne à la Grèce, de la Finlande au Portugal, fixant les principes d'une nouvelle responsabilité et solidarité fiscales. Pour atteindre cet accord historique, les parlements nationaux devraient être intégrés dans le processus de réforme, avec le Parlement européen, la Commission européenne et les gouvernements nationaux. Le Parlement européen -qui a défini l'Union européenne comme une démocratie supranationale- devrait pour cela promouvoir une conférence interparlementaire (sur le modèle des « Assises » réunies à Rome en 1990) afin d'exploiter les possibilités du Traité de Lisbonne et de proposer les règles d'un réel gouvernement économique européen.

Lettre ouverte à M. Monsieur Yves Leterme Premier ministre de Belgique

Bernard BARTHALAY

Président de Puissance Europe/*Weltmacht Europa* - Paris

Paris, le 25 juin 2010

Monsieur le Premier ministre,

En dépit des échafaudages gouvernementaux, l'euro n'a qu'un gouvernement crédible : la BCE. Il est monétaire et fédéral, car la monnaie est unique. Le Conseil européen en formation réduite, ne peut prétendre, quoi que décident les Etats membres, faire figure de gouvernement de l'euro, ni aux yeux des marchés, ni aux yeux des Etats-Unis ou de la Chine. La Commission européenne non plus. Seul un pouvoir fédéral de la zone euro peut satisfaire l'exigence d'un *policy mix* équilibré et fiable.

La présence d'un ancien Premier ministre belge à la présidence du Conseil européen et la présidence belge du Conseil de l'Union à partir du premier juillet sont une chance pour l'Europe et pour la Belgique. L'unité fédérale des Belges ne peut être sauvée sans unité fédérale des Européens. Les Etats d'Europe se sauveront ensemble s'ils s'unissent, ou s'abîmeront divisés dans l'impuissance et l'insignifiance.

Puissance Europe ne croit pas qu'on puisse sauver la fédération monétaire sans fédération budgétaire, et donc sans fédération tout court. Supposer que la survie de l'euro serait assurée par un dispositif de prévention et de résolution des crises et par une contrainte budgétaire forte est tout aussi hasardeux que l'était la croyance en la pérennité de l'unité du marché commun sans fixité des changes ou de la discipline budgétaire selon le Pacte de stabilité: ce dispositif durera tant que les Etats respecteront leurs engagements financiers et tant que les peuples

ne le tiendront pas pour arbitraire et insupportable. Pour comprendre, les citoyens ont besoin d'abord de savoir où va l'Europe.

S'agit-il de se contenter, comme le Royaume-uni, de la liberté de circulation des produits et des facteurs de production ? Alors, il faut dire aux Européens que l'euro ne tiendra pas, que le retour aux monnaies nationales les exposera à la volatilité des changes et à la désinflation compétitive, jusqu'au moment où les peuples épuisés seront tentés par le protectionnisme et la fermeture des frontières à tout ce qui prétendrait circuler. Mais c'en serait alors fini de l'indépendance et de la liberté tout court.

S'agit-il d'induire à partir de l'euro une dynamique de consolidation et de renaissance, prélude à l'affirmation de l'Europe comme puissance continentale et comme architecte d'un ordre mondial multipolaire ? Alors il faut dire aux Européens que l'euro n'a aucun avenir en dehors de la perspective tracée en 1950 par Jean Monnet et Robert Schuman et alors acceptée par Gaston Eyskens et son gouvernement. La fédération, soixante ans après, reste pour demain une condition *sine qua non* d'un modèle social durable et d'une démocratie vivante.

Sauf catastrophe, le point fort de cette année européenne sera la présentation en octobre des recommandations de la *task force* Van Rompuy.

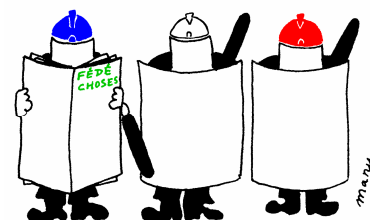
« Dans le choix que les gouvernements vont faire pour nous, ce qui importe est moins l'étape qu'ils conviendront de franchir que la direction dans laquelle ils nous engageront. S'ils s'en tiennent aux formules purement nationales qui dans le passé ont si tragiquement échoué, puisqu'elles n'ont pas empêché les guerres, nous entendrons les gouvernements parler de coopération. Si au contraire les gouvernements se décident à faire du neuf, alors nous apprendrons qu'ils sont d'accord pour transférer à une autorité commune les pouvoirs qu'ils ne peuvent plus exercer séparément au bénéfice de chacun de nos pays. C'est de ce changement seul que peut venir notre salut. » (Jean Monnet, *Le Monde*, 16 juin 1955).

Il existe, dès le premier juillet, pour la Présidence belge un moyen d'engager les gouvernements, et du même coup la *task force*, dans la bonne direction, c'est de leur poser les bonnes questions en retenant la méthode pratiquée, à l'époque de la Déclaration de Laeken, par Guy Verhofstadt et son groupe de conseillers: en l'occurrence, leur poser, dès l'été, une seule question: « Etes-vous prêts maintenant, pour sauver l'euro, à tenir (ou à reprendre à votre compte) la promesse d'une fédération, en scellant un pacte détaillant les étapes à franchir pour l'accomplir d'ici à 2014? ». Les gouvernements ayant répondu « oui » à la question pourraient alors « faire du neuf », et sceller un pacte fédéral, avant l'automne, de nature à signifier au monde que l'Europe se réveille enfin, prête à contribuer activement à l'émergence d'une gouvernance planétaire.

Ce ne sont pas les peuples qui font obstacle à l'unité. C'est le refus des gouvernements devant l'obstacle qui tue le rêve. La formation d'une volonté européenne pourrait naître dans l'opinion, au delà des premiers résultats tangibles dans la gestion des finances publiques, de la simple décision d'associer enfin les citoyens à l'entreprise. La perspective ouverte par le pacte d'un chantier constitutionnel représentatif et participatif changerait du tout au tout la donne politique européenne et belge.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

« Faites comme lui, abonnez vous ! »



OBJECTIF 2014

Calendrier financier	Calendrier politique
<i>Première étape : 1999</i> Création de la monnaie unique	<i>Première étape : 1999</i> Création de la BCE : une fédération monétaire sans fédération budgétaire
<i>Deuxième étape : octobre 2010</i> Recommandations de la <i>task force</i> Van Rompuy finalisées : a) pour tous les Etats membres de l'Union, au perfectionnement du marché financier intérieur et à la surveillance du système bancaire commercial par le BCE, b) pour la zone euro, à la fédération budgétaire	<i>Deuxième étape : été 2010</i> Juillet : Déclaration de Laeken II Octobre: Pacte fédéral d'union indissoluble des peuples (finalité constitutionnelle, calendrier financier, calendrier politique) ouvert à ceux qui voudront
<i>Troisième étape : 2011</i> Création d'un <u>Institut Fiscal et Budgétaire européen</u> , formé de hauts fonctionnaires issus des Ministères nationaux des Finances des Etats du Pacte, pour définir les outils (notamment un impôt et un Trésor public), les règles, les procédures et le champ (énergie, réseaux, recherche, environnement) de la politique budgétaire fédérale sans préjudice du fonctionnement normal des institutions de l'UE (agenda 2020, perspectives financières 2014)	<i>Troisième étape : 2011</i> Création en janvier d'une <i>task force</i> Van Rompuy II pour explorer les voies et moyens de la participation des citoyens au chantier constitutionnel futur Recommandations en mai (fin du premier mandat de H. Van Rompuy) Création en juillet d'une troisième <i>task force</i> pour fixer le périmètre et définir les compétences de la fédération, son articulation avec l'UE, et le calendrier constitutionnel
<i>Quatrième étape : 2012</i> Installation du <u>Trésor fédéral</u> sous l'autorité du Conseil et le contrôle du Parlement (en formations <i>ad hoc</i>)	<i>Quatrième étape : 2012</i> Conclusions provisoires en juin Débats parlementaires nationaux Assises parlementaires en novembre
<i>Cinquième étape : 2014</i> Le Trésor fédéral est placé sous l'autorité de la fédération à l'entrée en vigueur de la Constitution de la Fédération européenne (1/1/15)	<i>Cinquième étape : 2013-2014</i> Recommandations finales de la <i>task force</i> en mai 2013 Pré-campagne et campagne électorales européennes Elections en juin 2014 du Parlement européen: les élus des pays du Pacte ont un mandat constituant Travaux de la Constituante de juillet à octobre Entrée en vigueur de la Constitution le 1 ^{er} janvier 2015

FED'Actualité

**Roms, Peuple européen, Etat national, xénophobie,
Union et citoyenneté européennes, cosmopolitisme...**

France : cul de sac (sécuritaire) ou pente dangereuse ?

Ulrich BOHNER

Ancien Directeur exécutif du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe - Membre de l'UEF Alsace - Strasbourg

Depuis 8 ans, l'actuel Président de la République française est, à différents titres, responsable de la sécurité des personnes habitant la France. Malgré les promesses répétées, les adoptions de différentes lois après chaque crime ayant ému l'opinion publique, la politique du tout répressif, dite aussi du *kaercher*, n'a pas permis de progresser vers l'objectif pourtant légitime, de la sécurité des personnes.

Car, la crise aidant récemment, on a feint d'ignorer que des progrès significatifs ne pourront résulter que de politiques préventives bien réfléchies, notamment dans les domaines suivants : l'éducation scolaire et extrascolaire, les structures culturelles et sociales (notamment associatives), les structures d'accueil et d'intégration pour les groupes fragilisés (notamment les migrants et les jeunes, souvent sans emploi), des structures d'intégration pour ceux qui sont dépendants de la drogue,

des aides à des programmes d'urbanisme luttant contre la *ghettoisation*, des mesures d'insertion pour les personnes sortant de prison, et, pourquoi pas, des polices de proximité. Dans tous ces domaines, l'Etat s'est progressivement désengagé, conduisant souvent à la fermeture ou à la réduction des services concernés, à la destruction du lien social indispensable au bon fonctionnement d'une société, au bénéfice du tout-répressif; qui a désormais atteint ses limites.

Rares sont les sujets sur lesquels on peut observer un timide retour en arrière, comme celui de la police de proximité pour laquelle on s'efforce de trouver de nouvelles dénominations.

Pour le reste on va de gesticulations inefficaces, à des promesses impossibles à tenir (surtout si la France veut rester un Etat de droit) et à des textes législatifs hâtifs qui risquent d'être inapplicables, ou, encore pire, dangereux pour les libertés publiques. Que penser des parents en prison pour ne pas avoir empêché les actions de leurs enfants, des peines plancher pour toutes sortes de délits (alors que l'on connaît le caractère criminogène des prisons actuelles), de la déchéance de la nationalité française pour ceux qui l'auraient acquise récemment ? Va-t-on vers un « délit de faciès » désormais reconnu ? Ces Français « récents », et les étrangers a fortiori, devront-ils porter un signe distinctif pour qu'on les reconnaisse de loin ?

Mais, il y a pire... Récemment, la rhétorique présidentielle (et la politique du Ministre de l'Intérieur) s'en est prise aux gens du voyage, et plus

particulièrement au peuple rom, intégré en France depuis des siècles, et de nationalité française, dans la majorité des cas. Avons-nous déjà oublié que des centaines de milliers de Roms ont péri dans les camps de concentration nazis, victimes d'un génocide planifié, au même titre que les Juifs, avec les mêmes méthodes de rafles et de déportation, soutenues activement par le régime de Vichy ? Certes, on ne veut les déporter, pour le moment, que vers la Roumanie ou quelques autres pays européens. Mais, il ne faut pas oublier que dans ces pays, aussi, ils ont fait, au fil des siècles, l'objet de pogromes et de persécutions.

Avec ces politiques et ces annonces, nous nous retrouvons sur une pente dangereuse. Le Président prend le risque de réveiller la « bête immonde » qui sommeille au fond de chacune de nos nations, il prend le risque de favoriser le glissement de l'opinion vers un nouveau fascisme. Cette rhétorique, cette gesticulation, en s'en prenant aux groupes les plus fragiles, les Roms, les Français d'immigration récente, les jeunes (des quartiers difficiles ?) a tendance à les livrer à la vindicte populaire, à justifier, aux yeux du public, la haine raciale, au lieu de promouvoir l'égalité de tous les Français, la justice sociale, l'insertion des jeunes et des chômeurs dans notre société, l'intégration des migrants, qu'ils soient français ou étrangers. Après tout, le Président lui-même, n'est-il pas français de nationalité récente ?

Il faut espérer que les Français dans l'ensemble ne sont pas prêts à s'engager sur cette pente dangereuse. Il faut espérer aussi que le pays compte des institutions assez solides pour barrer la route à des dérives intolérables. Sur certains dossiers, le Conseil constitutionnel, dont les pouvoirs ont été récemment renforcés, semble en effet bien inspiré. Il a ainsi souligné la nécessité de réformer fondamentalement un des éléments les plus critiqués (et les plus critiquables) du système judiciaire français, la « garde à vue ». Une lueur d'espoir ?

L'Union Romani Espagne appelle à une grande manifestation gitane à Paris

Juan de DIOS RAMIREZ de HEREDIA

Président de l'Union Romani Espagne - Président du *Secretario Gitano* de Barcelone - ancien Parlementaire PSE au Parlement européen

L'Union Romani Espagne propose également la dénonciation de la politique anti-tsigane du gouvernement français devant les autorités communautaires et un procès devant la Haute Cour de Justice à Luxembourg.

L'UR Espagne tient à exprimer sa gratitude à tous ceux qui se sont ralliés à la défense de la communauté rom résidant en France. Mais aussi désire souligner la nécessité d'autres actions, peut-être plus énergiques et efficaces, pour freiner les nombreuses absurdités et l'agression que nous subissons, nous les Roms, dans la quasi totalité des pays européens.

C'est en partant de ce constat que l'Union propose aux Roms, et aux associations roms des pays qui composent l'Union européenne (UE), une série d'actions citoyennes, politiques et judiciaires. Dans cette optique nous proposons les mesures suivantes :

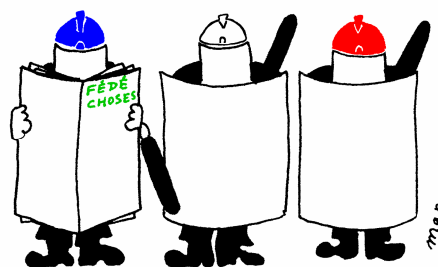
- convoquer, devant les ambassades de France des pays de l'UE, des concentrations pacifiques, largement représentatives des mouvements anti-racistes dans chaque pays, aidés par des pancartes, drapeaux et autres signes de protestation pour exprimer notre profond rejet de l'initiative prise par le Président de la République française, M. Sarkozy, à démanteler les « camps » roms, violant de ce fait le droit français, le droit européen et l'engagement traditionnel de la France dans la défense des droits de l'homme ;
- convoquer une grande manifestation à Paris (semblable à

celle qui s'est tenue à Rome en 2008 pour protester contre la politique de Berlusconi) soulignant l'engagement massif des Roms français, mais également de celui des Roms européens. L'événement, préparé avec soin, devrait mobiliser, non seulement des Roms européens, mais toutes les forces démocratiques attachées au respect des droits de l'homme. À notre avis ce serait une grave erreur que de n'orienter cette manifestation que sur l'opposition politique au gouvernement de Nicolas Sarkozy. Pour la défense de la dignité des êtres humains devraient être entendus tous les démocrates, qu'ils soient de droite ou de gauche. Lors de cette manifestation il nous faudrait être tous là, les Roms et les *gadjes*, les socialistes et les libéraux, les communistes et les conservateurs. Tous, en définitive, tous ceux qui croient au contenu de la Déclaration universelle des droits de l'homme proclamée par les Nations unies en 1948 et à la Déclaration des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée nationale constituante en 1789. Celui qui ne sera pas le bienvenu est évidemment Jean-Marie Le Pen ou toute personne qui s'identifie avec les nationalistes et les doctrines racistes du Front National français ;

- les associations roms les plus représentatives devraient mettre en marche, avec la plus stricte rigueur, toutes les actions politiques que permet le Traité de Lisbonne. Doivent être présentées devant la Commission européenne et le Parlement européen toutes les initiatives qui habiliteraient la Commission à empêcher le gouvernement français de continuer avec la politique xénophobe et anti-gitane et au Parlement européen de déclarer qu'il n'est pas complice des politiques populistes, démagogiques et électoralistes des différents gouvernements européens. L'Union Romani Espagne travaille déjà sur le développement des initiatives à cet égard ;
- dans le même temps les associations roms les plus représentatives devraient entamer une procédure juridique auprès de la Cour de justice de l'UE au Luxembourg sur la base du contenu de la Charte des droits fondamentaux inscrite dans le Traité de Lisbonne, liée à l'entrée en vigueur du Traité au 1^{er} décembre 2009. L'Union Romani Espagne a déjà commencé avec une équipe d'avocats à dénoncer les actions menées par le gouvernement français afin d'évaluer toutes les possibilités juridiques que le système juridique européen permet à cet effet.
- Pour finir, l'Union Romani Espagne propose à la Commission européenne de désigner d'urgence une équipe d'experts, formée par des Roms et Rromnia reconnus pour leurs capacités dont la tâche serait de proposer de toute urgence des mesures opportunes qui mettraient fin aux déportations massives annoncées et éviteraient que d'autres gouvernements adoptent des mesures similaires.

L'Union Romani demande que les Roms français se fassent les *leaders* de ce mouvement et procèdent immédiatement à la convocation à Paris d'une réunion lors de laquelle devrait être créée une Commission coordinatrice des mesures ici proposées.

Faites comme lui, ABONNEZ VOUS !





Dessin de Miluskha

Declaración de paz (Déclaration de paix)

Traduit de l'espagnol par Agnès SAMPERE VOLTA - Lyon

Le Président de la République (française) a déclaré la guerre aux gens du voyage et aux Roms. Les Tziganes lui répondent par une déclaration de paix pour éviter une explosion sociale.

L'organisation le 28 juillet d'une réunion à l'Élysée sur les « problèmes » posés par les Tziganes est une première depuis la Libération.

Malheureusement, comme trop souvent dans leur histoire, les Tziganes sont une fois encore les boucs-émissaires privilégiés d'une classe dirigeante enlisée dans des scandales politico-financiers.

Si Nicolas Sarkozy décidait de réitérer sa déclaration de guerre, le Collectif des Associations Tziganes se verrait contraint de diligenter des actions judiciaires pour provocation à la haine raciale et de demander aux parlementaires d'envisager de réunir la Haute Cour.

Le racisme anti-tzigane dans la société française atteint un tel niveau que la confirmation le 1^{er} juillet 2010 par la Cour d'appel de Paris de la condamnation de *France Télévisions* pour provocation à la haine raciale pour le contenu d'une émission de *C dans l'air* intitulée : « Délinquance : la route des Roms » est passée totalement inaperçue.

Alors que la France a été condamnée à maintes reprises par les instances européennes au risque de se voir marginalisée par l'Europe, il n'y a eu aucun effort de la part des pouvoirs publics pour lutter contre la multiplication des actes et des propos racistes à l'encontre des Tziganes.

Le 18 juillet 2010, la France a officiellement reconnu le drame de l'internement et de la déportation des Tziganes de 1940 à 1946 par le biais d'un discours prononcé par le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

Dix jours plus tard, Nicolas Sarkozy a pris l'initiative d'une politique à caractère racial qui, si elle se concrétisait, consisterait en une nouvelle page noire de l'histoire de France étant donné que Les Tziganes, au delà des profondes différences qui existent entre les Roms et les gens du voyage, sont victimes en France d'un véritable régime d'*apartheid* du fait d'une législation d'exception indigne d'un pays démocratique.

- Le Collectif des Associations Tziganes demande à être reçu par le Chef de l'Etat afin d'évoquer les problèmes que posent les propos racistes de certains des ministres et des

parlementaires de l'UMP.

- Le Collectif des Associations Tziganes demande l'abrogation de toutes les lois discriminatoires et une action résolue au plus haut niveau de l'Etat pour lutter contre le racisme anti-tzigane.

Pour la sauvegarde des valeurs universelles qui ont fait la grandeur de la France, le Collectif des Associations Tziganes lance un appel en reprenant les mots exacts utilisés il y a vingt-cinq ans par Georges Guingouin, premier maquisard de France, libérateur de Limoges, dans son appel lancé à l'occasion du 41^{ème} anniversaire de la bataille du Mont Gargan : « En 1985, j'en appelle aux hommes et aux femmes à l'âme généreuse pour que dans un sursaut moral, une nouvelle Résistance commence afin que la France reste le pays des Droits de l'Homme. La flamme de la Liberté ne doit pas s'éteindre ! ».

Contacts :

Alain DAUMAS, Président de l'UFAT (Union Française des Associations Tziganes) - 33 / 06 62 37 74 57

Saimir MILE, Président de La Voix des Roms - 33 / 06 68 10 72 27

Henri BRAUN, avocat - 33 / 06 63 71 38 10

Les Roms et l'Europe

Jean-Pierre LIEGEOIS

Jean-Pierre Liégeois, sociologue, a fondé en 1979 et dirigé jusqu'en 2003 le Centre de recherches tziganes de l'Université de Paris 5 - Sorbonne. Depuis 1982 il travaille en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe. Ses travaux, publiés depuis 1967, ont ouvert de nouvelles perspectives de compréhension des communautés roms. Auteur de nombreux ouvrages, notamment *Roms et Tziganes*, dans la Collection de poche Repères (Editions La Découverte) et *Roms en Europe*, Editions du Conseil de l'Europe.

Un renversement de perspectives

Les Roms forment une importante minorité, avec de 10 à 12 millions de personnes. Ils ne sont pas *inconnus*, car on en parle presque quotidiennement, mais ils sont *méconnus*, la connaissance qu'on en a passant à travers le filtre des préjugés et stéréotypes, et l'information qu'on en donne étant souvent (re)configurée dans le cadre de discours politiques qui donnent à voir, ou mettent en exergue, seulement les éléments qui viennent étayer leurs propres arguments.¹ Le terme « Roms » utilisé ici désigne les Roms, les Sintés, les Kalés, les Voyageurs et les groupes de population apparentés en Europe, et vise à englober la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tziganes ».

Je voudrais commencer mon propos par un changement de perspective. Dès qu'on aborde la question des Roms, on le fait souvent dans le contexte de ce qu'on appelle un « problème », à travers un discours porteur de connotations négatives, exprimant les difficultés d'« intégration » d'un groupe considéré comme marginal.

¹ Nous avons développé ces thèmes dans de nombreuses publications, par exemple, « Le discours de l'ordre, pouvoirs publics et minorités culturelles », dans *Esprit*, Paris, mai 1980 ; *Comment peut-on être Tsigane ?*, éd. Groupement pour les Droits des Minorités, Paris, 1981 ; *Tziganes*, éd. Maspero, La Découverte, Petite collection Maspero, Paris, 1983 ; *Roma, Tziganes d'Europe*, (en collaboration avec Nicole Gheorghe), éd. Groupement pour les Droits des Minorités, Paris, 1996 : etc...

Or l'Europe est marquée depuis quelques décennies par deux faits majeurs. D'abord des *mouvements de population* dus à des migrations et à une mobilité de plus en plus généralisée. S'y ajoute, depuis 1989, l'*émergence des minorités*. Le Sommet de Vienne en 1993, où pour la première fois les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe se sont réunis, a été centré sur la question des minorités. Les chefs d'Etat et de gouvernement y soulignent que : « Les minorités nationales que les bouleversements de l'histoire ont établies en Europe doivent être protégées et respectées afin de contribuer ainsi à la stabilité et à la paix (...) ». Les décisions prises ont été suivies de l'adoption de textes majeurs comme la *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales*, qui sont des références devenues fondamentales pour la quasi totalité des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

La *conjugaison* de ces deux phénomènes, mobilité et émergence des minorités, a configuré de manière nouvelle le paysage démographique, social, culturel et politique européen, désormais marqué par le *pluriculturalisme* ou le *multiculturalisme*. Mais ces deux notions ne sont que constat, que description statique d'une réalité démographique. On voit en effet que les données, par le jeu de la mobilité des populations, sont changeantes, en constante reconfiguration. En rendre compte, dans le domaine de la mise en oeuvre de politiques permettant de répondre à la situation du début du 21^{ème} siècle, nécessite de *passer de la juxtaposition signifiée par le pluriculturalisme à la conjugaison dynamique induite par l'interculturalisme*.

Les Roms sont exemplaires en ce sens qu'ils *cumulent les deux caractéristiques* mentionnées : ils sont *mobiles* (non pas « nomades » ce qui est autre chose) et *minoritaires*. On peut aussi rappeler qu'au fil des années, les programmes européens, notamment de scolarisation des enfants roms, ont eu une valeur exemplaire dans plusieurs domaines de réflexion, tout particulièrement celui de l'éducation interculturelle. Il apparaît en effet que la scolarisation des enfants roms a joué et joue un rôle moteur, à la fois *révélateur*, *mobilisateur* et *emblématique*.

De plus, pour les Roms, la dimension internationale est constitutive de l'approche qu'on peut avoir. Elle est un point de départ de toute réflexion et de toute action, sans avoir à être construite pour entrer dans une perspective internationale ou transnationale.

Ainsi le parcours des Roms est éclairant non seulement pour d'autres minorités, mais pour l'ensemble des questions concernant la multiculturalité présente au sein des Etats. Reconnaître et faire savoir que les Roms ont ainsi, dans leurs dynamismes et dans le développement d'activités qui les concernent, un effet moteur, c'est valoriser leur présence et positiver leur existence, au lieu de souhaiter la réduire. Le marginal devient central et joue un rôle pilote. On passe ainsi d'un exemple de stigmatisation à un modèle de coexistence.

La situation

Prenons comme indicateur une « revue de presse ». Quel que soit l'Etat considéré, la lecture de sa presse, ou l'écoute de ses nouvelles, fait apparaître des informations *doublement négatives* pour les Roms : elles font état de difficultés vécues au quotidien par les familles, et elles le font le plus souvent en termes négatifs, de façon telle que les personnes décrites en deviennent indésirables, et qu'on leur attribue la responsabilité de leurs propres difficultés.

La personne qui reçoit l'information en déduit que les Roms posent beaucoup de « problèmes ». De là à en conclure que la disparition du Rom est un moyen de résolution des problèmes, il n'y a qu'un pas souvent vite franchi, par le rejet hors des frontières, l'assimilation, la violence sous toutes ses formes. Devant ce phénomène qui s'intensifie au cours de ces dernières années, je vois un triple risque :

- le premier est une montée de la violence, une exacerbation des conflits. Un cercle vicieux : la violence appelle la violence, et le fait qu'elle soit partagée, puisque chacun en est témoin et parfois acteur, vient à la fois l'inspirer et la légitimer ;
- le second risque est qu'on arrive à une banalisation des faits. Cela est gravissime. Cette érosion de l'attention, cette usure de l'étonnement, peuvent engendrer une absence de

réaction, un manque de résistance, une faillite de la démocratie ;

- le troisième risque, à travers la stigmatisation de ceux qui sont victimes du processus décrit, et au-delà de leur dévalorisation par leur environnement, est l'auto-dévalorisation qui finit par les atteindre.

Il est aussi question des « problèmes de l'intégration des Roms ». Cette expression est bien le reflet de ce dont nous parlons, et désigne *a priori* comme « problèmes » les questions qui se posent et les actions qui peuvent être développées. Quant à « l'intégration », elle entre dans une conception ethnocentrique et elle a des effets pervers ; l'Union européenne (UE), à partir de 1999, a exigé que les Etats qui veulent accéder à l'Union donnent des preuves d'amélioration des conditions faites aux Roms. Mais la noblesse des buts ne doit pas masquer le vice des formes, car par un effet de raccourci dont les opinions publiques sont friandes, le « problème de l'intégration des Roms », a pu devenir synonyme de « problème de l'intégration à l'Union européenne », et les opinions publiques en sont venues à considérer les Roms comme un obstacle dans le processus d'accession à l'Union. Les Roms en ont été stigmatisés une fois encore, boucs-émissaires rendus responsables d'une situation dont ils sont les victimes.

Je voudrais mentionner un autre effet collatéral. La mise en exergue de la situation des Roms en Europe centrale et orientale a été politiquement utile aux anciens Etats de l'UE : ce détournement d'attention, qui favorise une amnésie historico-politique, évite de prêter attention à la situation des Roms dans les « vieux » Etats de l'Union. Aujourd'hui, l'Italie et la France ont montré que la façade qu'ils tentaient de présenter était déjà bien lézardée, et l'analyse montre qu'elle l'est depuis longtemps.

Il faut dire que la situation a des racines profondes, tant historiques qu'idéologiques, difficiles à extirper, tant elles font partie de l'histoire des politiques et de l'histoire des mentalités.

Les politiques

Les politiques ont été synonymes de négation pendant plus d'un demi-millénaire :

- politiques d'*exclusion* : il s'agit le plus souvent d'une disparition *géographique*, par le rejet hors du territoire ; il peut s'agir d'une disparition *physique* que la plupart des familles roms d'Europe ont eu à subir douloureusement il y a quelques décennies, sous le régime nazi ;

- politiques de *réclusion* : la disparition souhaitée géographiquement par un bannissement synonyme d'éloignement devient souhaitée *socialement* par l'enfermement et l'éclatement du groupe et des familles, accompagné d'une utilisation de la force de travail ; c'est l'envoi aux galères, l'envoi dans les colonies à peupler, la déportation, l'esclavage, etc.

- politiques d'*inclusion* : par l'assimilation du Rom par son environnement. La disparition est alors *culturelle*, et le Rom n'est considéré que comme un marginal posant des problèmes sociaux ; il n'est plus interdit mais contrôlé, il n'est plus rejeté mais assimilé. La langue, le vêtement, les manifestations culturelles sont interdits. Couplées à une gestion technocratique de la société, et au développement d'idées humanistes, ces politiques ont connu un essor pendant la seconde partie du 20^{ème} siècle. L'inclusion, c'est la réclusion dans un esprit humaniste, avec les moyens de la technocratie. On passe d'une mise en fuite à une mise en fiche dans une ère de surveillance généralisée.

Il est important ici de considérer une question de vocabulaire. Dès le début des années 1980, j'ai employé le terme d'*inclusion* dans la typologie que j'ai développée, terme synonyme, comme je viens de l'indiquer, d'assimilation en douceur.² Il y eut l'emploi plus tard, dans les discours politiques et leurs dérivés (travail social, éducation, etc.) du terme *intégration*, qui a tendance à disparaître, remplacé par celui d'*inclusion*, aujourd'hui politiquement agréé dans de nombreux Etats, sans que le sens en soit précis, ni précisé pour autant. Je m'en tiens donc à mon emploi initial du terme d'*inclusion*, qui fait partie d'une

² Cf., notamment, « Le discours... », *op. cit.*

typologie sociologique et non du discours politique qu'on a récemment développé. Il est d'ailleurs à noter que certains emplois politiques du terme d'inclusion, avec les conséquences pratiques qui en découlent (assistance sociale, éducation, logement...) rejoignent tout à fait le sens que je donne au terme, car l'inclusion y prend les formes d'une néo-assimilation.

Ces trois catégories, exclusion, réclusion, inclusion, peuvent être considérées dans une chronologie, mais elles peuvent aussi coexister, car la volonté d'assimiler n'a jamais réduit le désir d'exclure.³

Les mentalités

Les représentations à base de préjugés et de stéréotypes sont de la première importance : ce sont ces représentations qui pour une bonne part déterminent les attitudes et les comportements. Ces représentations sont le vecteur de connaissance le plus important, et souvent le seul, entre les Roms et leur environnement. Les Roms sont *méconnus*, je l'ai dit, car la réalité est recouverte par l'imaginaire.

Cette méconnaissance renforce un effet révélateur : les acteurs en présence, ne sachant pas qui sont exactement les Roms, projettent sur eux leurs schémas, leurs projets, leurs préoccupations. Les Roms sont présents en Europe depuis plus d'un demi-millénaire, ne sont ni des immigrés récents, ni des travailleurs immigrés. Ils n'ont pas de pays de retour, ni de consulat prêt à les prendre en charge et à les représenter. Reste une différence culturelle, solide et permanente dans une société fluide et adaptable. En fait, l'image de ce « marginal », construite à chaque époque et par chaque politique, révèle les tensions de ceux qui l'élaborent. Elle met en exergue le « contraire » du groupe qui la projette et la craint, d'où cet effet de miroir des préoccupations d'une société, qui permet avec l'exemple du traitement des Roms l'analyse socio-historique, politique et psychologique de ceux qui les entourent.

Depuis des siècles tout un ensemble d'images s'est construit et développé, cristallisé sous forme de stéréotypes. Ainsi s'est constitué un réservoir de représentations plus ou moins sédimentées dans lequel puisent aussi bien celui qui rejette que celui qui veut assimiler : chacun y trouve toujours de quoi alimenter son discours et de quoi justifier son action.

Il y aurait lieu de développer davantage des éléments du contexte aussi déterminants. Disons simplement que l'adoption de nouveaux textes par les institutions internationales, dans une Europe élargie, a permis de mettre à jour et de qualifier, juridiquement parlant, des comportements discriminatoires qui, vis-à-vis des Roms, étaient considérés comme allant de soi, car entrés dans des routines séculaires. Mais le chemin reste long à parcourir, qui va de la reconnaissance des pratiques aux sanctions qui doivent en découler, et à la prévention qui peut en désamorcer les développements. En cette matière toute l'Europe est concernée, car la discrimination à l'égard des Roms est une des choses les mieux partagées, de l'Est à l'Ouest. Les événements de l'été 2010 en sont une illustration claire pour la France.

Quelques raisons d'espérer un changement

Au-delà des aspects négatifs qui déterminent la situation actuelle, il existe quelques raisons d'espérer une amélioration : une période d'indécision qui caractérise les politiques et peut ouvrir la voie à des innovations; la possibilité de réduire la portée des stéréotypes dans le cadre de l'intensification d'une démarche interculturelle actuellement partagée par la plupart des Etats, notamment dans le domaine scolaire et celui de la formation, et par l'intensification d'une information de qualité.

Je voudrais ajouter deux autres raisons qui caractérisent positivement le contexte actuel, et sont synonymes de développement d'un nouvel espace politique pour les Roms : l'émergence d'un mouvement politique rom ; la prise en compte de la question des Roms par les institutions internationales.

³ Pour un développement de ces typologies, cf. J.-P. Liégeois, *Roms et Tsiganes*, Coll. Repères, éd. La Découverte, Paris, 2009, ou, *Roms en Europe*, éd. Conseil de l'Europe.

L'émergence politique des Roms

Pour l'émergence politique des Roms, l'organisation associative, ou en parti politique, ou sous une autre forme, est un phénomène récent, qui présente un changement fondamental -une mutation⁴- par rapport à la tradition séculaire. Il est difficile d'exiger en quelques décennies, de la part des communautés roms, un processus d'organisation que d'autres ont mis des siècles à développer. Par ailleurs, la difficulté de structuration et le manque de moyens, jusqu'à présent, du mouvement politique rom l'ont rendu vulnérable et sensible à l'influence d'autres politiques qui ont prétendu l'aider pour, en fait, mieux l'utiliser.

Dans l'univers culturel et politique roms, la diversité, qui répond à la réalité d'une communauté diversifiée -j'emploie souvent l'image d'une mosaïque et d'un kaléidoscope- est une richesse qui ne doit pas être réduite par l'exigence d'un partenariat à l'égard d'une tendance unique et unitaire. La réalité est plurielle, et le réalisme politique nécessite un respect de la pluralité des tendances organisationnelles et politiques. Il est d'ailleurs paradoxal d'exiger des Roms ce qu'aucun Etat démocratique n'accepte : l'organisation en un parti unique. Le premier Congrès international eut lieu en 1971 à Londres, Congrès fondateur de l'Union romani internationale.⁵ Le mouvement a pris de l'ampleur : il existe en Europe des milliers d'organisations, politiques, culturelles, organisations de jeunes, de femmes, etc. Le dossier rom dans nombre de ministères surtout en Europe centrale et orientale est suivi par des Roms. L'Union romani internationale, qui a un statut consultatif auprès de l'ECOSOC des Nations unies, a développé des Commissions de travail sur des thèmes divers.

La mutation s'est produite, et le cadre européen, en s'élargissant, a permis que se tissent des réseaux plus denses par dessus les frontières, que les dynamismes politiques roms des Etats où ils étaient les plus actifs aient un effet d'entraînement pour les autres Etats, et la reconnaissance des Roms comme minorité nationale dans un nombre significatif d'Etats a eu des effets sensibles en matière de représentativité, en matière électorale, en matière de formation de groupes de pression, et d'implication des ONG roms dans les divers domaines. De plus, l'élargissement, tant du Conseil de l'Europe que de l'UE, a considérablement augmenté le poids démographique des Roms.

Les institutions internationales

Les institutions internationales, hors du contentieux séculaire qui marque les relations entre les pouvoirs publics ou les collectivités locales et les Roms, ont le pouvoir et la responsabilité de faire avancer des politiques novatrices. Elles en ont aussi la vocation, car en tant qu'institutions internationales, elles rencontrent la transnationalité des communautés roms.

Simplement un *indicateur* de l'évolution de leurs activités : le nombre des textes qu'elles ont adoptés. En 1994 le recueil des *Textes des institutions internationales concernant les Roms*, comportait 89 documents (liste arrêtée à fin 1993). Une mise à jour de cet ouvrage fait apparaître que le nombre des documents concernant explicitement les Roms a presque doublé en 2000 ; autrement dit depuis que les institutions internationales ont adopté des textes concernant les Roms, en 1969, jusqu'à fin 1993, le nombre des textes a été de 90 environ, et depuis 1994 soit en 6 ans, leur nombre est presque aussi important.⁶

⁴ « Naissance du pouvoir tsigane », dans, *Revue française de sociologie*, Paris, n° 3, 1975 ; « Utopie et mutation », dans, *Cahiers internationaux de sociologie*, Paris, LXI, 1976 ; *Mutation tsigane*, Editions Complexe, Bruxelles, 1976.

⁵ Sur l'émergence du pouvoir politique national et international rom, voir *Mutation tsigane*, op. cit., et, pour une actualisation, *Roms en Europe*, op. cit.

⁶ Cf., *Textes des institutions internationales concernant les Tsiganes*, coll. Interface, éd. Centre de recherches tsiganes, éd. L'Harmattan, Paris, 2001.

De grands projets

Je n'ai pas la possibilité d'aborder ici le cadre politique des actions, notamment le Pacte de Stabilité, le Traité d'Amsterdam, les « Critères de Copenhague », l'Agenda 2000, les développements pour les Roms du programme Phare dans le cadre de l'élargissement, l'utilisation des Fonds structurels pour les Roms, dans leur configuration 2007-2013, etc. Il existe aussi d'autres grands projets, l'un d'entre eux étant la « *Décennie pour l'inclusion des Roms - 2005-2015* ». Il s'agit d'une initiative soutenue par l'*Open Society* (Fondation Soros) et la Banque mondiale, en relation avec les institutions européennes, et dont la mise en œuvre, avec les gouvernements, est prévue initialement en Bulgarie, en Croatie, en Hongrie, en Macédoine, en République tchèque, en Roumanie, en Serbie, au Monténégro et en Slovaquie, puis a une extension à quelques autres Etats. Quatre champs d'actions prioritaires ont été retenus : l'éducation, l'emploi, la santé et le logement, et trois problématiques dites "transversales", la pauvreté, la discrimination et l'égalité homme-femme.

L'importance, quantitative et qualitative, de ces grands projets, les difficultés et les aléas de leur mise en place, les coordinations difficiles, font qu'il convient de s'interroger à leur égard.

Une volonté nécessaire

L'optimisme nécessaire pour agir ne doit pas conduire à la naïveté. Les tendances mentionnées n'induisent pas toujours une amélioration de la situation. De l'adoption d'une décision à sa mise en œuvre le parcours est long et périlleux et de la définition d'un programme national ou européen aux activités qui vont en résulter, le chemin aboutit quelquefois dans des impasses, ou prend des directions imprévues qui peuvent être en contradiction avec les objectifs escomptés.

On doit s'interroger par exemple sur l'inflation du nombre des textes des institutions internationales, qui peut signifier la nécessité de renforcer, encore et encore, les mesures qui sont prises, pour inciter à un respect des Roms, et qui peut être synonyme de redondance, de manque de suivi réel, parfois d'effets de mode dans l'attention portée à certains dossiers.

En matière de droits par exemple, le droit est davantage du côté des Roms que du côté de ceux qui exercent à leur égard une violence réelle ou symbolique, soit en les rejetant, soit en voulant les assimiler. Droit de se déplacer, droit de s'arrêter, droit de scolariser les enfants, droit à l'exercice de leurs activités économiques, droit à un logement décent, droit au développement de leur culture... C'est dans l'arbitraire de l'interprétation et de l'application des textes que doit se situer l'essentiel d'un changement, ce qui rend la tâche particulièrement difficile, car on touche là encore à des éléments subjectifs enracinés dans l'histoire des mentalités.

Comme l'a rappelé Max van den Stoel, alors Haut Commissaire aux Minorités nationales, pendant un Séminaire de l'OSCE, « le problème des attaques à base raciste contre les Roms et leur propriété [...] n'est pas seulement légal. Bien entendu, il est indispensable de disposer d'un cadre légal pour protéger les personnes contre les attaques à motif racial mais, dans la plupart des cas, un tel cadre existe déjà, et il est non moins indispensable qu'il y ait une volonté politique claire de combattre les violences raciales, et ceci à tous les échelons de l'Etat, du plus bas au plus élevé ».⁷

Une évaluation indispensable

Quand des programmes sont lancés, il convient de se donner les moyens d'évaluer les actions qui les accompagnent. J'ai analysé ailleurs les risques qui accompagnent le développement de ces programmes : la duplication des activités, qui entraîne une perte de temps, d'énergie, d'argent ; la répétition des projets, qui n'ont de pilote que le nom et perdent leur fonction d'exploration et d'entraînement ; les opportunités défigurées par les opportunités dès que des soutiens financiers peuvent être obtenus ; les attentes qui deviennent de l'attentisme dès

que certaines décisions pourraient être perçues comme « politiquement incorrectes » ; la rupture entre la recherche et l'action, qui fait que nombre d'activités ne sont plus qu'activisme...

Il est important aussi de mentionner la capacité de lobby de certaines organisations : ce sont elles qui reçoivent le plus facilement des soutiens, et cette tendance, liée à la complexité administrative d'accès à certains programmes, et à la difficulté de gestion dans le cadre de ces programmes, en interdit l'accès aux petites organisations. On retombe dans le jeu des intermédiaires obligés, comme pour les familles qui sont suivies par des travailleurs sociaux ; c'est tout le contraire d'une démarche autonome, et de plus, dans le cadre de programmes dont l'un des objectifs premier est l'égalité des chances, on a l'illustration d'une inégalité dans l'accès aux ressources : on ne prête qu'aux riches, et on ne donne des outils qu'à ceux qui sont déjà équipés pour en demander davantage encore. Le pluralisme risque ainsi d'être en perte de vitesse. Les risques de la mondialisation ne touchent pas seulement le commerce.

On aimerait pouvoir dire qu'on aborde une période d'*innovation*. Mais le risque demeure d'entrer aujourd'hui dans une période de *manipulation*. Cette hypertrophie de l'attention portée « sur » les Roms, doit être considérée avec beaucoup de prudence. Comme les activités avec les communautés roms permet de développer des projets transnationaux subventionnés, nombre d'organisations de tous genres se découvrent subitement une vocation pour les Roms. On assiste à un usage du Rom comme objet d'entreprise, par des entrepreneurs d'un type nouveau, privés ou para-publics, politiques, associatifs ou administratifs, qui se positionnent avec opportunisme et esprit de spéculation sur le marché d'une aide humanitaire qui se pervertit. Les assimilateurs d'hier se recyclent dans l'humanitaire. C'est un nouveau front qui s'ouvre, notamment pour les organisations politiques roms, afin de lutter contre ce dernier avatar qu'est la manipulation.

Les institutions internationales, dont le rôle n'est certes pas de coller au terrain, n'ont pas encore pris la mesure des enjeux et des dynamismes actuellement en œuvre. On est en pleine contradiction entre la volonté politique exprimée au niveau européen d'améliorer la situation des Roms, et la légèreté avec laquelle on met en œuvre les moyens pour y parvenir. Contradiction aussi entre la lourdeur administrative purement formelle de certains des programmes proposés et l'absence d'attention portée sur la qualité des contenus développés.

A défaut de mettre en place des modalités précises de pilotage, de coordination et d'évaluation des actions, le risque est grand d'aller vers un morcellement des activités, vers une fragmentation des projets, vers un émiettement des connaissances acquises, donc vers une grande difficulté pour les rendre visibles et lisibles, et réinvestissables dans de nouvelles actions. Dans le cours de cette année 2010 pointent des interrogations concernant l'usage des fonds destinés à l'amélioration de la situation des Roms. Il conviendra de voir quelles en seront les suites, car les critiques formulées depuis des années concernant la mise en œuvre des actions de l'Union européenne n'ont pas jusqu'à présent suscité d'évaluation ni d'amélioration des logiques et logistiques mises en place.

Les Roms et la citoyenneté

Il s'agit d'une question fondamentale dans les débats actuels. Je prendrai pour l'évoquer quelques réflexions que j'ai développées pour une activité du Conseil de l'Europe. *L'Education à la citoyenneté démocratique* figure parmi les priorités du Conseil de l'Europe depuis 1997. Une étape marquante est celle d'octobre 2000, quand, lors de sa 20^e session, la Conférence permanente des Ministres européens de l'Education retient le thème des « *Politiques éducatives pour la citoyenneté démocratique et la cohésion sociale : enjeux et stratégies pour l'Europe* ». Dans leur *Déclaration finale* les Ministres demandent au Conseil de l'Europe de porter son attention sur la question des Roms, et dans leur *Résolution sur le programme d'activité 2001-2003*, de développer une action « concernant les politiques et les besoins éducatifs des Roms/Tsiganes sur la base d'expériences acquises dans les Etats membres ». Les Roms sont donc très présents dans ces réflexions. Puis le Comité des Ministres déclare 2005 *Année européenne de la citoyenneté par l'éducation*. Il s'agit de mettre en

⁷ *Romanies in the CSCE Region, CSCE Human Dimension Seminar, Varsovie, septembre 1994.*

exergue le rôle fondamental que joue l'éducation dans le développement de la citoyenneté et l'amélioration de la qualité de la participation dans une société démocratique.

La situation des Roms les rend particulièrement concernés par les actions d'éducation à la citoyenneté démocratique. On peut en guise de rappel mentionner la Recommandation 1557 (2002) de l'Assemblée parlementaire sur la situation juridique des Roms en Europe. Ce texte aborde un nombre important de points qui concernent ces rapports entre les Roms et le développement d'un contexte démocratique.

Nombreuses sont aussi les personnalités qui ont répété que la situation des Roms, et la façon dont ils sont traités, sont un *indicateur direct et un test du niveau de la démocratie* dans chaque Etat et au niveau européen. On peut mentionner Vaclav Havel, Günther Grass, ou Walter Schwimmer, alors Secrétaire général du Conseil de l'Europe.

Rappelons qu'il s'agit de la minorité d'Europe la plus nombreuse, présente dans tous les Etats, transnationale, sans Etat particulier d'origine pour établir des accords bilatéraux visant à lui garantir des droits, minorité d'Europe rejetée et marginalisée dans tous les secteurs.

Il apparaît que les Roms, *citoyens de l'Europe*, auxquels les institutions internationales apportent un soutien essentiel, *ne sont que de façon insuffisante des citoyens à part entière des Etats* où ils se trouvent. Ils peuvent y être plus facilement reconnus comme nation ou nationalité, et comme minorité, dans les Etats où de tels statuts ou références existent, que comme citoyens. Ils sont trop souvent encore, dans toute l'Europe, *des candidats citoyens*, dans la mesure où les droits qui s'attachent à l'exercice de la citoyenneté ne sont pas encore acquis, ni même accessibles parfois, pour les Roms, que ce soit dans les domaines des droits sociaux, des droits civiques, de l'éducation.⁸

Ils sont peu scolarisés, et scolarisés dans de mauvaises conditions; or *l'accès à la citoyenneté passe par l'éducation*; et *l'accès à l'éducation passe par la citoyenneté*; pour les Roms, le cercle n'est pas fermé, et le développement d'actions doit participer à une amélioration de cette situation. Ainsi, *pour les Roms*, il s'agit, par l'éducation, *d'induire et de consolider un statut de citoyen à même d'exercer ses droits*. Jusqu'à présent les Roms sont presque uniquement les objets des politiques, et non pas les sujets actifs qui contribuent à les définir et à les mettre en oeuvre.

C'est là *une approche essentielle*. Si pour la plupart des citoyens des Etats, il ne s'agit pas de les former et de les faire accepter comme citoyens, parce que cela est considéré au 21^{ème} siècle comme un acquis dans tout Etat démocratique, mais de les faire s'ouvrir à la compréhension et au respect des autres, dans le cas des Roms les *deux dimensions sont à traiter en même temps*: les Roms doivent pouvoir devenir des citoyens à part entière, ainsi reconnus par les autres, et les autres doivent être éduqués pour aller vers cette reconnaissance. Il est essentiel de développer ce que j'appelle une *instruction civique interculturelle*, pour que l'éducation à la citoyenneté fasse changer les mentalités de ceux qui les entourent à l'égard des Roms, comme à l'égard d'autres minorités ou immigrés ou communautés culturellement différentes.

⁸ Dans le domaine de l'accès pour les droits pour les Roms, on peut voir la série des rapports par Etat du *European Roma Rights Center - ERRC*, qui offre depuis 1996 des rapports de synthèse. Par ordre de parution : Autriche, Roumanie, Slovaquie, Ukraine, Albanie, Bulgarie, Macédoine, République tchèque, Italie, Roumanie (2^e rapport), Pologne, Grèce, Bosnie-Herzégovine, France, Russie, Ukraine (2^e rapport), etc. Cf. le site <http://www.erc.org>. Pour la France, voir aussi, *L'accès aux droits sociaux des populations tsiganes en France*, J.-P. Liégeois (dir.), Rapport d'étude de la Direction générale de l'action sociale, Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, Ministère du logement et de la ville, Editions de l'Ecole nationale de la santé publique, Rennes, 2007, pp. 267.

Un effet paradigmatique

Je mentionnais en introduisant mon propos qu'au fil des années, les programmes concernant les Roms ont eu une *valeur exemplaire* dans certains domaines de réflexion. Par exemple le développement de projets pour la scolarisation aide à mieux profiler les réformes en cours pour certains systèmes éducatifs : formation des enseignants, médiateurs scolaires, matériel pédagogique, etc.

Ainsi le *Comité de pilotage* du projet du Conseil de l'Europe pour la scolarisation des enfants roms souligne clairement que « *L'éducation des Roms, dans le contexte européen, doit être reconnue comme la source d'un renouveau nécessaire dans le domaine de l'Education. Un renouvellement des approches pédagogiques peut et doit être un des effets du Projet, au moment où l'éducation s'essouffle* ».

Le travail mené depuis quelques années apporte beaucoup à la réflexion concernant les sociétés en général et les minorités en particulier. Ainsi l'ensemble des activités lancées peut-il être considéré comme ayant un rôle moteur, comme une référence, et comme la démonstration que la diversité culturelle et les actions destinées à la respecter sont une source d'enrichissement pour l'ensemble de la société européenne.

Les Roms soulèvent des questions fondamentales. Ils interrogent l'Europe et ceux qui participent à sa construction sur le sens donné à cette Europe et à ses composantes, individus et communautés, Etats, nations et nationalités, libre circulation et migrations, et cela de façon d'autant plus stimulante et novatrice que les Roms font irruption sur la scène politique et obligent, en posant de nouvelles questions, à reconsidérer certains types de réponse qui semblaient aller de soi.

Les Roms anticipent un mouvement qui s'amorce et lance un défi à la gestion de ces nouveaux espaces, juridiques, sociaux, migratoires. Ils aident à la définition de nouveaux concepts, et à l'ouverture de réflexions nouvelles.

Les persécutions et le génocide des Roms dans la seconde guerre mondiale

Claire AUZIAS

Docteur en histoire, chercheur au laboratoire *Socius* de l'Université technique de Lisbonne. Auteure de en particulier Claire Auzias, Marcel Courtiade, *Les Tziganes ou le Destin sauvage des Roms de l'est*, suivi du *Statut des Roms en Europe*, éd. Michalon, 2001, pp. 130, € 13.72

Le 30 janvier 1933, Hitler fut élu à la chancellerie allemande. Deux mois plus tard, le premier camp allemand ouvrait non loin de Munich, Dachau. Essentiellement destiné aux opposants politiques, ce camp reçut aussi les tout premiers déplacés tsiganes allemands. Entre 1933 et 1938 une série de mesures législatives furent prises dans l'Allemagne hitlérienne pour rendre possible le génocide des *Zigeuner*.

Ces mesures législatives allaient depuis la déchéance de la nationalité jusqu'à la concentration dans des grands camps nationaux, dont le principal était non loin de Berlin.

- En 1934, la loi contre les « criminels irrécupérables » exposait les Roms à une expertise juridique de type anthropométrique.
- En septembre 1935, les lois de Nuremberg, dites sur « l'aryanisation », c'est à dire la pureté de la race allemande, excluaient de fait les Tziganes de l'Allemagne nazie.
- Le 14 septembre 1935, une loi définit ce qu'est la nouvelle citoyenneté en Allemagne et par conséquent ceux qui en sont exclus deviennent des criminels.
- Le 10 février 1936, la loi donne les pleins pouvoirs à la police qui centralise la lutte contre les tsiganes.
- Le 18 décembre 1938, Himmler ordonne la répression contre le « fléau » tzigane, c'est l'envoi de leur extermination.

- Le 27 avril 1940, le premier convoi allemand transporte 2.500 Sinti, tsiganes d'ex-nationalité allemande, vers l'est.
- Le premier train de Roms et de Sinti arrive à Auschwitz le 26 février 1943.

Ces dates, sèches comme une mise à mort, offrent une idée, outre les repères exacts d'un processus, des diverses mesures et de leur progression pour mettre en oeuvre la destruction des Tsiganes d'Allemagne.

Ces lois furent précédées en Allemagne de presque cinquante ans de recherche dite anthropométrique sur l'hérédité, la génétique raciste et le fichage systématique des caractéristiques physiques censées représenter un groupe humain subalterne ; cette mise en orbite de la politique raciale qui finalement a sévi contre les Tsiganes dans l'ensemble de l'Europe s'est élaborée en Allemagne, comme dans tous les pays d'Europe qui chacun comptaient leurs partisans. En France depuis Bertillon jusqu'à Alexis Carrel, nombreux furent les passionnés de fichage systématique ; à Cluj, en Transylvanie, un laboratoire de l'université, diffusait les principes de pureté de la race. On en connut aussi des échos dans l'Italie mussolinienne. L'Europe entière se prit d'intérêt pour les apparences physiques reflétant une nouvelle hiérarchie de l'humanité, au moins occidentale, encore qu'il faille rappeler, qu'en raison des statuts coloniaux, il y eut aussi des populations africaines, déportées dans des camps de concentration au nom de la race.

En 1905, Alfred Dillman, constitua un fichier de 5.000 noms de Tsiganes allemands, qui fut systématisé dans les années trente ; ce fichier n'eut d'égal qu'un fichier suisse, élaboré en 1911, et riche de milliers de noms, mais que les autorités suisses détruisirent dans les années cinquante, de telle sorte qu'il n'en reste plus de trace accessible aujourd'hui. Ces deux exemples, illustrent ce qu'il en fut des politiques «antitsiganes» entre les deux guerres dans l'ensemble des pays d'Europe, et cela, quelles que soient leur juridictions leur constitution et leur régime, sous le nom policier international de « lutte contre le fléau tzigane ». En effet, en 1926, une commission internationale de la police se réunit afin de jeter les bases d'une coopération entre les divers pays sur le sujet des Tsiganes. Cet ancêtre d'*Interpol* établit son siège à Vienne en Autriche jusqu'à l'annexion en 1938, date où il fut transféré à Berlin avec l'ensemble des fichiers des Tsiganes de toute l'Europe. Ces polices internationales continuèrent leur collaboration pendant la guerre, indépendamment du statut guerrier de leur pays nationaux respectifs. C'est-à-dire clairement que les informations policières concernant l'ensemble des Tsiganes de l'Europe au moins occidentale étaient centralisées à Berlin et mises à jour, au cours de la guerre, que les pays soient ennemis ou amis.

En France, à l'approche de la déclaration de guerre, la Troisième République finissante décréta le 6 avril 1940 l'interdiction de circulation des Tsiganes, au prétexte d'entente avec l'ennemi ; à cause de leur relative mobilité les Tsiganes furent longtemps porteurs de fantasmes d'espionnage, et leur installation le long de certaines frontières, que ce soit en Alsace ou en Transylvanie, favorisait ces idées reçues.

En France, pays collaborateur, le maréchal Pétain se mit au service de l'Allemagne. Le 4 octobre 1940, il édictait les mesures anti-tsiganes de la guerre, au lendemain de celles qu'il avait destinées aux Juifs ; en ce qui concerne les mesures anti-juives de Pétain, prises le 3 octobre 1940, c'est-à-dire la veille, tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il anticipa la demande allemande. En ce qui concerne les mesures anti-tsiganes du 4 octobre 1940, les historiens du domaine ne sont pas tous d'accord ; les uns affirment qu'il exista un ordre oral par téléphone de l'Allemagne exigeant la répression et la chasse des tsiganes. D'autres historiens, spécialistes de Vichy, affirment n'avoir jamais à aucun moment identifié de moindres archives donnant de tels ordres, ce qui incite à considérer que, là aussi, le Maréchal devança les souhaits allemands. Quoi qu'il en soit de l'une ou l'autre version, la France n'avait aucune leçon de racisme à recevoir de l'Allemagne. Elle avait enfanté les premiers penseurs racistes d'Europe, Arthur de Gobineau (*Essai sur l'inégalité des races*, 1852) était bien français, Maurras, Barres, Valois, Sorel, et tous les vichystes Darquier de Pellepoix, Laval, Celine, Darland étaient bien français. Ordre allemand ou pas, la France de Vichy exécuta ces décisions avec zèle, tous les préfets se mirent au service

de la révolution nationale et firent enfermer les Tsiganes de France dans des camps, que la terminologie actuelle préfère nommer « camps d'internement », ce qui ne signifie pas qu'on en sortait indemne, sain et sauf. Il n'y eut pas de chambre à gaz dans aucun camp français, et il n'y eut aucun convoi spécifiquement tzigane de déportation vers les camps de la mort de l'Est européen, comme pour les Juifs.

Au demeurant, il y eut selon les chiffres actuellement connus, 6.500 internés tsiganes dans les camps français, dont 10 % d'étrangers ; il y eut des condamnations au STO parmi les Tsiganes, qui furent expédiés en Allemagne pour travailler dans les usines de guerre au titre de citoyens français. Dans ces cas-là leur citoyenneté ne leur était point discutée ! Il y eut enfin de nombreux Tsiganes français déportés sporadiquement vers les camps de la mort d'Europe de l'Est, Belzec, Auschwitz, et d'autres, Ravensbrück pour les femmes et Mauthausen en ordre dispersé, généralement pour compléter des convois de déportés juifs ou politiques, et ce, dans le plus grand désordre. Enfin, autre spécificité du génocide des Tsiganes, ils n'étaient pas toujours enregistrés lorsqu'ils étaient débarqués dans un camp de la mort, et assassinés immédiatement dans les chambres à gaz, notamment les femmes et les enfants. Si bien qu'il est décidément du plus périlleux de recenser l'étendue des dégâts humains dans la population tzigane d'Europe. Ce génocide est fait de trous énormes de disparitions qui amputent nos connaissances très significativement.

Ainsi sommes-nous dans l'incapacité de citer des chiffres fiables et définitifs sur ce génocide.

L'on retient globalement le nombre de 500.000 pour indiquer que les Tsiganes victimes du nazisme en Europe ne furent pas peu nombreux, sans que l'on sache à quelle hauteur aient pu s'élever les pertes humaines de cette population.

Ont souffert le plus de l'extermination : les Sinti allemands, puis les Polonais, les ressortissants des pays baltes et russe, les Croates et autres Yougoslaves, et enfin les Hongrois, Tchèques, Grecs, Français, Italiens, Hollandais etc., sans exhaustivité.

L'histoire de ce génocide est à peine embryonnaire, elle est vouée à évolution progressive au rythme des découvertes et des travaux des nouveaux chercheurs.

La xénophobie de tous les côtés

Immanuel WALLERSTEIN

Copyright Immanuel Wallerstein, distribué par Agence Global. Immanuel Wallerstein, *Emeritus Professor* en sociologie et ancien Président de l'*International Sociological Association*, a été l'un des principaux et plus brillants *leaders* des étudiants fédéralistes américains après la seconde guerre mondiale. Sur son engagement fédéraliste et le mouvement fédéraliste américain de cette époque nous renvoyons nos lecteurs au livre de Gil Jonas, *One Shining Moment. The History of the American Student World Federalist Movement, 1942-1943* (Cf. *Fédéchoses*, n° 116, 2^e trimestre 2002).

Fédéchoses remercie M. Wallerstein d'avoir autorisé, une nouvelle fois, la publication de l'un de ses fameux « Commentaires » dans notre revue.

Traduit de l'anglais par Joseph MONTCHAMP - Lyon

Le dictionnaire définit la xénophobie comme « la peur ou la haine des inconnus ou des étrangers et de tout ce qui est insolite ou étranger ». Il semble que ce soit une plaie dans le monde entier mais elle ne se communique à un grand nombre de gens que par moments. Et nous sommes à l'un de ces moments.

Mais qui est l'étranger ? Dans le monde moderne il semblerait que la plus grande fidélité soit à l'égard de l'Etat auquel nous appartenons comme citoyen. On l'appelle nationalisme ou patriotisme. Je sais que pour certains il y a d'autres fidélités qui viennent avant le patriotisme, mais ces gens semblent former la minorité.

Bien entendu, il y a nombre de situations différentes dans lesquelles les gens expriment leurs sentiments nationalistes. Dans une situation coloniale le nationalisme s'exprime comme une exigence de libération du pouvoir colonial. Il semble prendre des formes similaires dans ce que certains appellent une situation semi-coloniale, situation dans laquelle un pays est techniquement souverain mais vit dans l'ombre d'un Etat plus fort et se sent opprimé.

Ensuite il y a le nationalisme d'un Etat fort qui s'exprime dans l'affirmation d'une supériorité technique et culturelle et qui donne à ses tenants l'impression d'avoir le droit d'imposer leurs vues et leurs valeurs à des Etats plus faibles.

On peut saluer le nationalisme des opprimés comme quelque chose d'honorable et de progressiste. Certes nous devons condamner le nationalisme lourd et tyrannique comme indigne, régressif et rétrograde, cependant il y a une troisième situation dans laquelle le nationalisme xénophobe dresse la tête ; c'est le cas d'un Etat dont la population a l'impression, ou craint, qu'elle perd de sa vigueur, qu'elle est pour ainsi dire « en déclin ».

L'impression de « déclin national » est, inévitablement, particulièrement exacerbée dans les périodes de grandes difficultés économiques, telles que celle où se trouve le monde aujourd'hui.

Il n'est donc pas étonnant qu'une telle xénophobie ait commencé à jouer un rôle d'une importance croissante dans la vie politique des Etats un peu partout dans le monde.

Nous voyons cela aux Etats-Unis où la soi-disant *Tea Party* veut « reprendre le pays », « reconquérir l'Amérique et restaurer son honneur ». Au rassemblement de Washington, le 28 août, l'organisateur, Glenn Beck, a dit : « -Quand je regarde les problèmes de notre pays, très honnêtement je pense que le souffle brûlant de la destruction passe sur notre cou, et pour y remédier politiquement, il faut un homme, un profil, que je ne vois nulle part ».

Au Japon, une nouvelle organisation, le *Zaitokukai*, a assiégé une école élémentaire coréenne à Kyoto, en exigeant qu'on « expulse les barbares ». Son leader dit qu'il a créé son organisation sur le modèle de la *Tea Party*, car il partage l'impression que le Japon souffre, actuellement, d'une perte de respect sur la scène mondiale et part dans la mauvaise direction.

L'Europe, comme nous le savons, a vu, dans presque chaque pays, monter des partis qui cherchent à expulser les étrangers du pays pour le remettre entre les mains exclusives des soi-disant véritables citoyens, bien que le nombre de générations en ligne continue pour définir un vrai citoyen semble être une question assez vague.

Ce phénomène n'est pas absent, non plus, des pays du Sud ; d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. Il est inutile d'énumérer les exemples répétés des lieux, où et quand, la xénophobie a dressé sa tête menaçante.

La vraie question c'est : que peut-on faire pour contrer ses pernicieuses conséquences, si tenté que l'on puisse faire quelque chose ! Il y a une école de pensée qui argumente principalement qu'il faut coopter les slogans, les répéter sous une forme atténuée en attendant le moment cyclique où la xénophobie aura régressé parce que les temps seront plus prospères et l'économie plus vigoureuse. C'est la théorie des partis de droite et du centre-droit de l'establishment.

Mais, qu'en est-il des partis de gauche et du centre-gauche ? La plupart, mais pas tous, semblent préférer se taire. Ils semblent avoir peur, qu'une fois de plus, on les taxe « d'anti-patriotiques », de « cosmopolites » et ils redoutent d'être emportés par la marée, même si la marée peut se retirer à l'avenir. Alors ils parlent faiblement de valeurs universelles, de « compromis » pratiques. Est-ce que cela les sauve ? Parfois, mais pas souvent. Ils sont souvent emportés par la vague. Quelquefois, ils suivent la vague. L'histoire des partis fascistes est remplie de colonnes de leaders de gauche qui devinrent fascistes. Après tout, c'est l'histoire de l'homme qui inventa virtuellement le mot « fasciste » -Benito Mussolini.

Le désir et la bonne volonté d'appliquer les vertus égalitaires, y compris le droit de toute sorte de communautés de préserver leur autonomie dans une structure politique nationale qui accommode la tolérance mutuelle d'autonomies multiples est une position difficile à définir et soutenir, mais c'est probablement la seule qui offre, à long terme, un espoir pour la survie de l'humanité.

Roms, les racines de la haine

Barbara SPINELLI

Journaliste et écrivain italienne. Fille de Altiero Spinelli. Article paru sur *La Stampa*, du 29 août 2010.

Traduit de l'italien par Jean-Luc PREVEL - Lyon

Il est utile de rappeler comment, il y a tout juste sept à huit décennies, la destruction des Tsiganes fut possible dans les camps allemands. Ce ne fut pas un plan d'extermination déterminé avec acharnement qui serait né de l'esprit de Hitler. Dans le livre *Mein Kampf*, on parle de Juifs, pas de Tsiganes. La destruction (en langue rom *Porajmos*, la « grande dévoration ») s'origine dans la volonté tenace, insistante des campagnes et des périphéries urbaines allemandes : un fleuve d'une répugnance puissante, ancienne, que la démocratie de Weimar n'endigue pas mais à laquelle elle cède. Ceux qui ont vu le film de Michael Haneke « Le ruban blanc », savent comment les fureurs qui aveuglent l'esprit prennent forme, excluent le différent et enfin l'éliminent pour faire le ménage dans la famille, le village, la nation. Même l'antisémitisme a de telles racines, tous les génocides sont favorisés par des consensus tacites. Mais la haine des Roms et des Gitans (durant le siècle dernier, Bohémiens en est l'appellation méprisante) remporte des consensus particulièrement vastes. Il s'agit d'une haine qui s'exprime encore aujourd'hui librement et qui n'est empêchée par aucun véritable tabou : en partie parce qu'elle est enfouie dans les tréfonds de l'âme où elle subsiste sans être dérangée ; en partie parce qu'il s'agit d'une aversion pas du tout raciale ; en partie parce que leur génocide n'a pas généré l'interdiction sacrée typique du tabou.

A la différence de ce qui s'est passé pour les Juifs, aucune barrière faite de honte de soi et de mémoire qui reste en éveil, ne s'est érigée en Europe dans l'après-guerre. On a commencé à parler tardivement des Bohémiens, les livres qui racontent leur histoire sont suffisants mais pas nombreux.

Il est étrange que Sarkozy, fils d'un Hongrois, ne se soit pas rappelé, quand il a décidé l'expulsion des Roms, de ce qu'ils ont souffert en Europe orientale. Il est étrange qu'il ne se rappelle pas ce qu'ils endurent encore aujourd'hui dans les pays qu'ils fuient, parce que l'Est européen est sorti des dictatures en dénonçant le totalitarisme communiste mais pas les nationalismes ethniques, ni l'idéologie qui place le citoyen pur sang au-dessus de la personne humaine : en Roumanie, Bulgarie, Hongrie, les Roms sont traités, malgré le génocide, comme des sous-hommes.

Les rapatriés souvent, c'est les condamner encore plus. C'est aussi une hypocrisie, parce que, en tant que citoyens européens, les Roms peuvent retourner en France ou en Italie sans visa. On les appelle souvent roumains. Il faudrait bien savoir que les Roms sont détestés par la majorité des Roumains. Partout, la crise économique les transforme en boucs émissaires. Le plus souvent, ce n'est pas la race qui éveille l'exécration. C'est le mode de vie itinérant. L'Union, en s'élargissant en 2004 et 2007, a aussi accueilli cette communauté particulière, par vocation non sédentaire, originaire de l'Inde et installée sur notre continent il y a cinq à six siècles, persécutée à de nombreuses reprises.

Une directive européenne restreint la libre circulation si l'ordre public est perturbé, mais la directive s'applique aux individus et, de toute façon, elle sera caduque en décembre 2013. Il n'apparaît pas clairement qui a, aujourd'hui, recommencé cette histoire d'exclusion, de murs qui séparent les nomades des citoyens « normaux » et leur empêche de

devenir sédentaires s'ils le veulent, de trouver du travail, de ne pas tomber dans les mains des mafias.

Il est probable que Berlusconi et Bossi ont joué un rôle d'avant-garde : un rôle de « modèle pour l'Europe », a dit Monseigneur Giancarlo Perego, directeur de la Fondation *Migrantes della Cei* (*La Stampa*, 22 août). Plusieurs gouvernements de l'Est se sont sentis légitimés par l'Italie. Pays fondateur de l'Union. Actuellement Sarkozy devient le mégaphone du fleuve d'exécration. Le mot qu'il a répété plusieurs fois en parlant des immigrés, des Roms et de la délinquance, c'est la « guerre ».

Dans le même discours, le Président a annoncé que le citoyen d'origine étrangère coupable de délits, perdra la nationalité française (le mot déchéance évoque, renvoie à déchet, ordures). La démocratie ne nous protège pas de telles déviations, justement parce que la volonté du peuple est sa cheville ouvrière. Giuliano Amato l'explique bien dans un article sur *Il Sole-24 Ore* du 22 août : il y a des moments, et la crise économique en est un, où un conflit mortel peut naître entre deux impératifs démocratiques qui sont l'exigence du consensus et celle de préserver la civilisation,

Le *leader* démocrate soucieux de recueillir des consensus immédiats gagne peut-être dans les urnes mais ne sauve pas nécessairement la civilisation (« ce n'est pas par hasard si, dans l'équilibre institutionnel des démocraties on distingue les institutions majoritaires élues dans lesquelles prévalent les logiques du consensus, des institutions de garantie, non majoritaires, avec en premier lieu les Cours, dans lesquelles les impératifs codifiés de la civilisation devraient prévaloir, justement pour ces droits auxquels les majorités sont moins sensibles »).

Rares sont les *leaders*, dans les Etat-nations modernes, qui savent tenir compte des deux impératifs et dans les moments critiques, placer les exigences de la civilisation avant celles du consensus. Quand Obama ne se déclare pas opposé à la construction d'une mosquée près de *Ground Zero*, il défend la constitution laïque et la longue histoire américaine plutôt que l'histoire qui va d'un sondage à l'autre. Il ressent qu'il doit créer le consensus à partir de là, tout en sachant qu'il peut aussi le perdre.

En général, quand les gouvernants exaltent à tous moments la souveraineté et les émotions du peuple, ce n'est pas le peuple qui gouverne : ce sont les oligarchies, les pouvoirs secrets, les mafias. Même notre Constitution voit loin et ce n'est pas un hasard si elle donne la prééminence à la personne, plus encore qu'au citoyen. Tous les articles qui concernent les droits fondamentaux (la liberté, l'interdiction de la violence, l'inviolabilité du domicile, la responsabilité pénale, le droit à la santé) ne parlent pas de citoyens mais de personnes ou d'individus, et précèdent la Constitution elle-même.

Le nomadisme est une forme de vie qui tend à disparaître mais qui reste une forme de la vie humaine. Le fait de ne pas avoir de demeure fixe, de vivre en roulotte, de se déplacer en caravane (« en hordes », était écrit dans les décrets d'expulsion aux temps de Weimar et de Hitler) : tout cela fait partie de la culture des Roms et des Gitans. Ils font aussi le choix d'adopter la religion des pays dans lesquels ils vivent : c'est l'intégration qu'ils préfèrent depuis des siècles. Comme tous les citoyens ils délinquent aussi, surtout quand ils sont brimés.

La plupart sont depuis plusieurs siècles, citoyens des pays dans lesquels ils vagabondent ou se sédentarisent. Chez nous, 80% des Roms sont italiens. Les protestations contre la politique française n'ont pas manqué (700 rapatriés d'ici septembre) : à l'ONU, dans l'Union européenne. Des leaders importants de droite ont protesté : le premier d'entre eux Dominique de Villepin selon lequel il existe aujourd'hui sur le drapeau une « tache de honte ». Il demeure toutefois que les Roms n'ont pas un Elie Wiesel qui transforme en leur nom l'interdiction de la haine en tabou. Nous pouvons compter sur l'Eglise, mémoire de la parabole du Samaritain et de l'histoire de l'Europe.

L'Europe et les constitutions de l'après-guerre ont été inventées pour éviter de telles rechutes, toujours possibles quand le nationalisme ethnique à la manière du dix-neuvième siècle reprend le dessus. Les structures impériales étaient plus favorables à la diversité et l'objectif de sortir des enclos ethniques et de restaurer des autorités supérieures à

celles des Etats souverains revient au pouvoir supérieur qui dans plusieurs entités juridiques s'incarne aujourd'hui dans l'Union.

C'est l'Europe qui doit repenser le statut des Roms : en leur permettant de continuer à voyager, à trouver du travail, à se défendre contre les mafias, à respecter la loi et l'ordre. Au quinzième siècle, quand ils ont migré en Europe, les Bohémiens avaient une protection / sauf-conduit universel, non national ni local : la protection du Pape et celle de l'Empereur. Seule une protection de nature universelle peut garantir « les diversités humaines légitimes », ce que Benoît XVI a indiqué dans une homélie prononcée en français le 22 août. Aujourd'hui les Roms ont la protection du Pape. Celle de l'Empereur (de la politique) manque cruellement.

Les Roms et le Peuple européen

Michel MORIN

Membre du Comité fédéral de l'UEF Europe - Villefontaine

« VROOM! VROM! ROM! ».....Rom ? Rrom ? Romanichels ? Romanos ? Roumanie ?

Le « vroom-vroom » médiatique s'emplit d'un son venu du fond des âges et qui enfle au gré des provocations, des agressions et des illégalités, orchestrées par le clan qui contrôle l'Etat national français au cœur de 2010.

Mais cette tentative de mobilisation de très vieux réflexes, peut-être nichés au fond de l'inconscient de quelques individus, est contraire aux valeurs fondatrices de l'unité européenne et les institutions en charge de l'Union le font savoir, haut et fort.

Mais peut-être aussi le travail culturel et politique engagé depuis des années, de façon discrète mais profonde, a-t-il désarmé, au moins partiellement, la portée d'une pratique du bouc émissaire contre un autre peuple, outil classique des pouvoirs nationaux pour surmonter leurs difficultés internes et politiciennes. « Ah !!! Où sont les Boches d'antan ? ». « A défaut d'Ritals, t'aura du Rom ! ».

Depuis plus d'une décennie, les rencontres et les réflexions sur le peuple rom, ou rrom comme la phonologie de la langue romani l'exigerait⁹, ont permis une meilleure connaissance et reconnaissance de ce segment du *Peuple européen*. Cela explique peut-être la vigueur des réactions contre leur instrumentalisation.

En complément à d'autres articles de notre dossier, mon approche géographique souhaite apporter des éclairages complémentaires à ceux de nos outils habituels.

Le point d'orgue, et départ, de ce regard peut paraître une provocation. Il a été posé par des géographes de renom, Michel Foucher et Henri Dorion, et l'équipe réalisatrice de l'exposition « FRONTIERES », organisée par le Musée des Confluences, en gestation à Lyon, et présentée dans l'ancien Musée Guimet en 2006.

Le titre de l'espace consacré aux Roms était « LE PEUPLE EUROPEEN ». Dénomination qui ne peut qu'interpeller tout militant européen et fédéraliste, tant nos lectures et nos écrits reflètent la recherche de ce *Peuple européen* auquel nous nous référons.

Ainsi ce Peuple rrom, avec de multiples dénominations souvent perçues comme péjoratives (Gitans, Tsiganes, Manouches, Roms, Romanichels), serait la quintessence de l'aspiration des Européens ? En traduisant dans une formule choc la pensée de Günther Grass, « ce peuple est ce que nous cherchons tous à devenir : de véritables Européens », les géographes sont à leur poste. Ils observent et analysent les relations entre les hommes et l'une de leur création : les frontières. Le peuple rom bouscule les perceptions et les usages des frontières. « Notre seul ennemi est la frontière qui coupe l'étendue de la

terre ! La frontière est pour les loups, les chiens, les moutons, pas pour nous ! ».¹⁰

Le travail géographique sur les frontières est redevenu possible en France grâce à la réhabilitation de la géopolitique, arrachée par les géographes promoteurs et fondateurs d'*Hérodote*¹¹ au milieu des années soixante-dix. Mais le cas des Roms perturbe également la distinction construite entre la géopolitique externe (les frontières pour faire court) et la géopolitique interne (l'organisation des pouvoirs dans les Etats pour faire tout aussi court). En effet, les Roms relèvent des deux dans l'espace européen, d'où le drame actuel avec les contradictions entre les politiques européennes, les politiques nationales et en particulier française et même, dans le détail, entre les politiques locales et celle du gouvernement français. L'invention de la « reconduite à la frontière » alors que la frontière n'existe plus matériellement, alors qu'elle n'est même plus franchie physiquement, puisque les départs se font à partir d'aéroports implantés au cœur du pays expulseur, n'est pas le moindre paradoxe.¹²

Mais l'identité des Roms ne peut pas être réduite à ce seul trait culturel, pour sympathique qu'il soit pour les fédéralistes. En effet, plus de dix millions de personnes, après que 500.000 d'entre elles aient été inscrites au panthéon des peuples martyrs victimes du nazisme, portent une longue histoire, une langue, un mode de vie, des valeurs et constituent une « nation sans territoire compact »¹³.

Le projet politique de cette nation, inscrit entre autre dans le préambule de sa « charte morale », confirme que sa revendication n'est pas l'espace, ni l'attribution d'un territoire. « Le peuple rom est un élément constitutif de l'Europe, à laquelle il a apporté une contribution humaine, matérielle, artistique, économique, militaire et morale trop souvent négligée. Il souhaite se positionner dans une dynamique progressiste orientée vers l'intégration sociale, l'égalité des droits, le refus de l'exclusion et le respect mutuel de toutes les identités représentées en Europe. »

Ce peuple se trouve éparpillé dans toute l'Europe et la majorité de ses membres est titulaire de la nationalité du pays où ils résident. Ainsi en France, la population rom est-elle estimée à 400.000 français pour un peu plus de 12.000 Roms roumains et bulgares. De plus il est sédentaire à 90 %, contrairement à ce que laissent entendre les décisions du pouvoir français actuel, lequel stigmatise le nomadisme comme s'il était criminogène.

Et c'est là le point où un regard géographique sur l'usage de l'espace et les territoires fait par ce peuple est à rapprocher de celui du *Peuple européen*.

En effet, l'un des fondements de la création de l'Europe c'est le droit à la MOBILITE, laquelle est devenue une valeur sinon une obligation pour être un bon Européen : mobilité des travailleurs, mobilité des étudiants avec des programmes ERASMUS et LEONARDO flamboyants. Qui n'a frémi de bonheur aux images de « l'Auberge espagnole » ? Mais aussi mobilité pour les échanges culturels ou touristiques qui pèsent très, très lourd dans les activités économiques.

L'hédonisme a été mobilisé. Les vagues de touristes avec leurs caravanes parcourent l'Europe, pour le bonheur de leurs occupants et même s'ils embouteillent et ralentissent les déplacements, ce n'est pas grave, car leur nomadisme est « marchandisé ». Celui du peuple rom ne l'est pas. Est-ce là son tort et sa tare ? Comment les tenants du marché vont-ils digérer cette nouvelle cible ?¹⁴

De plus les niveaux de vie des familles roms ne sont pas plus homogènes que ceux des autres peuples ou ethnies en Europe. C'est pourquoi la remarque « vroum, vroum » du ministre de l'époque, « Comment se fait-il que l'on voit dans certains de ces campements tant de si belles voitures, alors qu'il y a si peu de gens qui travaillent ? »¹⁵ relève exclusivement du préjugé et non des réalités que la géographie sociale permet d'identifier.

Il est certain qu'une partie des Roms, mobiles dans les pays européens et donc en France, font partie des pauvres parmi les pauvres, et leur nationalité est bien secondaire par rapport à la situation d'urgence économique dans laquelle ils se trouvent. Leur mobilité relève des processus migratoires et des exils les plus universaux : partir pour survivre. Les réponses sont dans les politiques européennes et nationales de solidarité.

Mais pour les Roms, sédentarisés ou non, s'ajoutent les déplacements, les regroupements ponctuels liés aux rituels culturels, familiaux, religieux qui sont vitaux dans la culture rom. Des convergences vers des regroupements très divers et totalement temporaires, qui rendent impossible une programmation durable d'installations adaptées à l'accueil de grands ou très grands groupes. Seule une volonté de coopération et une ouverture d'esprit de part et d'autres permettent de répondre, au cas par cas, à ces besoins respectables et perturbateurs à la fois. Plus ou moins qu'un grand concert ou qu'une *rave party* ?

Pour prolonger la comparaison, le film « Les Poupées russes », suite de « l'Auberge espagnole » de Cédric Klapisch, illustre cette seconde étape dans la construction de l'identité d'un groupe du *Peuple européen*. Une fois un clan constitué par un vécu commun (ici l'année Erasmus), tous les membres convergent vers un tiers lieu pour se retrouver, pour partager un nouveau temps commun et fort, et continuer à exister par delà le temps, les frontières, les ruptures.

La provocation à la réflexion consistant à affirmer : « le Peuple européen : les Roms », ouvre des perspectives pour un chantier culturel autour de la devise « l'unité dans la diversité ». Comment concilier éléments spécifiques et éléments fédérés dans la constitution d'un Peuple ? Quels principes et quelles valeurs de base doivent guider le processus de construction d'un Peuple ?

S'interroger sur ce Peuple de « Fils du vent sans pays »¹⁶, sert à alerter l'Europe fragilisée quand certains de ses membres perdent le sens du vent de l'histoire et la mettent en danger en jouant les partisans de « Autant en emporte le vent... ».

L'Etat français, l'Europe et les Roms : un point de vue fédéraliste

...Ou l'Etat national, et ses raisons d'être... face aux
populations nomades -Roms, notamment- et à la nouvelle
donnée européenne qu'elles illustrent

Ronan BLAISE

Ancien Rédacteur en chef du *Taurillon* et responsable des Jeunes Européens - Dieppe

Depuis la fin de l'été dernier s'est développé en France, de la part de son actuel gouvernement aujourd'hui au pouvoir, une campagne politique de « retour à l'ordre public ». Et on n'ose imaginer que la

caravanes aux familles serait instructive.

15 Nicolas Sarkozy, 10 juillet 2002, Commission des lois de l'Assemblée nationale, réunie pour étudier le projet de loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (Lops).

16 Fils du vent sans pays, site internet d'information et d'échange sur les Roms.

10 Livret exposition « FRONTIERES », 2006, p.132, Kostis Palamas, « Les douze paroles du Tzigane ».

11 Hérodote, revue de géographie fondée 1976 par une équipe autour de Yves Lacoste (dont Michel Foucher).

12 L'obsession des frontières, Michel Foucher, Perrin, 2007.

13 Texte adopté au Congrès des peuples tziganes à Prague en 2000.

14 Une étude sur les conditions de vente des

proximité de nouvelles échéances électorales ne permette d'en expliquer la teneur...

Quoi qu'il en soit, voilà une campagne « sécuritaire » qui s'est déclinée sur un mode agressif et autour d'un discours volontiers xénophobe et on ne peut plus populiste.

Et ce, notamment via la stigmatisation -politiquement délibérée / politiquement assumée ?! - de populations bien particulières, les Roms : populations nomades mal aimées, socialement tout particulièrement vulnérables ; alors injustement accusées de bien des maux, en des termes gouvernementaux et policiers souvent singulièrement décalés de la réalité...

Mais, quoi qu'il en soit du caractère outrancier de certains propos alors tenus, il convient surtout de se pencher sur ce que cette crise politique et sociale révèle aujourd'hui de l'Etat national et de l'état actuel de l'Union européenne (UE) ; afin de pouvoir mieux réfléchir sur en quoi cela interroge nos droits de citoyens, et l'avenir de nos sociétés.

Car il est vrai que cette population mouvante -les Roms- dont les membres sont, n'en déplaise à certains, bel et bien « citoyens européens » (néanmoins souvent traités en « apatrides » par les uns ou par les autres...), pose un problème pratique et une énigme théorique aux tenants de l'Etat souverain, en tant qu'Etat national traditionnel.

L'Etat national, ou la nécessité pratique du contrôle des flux démographiques...

Et pour cause. Qu'on se rappelle bien que, par nécessité pratique, l'un des fondements de l'Etat en général (de l'Etat national en tout particulier) est précisément -dans le cadre géographique strict de ses frontières- le strict contrôle de ses « sujets » (plus ou moins devenus « citoyens », selon l'état des lieux actuel de l'évolution démocratique des sociétés...).

Où l'on voit l'Etat (et l'Etat national, en tout particulier) asseoir sa légitimité politique sur un échange contractuel de « prestations » en « dons » et en « contre-dons » : où il obtient le consentement public à son autorité de sa capacité à -plus ou moins équitablement- établir et garantir l'ordre public, garantir le bien-être social et faire régner la justice.

Ce qu'il ne pourrait faire sans obtenir de la société l'impôt : qu'il soit l'impôt du sang ou l'impôt « sonnante et rébuchant ». Ce qui lui serait parfaitement impossible sans la possibilité d'exercer un contrôle bureaucratique étroit de ses populations.

Ce qui est parfaitement vrai de la part de tout Etat institué, depuis l'instauration des Cités-Etats des temps néolithiques (où les premières traces d'écritures historiquement relevées sont bien plus souvent de secs cadastres et d'étroits registres d'impôts que des chroniques royales des règnes, des textes littéraires, des poèmes ou des hymnes aux dieux...) jusqu'à nos jours.

Mais là où l'Etat « inter-urbain » de jadis, devenu Etat national des temps modernes et contemporains a atteint un rare niveau de raffinement dans l'exercice du « contrôle social ».

D'où l'embarras -dans nos sociétés sédentaires- de nos Etats bureaucratiques dès qu'il s'agit d'exercer leurs prérogatives régaliennes -qui ne sauraient s'exercer sans la possibilité d'encadrer et de contrôler leurs populations- sur des populations mouvantes et nomades en tout particulier.

Et l'Union, dans tout ça ?!

Or, le processus d'intégration européenne actuel -tel qu'il s'est en tout cas développé et accentué depuis désormais un demi-siècle, notamment par la suppression progressive des frontières entre ses Etats membres- n'est justement pas seulement un processus de juxtaposition des sociétés humaines et des structures étatiques nationales.

Mais bien un processus d'interpénétration des sociétés dont un certain nomadisme inévitable fait désormais partie, celui des Roms n'en n'étant qu'un exemple des plus traditionnels.

Avec l'adoption du Traité de Maastricht instituant la « Citoyenneté européenne » (1992), on a alors vu l'émergence juridique d'une nouvelle Citoyenneté (européenne) et l'émergence de nouveaux droits pour les « citoyens nationaux », désormais également devenus « citoyens

européens ».

Soit désormais -pour les citoyens européens- tout autant de nouveaux droits et tout autant de nouvelles possibilités de vivre, de posséder des biens, de résider et de s'investir dans la vie sociale -voire politique- « ailleurs » que dans le cadre étroit de leur Etat national d'origine.

Là, on entrait dans une phase nouvelle de la construction européenne, où il ne s'agissait pas seulement de rendre possible la libre circulation des biens, des marchandises et des capitaux, mais aussi des êtres humains et des citoyens.

Une tendance lourde qui risque d'ailleurs encore de s'accroître si continuent à se développer certains processus (programmes d'échanges universitaires, mariages mixtes, etc.) et si continuent de se développer certains mécanismes supranationaux (Quid d'un futur impôt européen ? Quid d'un futur véritable Etat providence européen ?) permettant donc aux citoyens d'échapper de plus en plus à l'autorité de leur Etat national de naissance.

Là où la crise a du bon

L'actuelle « crise » politique liée au sort des populations nomades « roms » a ceci d'exemplaire qu'elle met en scène une situation tout particulièrement critique qui peut néanmoins nous éclairer sur l'un des avènements possibles de l'Etat national, de l'UE, de leurs citoyens et de nos droits.

Car -ce que révèle surtout la crise actuelle, par delà le caractère conjoncturel et anecdotique de certains faits précis- c'est bien le profond désarroi actuel de nos Etats nationaux en déliquescence, face à l'émergence politique de l'UE.

Notamment lorsque nos Etats nationaux voient échapper à leur autorité des pans entiers de leur société -désormais bien informés des nouvelles opportunités (quid du manque de transparence et de publicité quant aux bénéfices matériels qu'apporte l'appartenance à l'Union ?)- qu'offre l'appartenance à l'UE, en tant que « cheptel humain » mal géré.

Qu'il s'agisse là -depuis peu tous plus ou moins montrés du doigt comme étant de « mauvais sujets »- des étrangers, des Roms, des « apatrides » ou encore des *Europhiles* et autres fédéralistes « cosmopolites », bref : qu'il s'agisse là des « étrangers » -luxembourgeois notamment !!!- et du ... « parti de l'étranger », européens « communautaires » et fédéralistes en tout particulier.

Où l'on voit l'Etat national essayer désespérément -par tous les moyens dont dispose la parole publique (dont la stigmatisation et la mise au pilori...)- de renforcer son autorité sur ses sujets : en tentant de restreindre la liberté de certains, en dressant les « sédentaires » contre les « nomades » et en dénonçant publiquement les populations qui... montrent le mauvais exemple !

Mais si l'Etat national continue à essayer de maintenir sous tutelle ses « sujets ». En freinant des quatre fers face aux évolutions actuelles (même si tout cela se décline de manière autoritaire) et en nous montrant donc ainsi -finalement- le pire de ses visages autoritaires...

... Alors nul doute que l'Union européenne -désormais garante de nos Droits face aux tendances autoritaires à nouveau révélées de l'Etat national- apparaîtra alors de plus en plus comme un recours pour défendre nos Libertés. Et l'Union sortira alors renforcée de cette crise. Car grandie de l'épreuve.

**Union européenne :
que la liberté de circulation
ne soit plus limitée à trois mois !**

Fabien CAZENAVE

Article publié également par www.taurillon.org

La liberté de circulation des personnes est avec la citoyenneté européenne un des éléments les plus concrets de la construction de l'Europe pour les citoyens. Avec l'expulsion de Roms par la France vers

la Roumanie ou la Bulgarie, le grand public découvre qu'en Europe un Etat-membre peut expulser des citoyens européens hors de son territoire.

La directive n° 2004/38/CE régit le droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres. Cette directive concrétise le droit fondamental pour tout citoyen de l'Union européenne (UE) de pouvoir se rendre dans un autre Etat membre en disposant simplement d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité. Il n'est ainsi plus question de visa.

Cependant, nous ne pouvons que regretter que ce droit change au bout de trois mois. En effet, le citoyen européen se transforme alors, en fonction de sa situation, en « actif », « inactif » ou « étudiant ». Ce citoyen doit alors disposer de ressources suffisantes et d'une assurance maladie afin de ne pas devenir une charge pour l'assistance sociale de l'Etat-membre d'accueil pendant son séjour. Dans le cas contraire, il peut se voir signifier un refus de séjour sur le territoire par l'administration ou une obligation de quitter le territoire en mentionnant le pays de renvoi. Si après un délai d'un mois, cette personne n'a pas volontairement quitté le territoire, l'obligation peut être exécutée d'office par l'administration. En cas de menace pour l'ordre public ou pour des raisons de sécurité ou de santé publique, le citoyen européen peut faire également l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière ou d'un arrêté d'expulsion.

Nous ne devons pas accepter cette limitation de la liberté de circulation des personnes. Ce type de restriction n'a pour autre but que de limiter tout exode économique de populations issues de pays moins développés que les Etats les plus riches de l'UE. Or, nous ne pouvons pas concevoir la citoyenneté européenne par le prisme des ressources suffisantes ou non d'une personne. Un citoyen européen doit avoir les mêmes droits qu'un citoyen national s'ils vivent dans un même Etat-membre. C'est par le dépassement des frontières nationales par les Européens que se créera une véritable citoyenneté dans l'UE.

Les dirigeants européens doivent modifier la directive n°2004/38/CE pour ne plus limiter la liberté de circulation des citoyens européens à partir de trois mois. C'est à cette seule condition que pourront être réellement pris en compte les problèmes liés à la liberté de circulation dans le cadre des politiques d'intégration de population européenne, notamment dans leur dimension linguistique.

Le gouvernement français face aux Roms : un contresens européen

**Carton rouge au gouvernement français pour son repli
national vis-à-vis de la communauté Rom**

Nessim ZNAÏEN

Vice-président des Jeunes Européens - Rennes

Article publié initialement par www.taurillon.org

On le voit bien avec les réactions des uns et des autres, de Dominique de Villepin à Ségolène Royal en passant par le Cardinal André Vingt-Trois, les mesures sécuritaires actuelles envers les Roms contiennent de forts enjeux de politique nationale, à moins de deux ans des élections présidentielles. Pourtant le thème même des mesures du gouvernement place ce débat au coeur de l'attitude européenne de la France.

Si les hommes politiques de l'hexagone ont surtout souligné le caractère radical de ces expulsions, pointant du doigt l'UMP qui « avance avec son cerveau droit », nous devrions sans doute être davantage sensibles au fait que les expulsions de Roms n'aient été décidées sans aucune coordination avec les autres pays européens, notamment avec la Roumanie. Plus grave, le sommet sur l'immigration prévu le 6 septembre à Paris, et organisé à la demande du gouvernement français, ne comprendra pas les ministres bulgares et roumains, ceux-ci n'ont pas

été conviés. Les représentants de la « vieille Europe », les Allemands, Italiens, Espagnols, Britanniques seront (étaient, *ndlr*) bien là.

Au delà de la coordination, c'est le principe de solidarité entre les peuples européens qui est menacé, alors que les expulsions de Roms renvoient ces populations dans des pays où une partie des citoyens peut leur être hostile. Sur le fond des mesures, la France rejoint les réflexions d'une partie de la droite italienne, et notamment du Ministre de l'intérieur Roberto Maroni, et membre de la xénophobe Ligue du Nord, qui prône « l'expulsion obligatoire des citoyens européens qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins financiers ». Rappelons que les mesures prises à l'égard des Roms auront sans doute qu'une efficacité limitée, nombre de Roms voudront revenir rapidement en France. Un élément fort de solidarité entre les peuples européens serait ainsi bafoué, risquant d'entraîner une régression de la construction européenne, voire un déni de l'idée que l'on peut se faire de la civilisation européenne.

La France à contresens vis-à-vis des politiques européennes d'intégration des Roms

Si des questions éthiques et humanistes sont ainsi posées, on ne peut que souligner l'écart par ailleurs entre les mesures françaises et les mesures européennes en la matière. Les Roms, représentent une minorité non négligeable (entre 4 et 12 millions de personnes), ils sont citoyens de l'Union européenne (UE), et sont européens depuis des siècles. La France se place en porte à faux par rapport aux politiques des principaux grands Etats européens : l'Espagne, l'Allemagne ou l'Angleterre ont adopté des systèmes plus souples vis-à-vis de l'immigration. L'attitude du gouvernement français va aussi à l'encontre des prescriptions européennes, puisque les autorités européennes s'étaient par le passé émues du démantèlement d'un camp rom au centre de Sofia, selon le quotidien *Novinar*.

Enfin, alors que 2010 est l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ne faudrait-il pas dépasser les calculs politiques nationaux et réfléchir davantage aux questions plus efficaces d'intégration et de solidarité européennes, en se servant notamment des fonds européens (Fonds social européen en particulier) et via la politique régionale, notamment par les fonds de cohésion ? La France pourrait jouer un rôle décisif dans ces politiques européennes.

L'attitude face aux Roms révèle l'incapacité de la France à répondre à deux des enjeux européens les plus importants à venir, dans un contexte de concurrence mondiale avec l'Inde, la Chine, les Etats-Unis ou le Brésil : la solidarité entre les peuples à l'intérieur de l'Union, notamment avec les peuples de l'Est, et la capacité de l'Europe à accueillir en son sein les différents peuples et ne pas se refermer sur elle.

Carton rouge à Eric Besson, Ministre de la République... ... pour propos inacceptables (et on va vous dire pourquoi...)

Ronan BLAISE

Ancien Rédacteur en chef du *Taurillon* et responsable des Jeunes Européens - Dieppe - Article publié également sur www.taurillon.org

Carton rouge au dénommé Eric Besson, Ministre de la République, pour propos inconvenants tenus à l'égard du Parlement européen dans l'exercice de ses missions.

Les faits...

Il y a peu, le jeudi 9 septembre 2010, par l'adoption d'une résolution (présentée par une coalition formée des partis de gauche et des libéraux actuellement représentés au Parlement européen), le Parlement européen s'exprimait officiellement à propos de la politique menée ces

dernières semaines par le gouvernement français à l'égard des populations nomades dites « Roms ».

Très précisément, dans cette résolution qui fit alors l'objet d'un vote (et qui a alors été adoptée par 337 voix contre 245 et 51 abstentions...), le Parlement européen déclarait « s'inquiéter vivement de la rhétorique provocatrice et ouvertement discriminatoire qui a (récemment) marqué le discours politique (du gouvernement français) au cours des opérations de renvoi des Roms dans leur pays ».

Termes du débat français qui, aux yeux des eurodéputés, « donne(nt) de la crédibilité à des propos racistes et aux agissements de groupes d'extrême droite ». En conséquence de quoi, le Parlement européen demandait donc à la France, par ce vote, de « suspendre **immédiatement** toutes les expulsions de Roms ».

Une résolution du Parlement européen qui tombait bien mal pour les autorités françaises : alors même que les ministres français actuellement en charge du dossier -MM. Eric Besson et Pierre Lellouche- étaient justement en déplacement officiel en Roumanie, afin d'y défendre la politique du gouvernement français à l'égard des Roms... et pour lui demander de mettre en place un « plan national d'urgence » pour intégrer les citoyens roms sur son territoire (y compris ceux renvoyés de France).

Et juste préciser que l'accueil de la délégation française à Bucarest n'a d'ailleurs pas été si chaleureux que cela (sa visite ayant d'ailleurs été écourtée de moitié...). La Roumanie ayant également fait savoir qu'elle n'appréciait guère la politique de la France à l'égard de la communauté « Rom », lui préférant la mise en place d'une future « stratégie européenne », la seule à même -selon le gouvernement roumain- de répondre durablement « aux problèmes et aux attentes » des 10 à 12 millions de Roms en Europe ».

Et c'est dans ce contexte que s'exprimait le Parlement européen par le vote de la résolution que l'on sait...

Ce à quoi le gouvernement français n'a alors pas tardé à répliquer par une fin de non-recevoir extrêmement violente à l'égard du Parlement européen.

Le Ministre français de l'Immigration -Eric Besson- ayant non seulement déclaré, depuis Bucarest (propos réitérés dès le lendemain, sur *France Info*, par son Collègue Pierre Lellouche), qu'il n'était « pas question » que la France suspende les « reconduites » de Roms... Mais aussi condamné en des termes très vifs cette résolution du Parlement européen, auquel il reproche d'être ainsi « sorti de ses prérogatives » (*sic*) et dont il disait refuser de s'incliner devant le « diktat » (*resic*).

Des propos inacceptables...

Qu'on ne s'y trompe pas : la politique aujourd'hui développée par le gouvernement français sur ce sujet peut parfaitement faire l'objet d'un débat. Qu'on lui soit favorable ou hostile. Un débat dont les termes actuels peuvent très certainement être discutés, tempérés, modérés, sans doute même amendés. Mais ce n'est pas là l'objet de cet article. Où l'on critiquera moins la question « technique » ici abordée (sur la liberté de circulation dans l'Union...) que le mode d'expression délibérément choisi par les gouvernants français pour « répondre » au vote du Parlement européen.

En effet, puisque si les faits sont têtus, les commentaires sont libres... Et on peut tout de même se permettre de dire que la réaction du ministre français exprimée à l'égard du Parlement européen est tout simplement -elle- absolument inacceptable. Et ce, à plus d'un titre.

Bien sûr, les autorités françaises assurent -de leur côté- que leur politique « respecte scrupuleusement le droit français et européen ». Bien entendu, le ministre ici incriminé aura bien pris soin d'introduire son contestable propos en réitérant une position de principe comme quoi « le Parlement européen mérite le respect ». Mais il ne sert à rien d'essayer de camoufler de tels propos aussi déplaisants que ceux qui vont suivre sous de telles tonnes de sucre...

D'abord, sur la forme, on ne peut pas accepter que les gouvernants d'un Etat membre se permettent d'utiliser des termes aussi déplaisants -sinon méprisants- que « diktat », « basse opération politique » et « coalition de circonstances » (*sic*) à l'égard d'un vote démocratiquement exprimé par une institution représentative formée d'élus du peuple, quelle qu'elle soit (ici, le Parlement européen...).

Ensuite, sur le fond : le ministre Besson exprime là une bien curieuse conception du fonctionnement des institutions européennes en déclarant que le Parlement européen est « sorti de ses prérogatives » (*sic*). Et quand il se permet aussi de déclarer aux eurodéputés que seule « la Commission (européenne, nda) peut demander des comptes à la France ».

Car à quoi donc peut bien servir un Parlement européen ?!... s'il ne peut pas même donner symboliquement son opinion ou son vague sentiment (sans doute même éminemment subjectif, mais néanmoins issu d'un vote démocratique et effectué en conscience, de la part d'élus du peuple, représentants élus des citoyens...) sur une question de principe touchant aux droits humains et aux valeurs fondatrices mêmes de l'Union ?!

Des propos qui sont donc absolument inacceptables dans la mesure où -dans le ton même utilisé par le ministre- il s'agit là d'un véritable bras d'honneur adressé à l'égard du Parlement européen (assemblée parlementaire pourtant démocratiquement élue, au suffrage universel...) : un bras d'honneur à l'égard de la démocratie et -envers leurs représentants- à l'égard des citoyens européens.

Propos aggravés par l'utilisation du terme « Diktat » : terme on ne peut plus inapproprié pour qualifier une résolution politique qui -quel qu'en soit le contenu- n'en n'émane pas moins d'une assemblée démocratiquement élue. Et propos fortement connotés historiquement pouvant là véhiculer de dangereuses rémanences de souvenirs douloureux.

Qu'il s'agisse là d'une maladresse ou d'un geste volontaire, à la limite peu importe. En tout cas il s'agit là d'un geste coupable et -même abstraction faite du sujet de départ- d'une bien mauvaise action commise là contre l'idéal européen et contre ses institutions.

Une attitude contestable...

Voilà comment un ministre de la République se permet de tancer ouvertement une institution communautaire pourtant composée d'élus du peuple. Nos députés européens, n'ont-ils donc pas même la possibilité de s'exprimer ?!

Voilà comment un ministre de la République « démoralise » l'idéal européen en faisant mine d'interdire au Parlement européen de se prononcer sur les valeurs, ces valeurs mêmes qui fondent le projet européen. Nos députés européens, n'ont-ils pas même la possibilité de s'exprimer sur le respect de ces valeurs qui fondent l'Union ?!

Voilà comment un ministre de la République dégrade, jusque dans ses déclarations publiques, l'idéal européen en réitérant ainsi l'idée selon laquelle il serait -finalement- bon et bien que reste « chacun chez soi » (« et les vaches seront bien gardées » ?!). Contribuant ainsi à la généralisation de ce sentiment général de repli sur soi qui semble actuellement prévaloir dans l'Europe d'aujourd'hui.

Pire, voilà comment un ministre de la République se permet de réactiver le mythe populiste d'une Europe qui serait improprement « intrusive » jusque dans les affaires des Etats, allant ainsi jusqu'à traiter le Parlement européen en « Parti de l'étranger ».

Contribuant à décrédibiliser une institution parlementaire qui n'en n'a pourtant guère besoin, mais dont l'Union européenne a cruellement besoin. Et contribuant ainsi à éloigner les citoyens de l'Europe...

Car c'est à l'aune de ce genre de « détails » que se mesure la fragilité d'un projet politique européen qui ne semble -décidément- plus guère acquis pour toujours ; et surtout pas, en tout cas, chez nos actuels gouvernants.

Reste donc à savoir quelle en est l'alternative... et si nous sommes vraiment tous prêts à en payer le prix.

www.pressefederaliste.eu

L'Europe cosmopolite de Ulrich Beck

Fernando A. IGLESIAS

Parlementaire et universitaire argentin. Membre du Conseil du WFM.
Article publié en commun avec *The Federalist Debate* (Turin)

Traduit de l'espagnol par Agnès SAMPERE VOLTA- Lyon

Parmi la multitude d'interprétations théoriques que l'émergence d'une société post-industrielle et post-nationale a créée, les travaux d'Ulrich Beck méritent une considération particulière. En effet, l'oeuvre de Beck se distingue de quasiment toutes les autres du fait que le sociologue allemand de *La société du risque* comprend parfaitement le caractère épistémologique de la révolution en cours, dont il est impossible de comprendre les réalités et les tendances en s'appuyant sur les catégories nationales-industrielles où s'est formée notre pensée. Pour le formuler dans des termes qui plairaient à leurs auteurs, Beck et Edgar Grande en personne, professeur de Sciences politiques de l'Université de Munich, *La Europa cosmopolita* (éd. Paidós, Barcelone, 2006) tentent de fixer les coordonnées d'une Seconde modernité en abandonnant les « catégories zombies » que notre compréhension traîne comme un résidu coupable de la première, avec ses lourdes conséquences en termes d'instabilité politique, de dégradation de l'environnement et d'inégalités sociales globales.

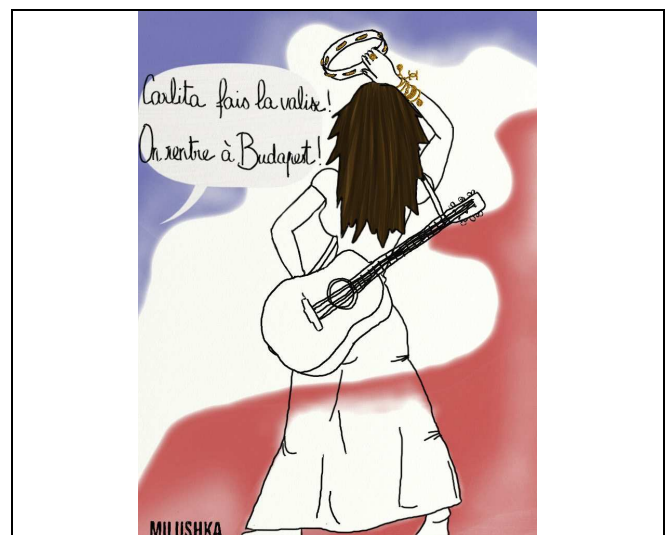
L'oeuvre de Beck-Grande s'inscrit dans le cadre de la crise politique déclenchée par l'interruption du projet de Constitution européenne provoquée par le Non aux référendums de la France et de la Hollande. Il s'agit de tenter de déterminer rationnellement les termes de ce refus, qui ne sont pas ceux du rejet de l'unité européenne mais plutôt ceux de la crise d'un modèle spécifique de construction de l'Europe par les élites politiques dans le dos de ses citoyens. Au sens plus large du terme, l'analyse de Beck-Grande du processus qui a conduit l'Europe nationaliste, belliciste et en situation d'échec de la première moitié du XXe siècle à devenir le continent ayant les meilleurs niveaux de vie et de jouissance des libertés démocratiques, dépasse largement les dimensions européennes. Il n'est pas insignifiant que certaines dimensions de ce processus ne puissent se comprendre qu'aujourd'hui, plusieurs décennies plus tard, grâce à la généralisation mondialisée des processus de déterritorialisation et de mondialisation. En effet, le fait que l'Europe soit le continent le plus développé de la planète technico-économiquement et celui des unités politiques les plus petites et les plus fragmentées, la contradiction précoce entre les forces technico-économiques, tendanciellement globalisantes, et les politiques, liées au contenant territorial de l'Etat-nation, ont montré prématurément en elle leur potentiel dévastateur. Mais de la même manière que l'Europe du génocide et les deux guerres mondiales a généré des expériences terribles extrêmement utiles dans l'analyse de la société mondiale globalisée du risque, l'Europe cosmopolite surgie de ses ruines a établi de nouveaux paradigmes supranationaux de construction de Justice et de Démocratie dans une expérience politique continentale que les fédéralistes européens ont identifiée, avec de bonnes raisons, comme un « laboratoire de la démocratie internationale et mondiale ». Ces sujets sont abordés, avec la consistance habituelle, dans les nouveaux travaux de Beck, pour lesquels il reprend et réinvente un terme, « démocratie cosmopolite », du répertoire de Daniele Archibugi et de David Held.

Quelle est l'affirmation nouvelle de *L'Europe cosmopolite* ? Dans quel sens cette imposante analyse du processus européen apporte-t-elle des notions qui transcendent le cadre continental ? Selon moi, son affirmation fondamentale, qui justifie amplement le livre entier, est celle pour laquelle ses auteurs font un pas gigantesque qui mène au-delà de la tension traditionnelle qui opposait hier le nationalisme et l'internationalisme et qui aujourd'hui s'exprime comme l'opposition entre le national-international et le global-mondial. Pour le dire avec les mots des auteurs : « Le cosmopolitisme méthodologique remet systématiquement en question le catéchisme national... Le principe négatif de 'ceci ou cela' est remplacé par le principe positif 'pas

seulement mais aussi'. L'élargissement du pouvoir sur le plan supranational n'implique pas une perte de pouvoir sur le plan national mais plutôt le contraire : dans l'ensemble le pouvoir s'accroît, du fait que la nationalité, la transnationalité et la supranationalité se complètent et se renforcent entre elles. De cette manière... une meilleure défense de l'Etat national est possible par le biais de son ouverture cosmopolite ». Et, par la suite : « Ce n'est pas la rivalité, mais la coopération, qui favorise les intérêts nationaux. Il y a ainsi une forme destructive - l'autisme national- consistant à défendre les intérêts nationaux et à accroître le pouvoir et une forme optimale-le cosmopolitisme ».

Il s'agit d'affirmations qui ne sont en aucun cas abstraites. Comparez-les, notamment, avec les thèses aujourd'hui omniprésentes dans la politique nationale argentine qui placent au même niveau la défense des intérêts nationaux et une attitude paranoïaque et conflictuelle et qui présument qu'après l'apogée néolibéraliste-globaliste des années Quatre-vingt-dix, il est nécessaire de revenir au sacré saint Etat-national afin d'apporter aux citoyens du bien-être, des droits et l'égalité. Faites ensuite une liste, disons, des dix Etats nationaux les plus égalitaires et dans lesquels les citoyens les plus déshérités ont accès à l'état de bien-être et vous constaterez invariablement que la majorité absolue sont des Etats nationaux qui font partie de l'UE, c'est-à-dire : non pas ceux qui se sont axés sur le mirage politique et méthodologique de la souveraineté étatique-nationale absolue mais ceux qui l'ont dépassée en renonçant à une partie de leurs fonctions en faveur d'institutions supranationales, selon la stratégie cosmopolite décrite par Grande et Beck.

Nous arrivons ainsi au seul point faible du livre : la compréhension partielle de la « dialectique de globalisation et de l'europeanisation » de ses auteurs, qui se manifeste par l'instance ontologique à vouloir fixer une échelle d'analyse- continentale-européenne- dans un scénario qu'eux-mêmes identifient comme « société mondiale du risque ». A ses excellentes questions « Pourquoi pas le monde ? N'y-a-t'il rien d'anachronique à insister, d'une part, sur l'interdépendance globale et d'autre part, prétendre substituer à l'unité de l'Etat national, l'unité de l'Europe? », Beck et Grande donnent une réponse insuffisante, qui ne saisit pas la relation directe entre l'actuelle crise de l'Europe et sa faible capacité à promouvoir la création d'autres unités continentales démocratiques similaires (tout particulièrement, dans deux régions où l'influence est énorme : l'Afrique et l'Amérique), son manque d'engagement extérieur avec les régimes de commerce équitable que sa propre existence a établi en interne (voir le problème des aides agricoles), son faible rôle dans la politique mondiale dérivant d'une politique extérieure continentale commune inexistante et sa pauvre contribution à la réforme démocratique des Nations unies et à la constitution d'institutions démocratiques mondiales ; en somme, devant la relative incapacité démontrée par l'UE qui a du succès à assurer le programme présenté depuis l'époque de sa fondation par ses pères fédéralistes : « Unir l'Europe pour unir le monde ».



Appel à signer sur
www.europeanalter.com.fr

**Agir pour soutenir la Commission
et les droits des citoyens européens
Une action de la Commission européenne
contre la discrimination
envers les Roms est justifiée**

Le 9 septembre 2010, le Parlement Européen a voté une résolution appelant l'arrêt des expulsions collectives par la France.

Le 14 septembre, Viviane Reding, Commissaire Européenne à la Justice et aux Droits Fondamentaux, annonçait que la Commission serait prête à mettre en place des actions légales contre la France, si toute forme de discrimination collective contre les Roms était prouvée.

L'annonce par la Commissaire Européenne Viviane Reding condamnant les actions mises en place contre les Roms collectivement et appelant la Commission Européenne à mener une action légale contre un Etat Membre faisant œuvre de discrimination est de ce fait justifiée.

Le rôle de la Commission Européenne est de défendre les droits de tous les citoyens européens, tels qu'assurés par les traités. Pour que la valeur de ces traités soit prouvée aux citoyens européens, les institutions européennes doivent agir pour les défendre quand ils ne sont pas respectés par les Etats Membres. Dans ce cas en particulier les institutions européennes sont plus à même de faire respecter les droits fondamentaux au sein de l'UE que les Etats membres. L'importance des institutions européennes pour les citoyens européens est en jeu.

Les attaques contre la réaction de Viviane Reding exprimées par plusieurs chefs d'Etats européens au Conseil Européen est regrettable, car elle minimise le rôle de la Commission Européenne en tant que gardienne des droits des citoyens européens, quelle que soit leur ethnicité et nationalité. Elle ne permet pas d'amélioration de la situation des Roms et témoigne d'un manque de respect quant la notion de citoyenneté européenne.

Nous soutenons les investigations de la Commission Européenne quant à la question de l'atteinte à la liberté de mouvement par la France, et soutiendrions la mise en œuvre d'actions légales contre la France par la Commission si des discriminations sont prouvées.

Prises de positions fédéralistes

**Régions et Peuples Solidaires
Feuille de route des élus R&PS
dans les Conseils régionaux**

Les 15 élus régionaux de R&PS ont décidé d'agir ensemble pour :

- un renforcement du pouvoir régional de façon générale ;
- un pouvoir budgétaire garanti aux Régions, ce qui suppose la création d'une Conférence permanente Etat-Régions en tant qu'espace de négociation ;
- l'obtention d'un pouvoir normatif régional (pouvoir législatif et réglementaire pour les régions qui le souhaitent, adapté aux besoins spécifiques de chaque territoire, conformément au principe du « fédéralisme différencié » ;

- une révision de la délimitation administrative des Régions en tant qu'espaces démocratiques et conformément aux aspirations des populations : création d'une Région Savoie, institution commune aux Régions de langue occitane pour les questions culturelles et linguistiques, réunification administrative de la Bretagne, création de collectivités à statut particulier pour le Pays basque nord et la Catalogne nord ;
- une politique de reconnaissance officielle et de promotion des langues et cultures minorisées.

Des Roms au Groupe Spinelli

**La Direction nationale du
Movimento federalista europeo,
réunie à Milan,
le 18 septembre 2009**

STIGMATISE

La violation des droits des citoyens roms, victimes d'expulsions de masse mises en œuvre par le gouvernement français avec la solidarité du gouvernement italien ;

SOULIGNE

Que ces citoyens européens ne peuvent être discriminés dans la mesure où ils appartiennent à une minorité ethnique, car cela violerait les Traités européens, en matière de libre circulation des citoyens européens et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;

RETIENT

Que la Commission européenne a le droit/devoir d'intervenir en tant que « gardienne des Traités », lorsque se réalise une violation des obligations communautaires de la part d'un Etat membre, ce qui inclue le droit d'exprimer publiquement son opinion propre, à travers les membres de la Commission et son Président, et de déclencher, si elle l'estime nécessaire, la procédure d'infraction prévue par les Traités ;

CONDAMNE

La tentative, déjà ancienne, menée par quelques Etats, de vouloir réduire la Commission à un Secrétariat du Conseil européen, ce qui accentuerait le caractère intergouvernemental de l'Union ;

RAPPELLE

Que sans une unité d'intentions entre la Commission et le Parlement européen ne peut émerger un gouvernement démocratique de l'Union européenne, qui défende les citoyens contre la tentative de quelques gouvernements nationaux de *délegitimer* le droit européen et qui promeuve l'objectif historique de la Fédération européenne ;

DENONCE

L'ambiguïté des gouvernements nationaux qui d'une part accusent l'Europe de ne pas savoir gérer le problème de l'immigration et d'autre part lui refusent les pouvoirs, les moyens et la légitimité démocratique sans lesquels il est impossible d'affronter le problème ;

PREND ACTE AVEC SATISFACTION

De la formation du *Groupe Spinelli* qui se propose de devenir un protagoniste de la construction de l'unité européenne au moyen de la création d'un lien entre le Parlement européen et les secteurs progressistes de la société civile autour de l'objectif de la relance d'un projet d'Europe fédérale en opposition à la croissante tendance des gouvernements européens de gérer la politique européenne avec la méthode intergouvernementale, qui mène à la renationalisation de la politique européenne ;

RETIENT

Que cette initiative confirme la ligne du Mouvement fédéraliste (ici le *MFE*) vouée à créer une mobilisation des citoyens européens, guidée par un vaste déploiement des forces de la société civile et de la société politique avec l'instrument de la « Convention des citoyens européens », pour faire participer directement le peuple européen au processus d'une « Union fédérale » ;

SOUHAITE

Une pleine unité d'intentions entre le nouveau *Groupe Spinelli*, l'*Intergroupe fédéraliste du Parlement européen* et l'*UEF* dans l'élaboration d'une stratégie efficace pour les prochaines batailles sur les questions du gouvernement économique européen, de l'augmentation des ressources financières de l'Union et de sa capacité fiscale, de l'unification de la politique étrangère et de sécurité de la construction de la Fédération européenne avec la participation du peuple européen.



Mon p'tit doigt *Fédéchoses*

Pauvre France !

Salut à toi, pauvre Français(e),

l'heure est venue de faire un petit article politiquement coloré, car ce que je lis sur internet depuis deux jours a l'air de me filer la nausée bien plus que l'eau suspecte de l'Inde ! Bien que je me sente plus française que jamais, et que des envies violentes de bœuf, de fromage, de baguette et de charcuterie m'ensorcèlent chaque matin au réveil, j'éprouve une sorte de rejet pour les 80 % de sondés du *Figaro* qui semblent en harmonie parfaite avec les propositions odieuses de notre petit chef (de l'Etat). 80 % ! Dis moi pas que c'est vrai !

Alors ils seraient bien 80 % de sondés à penser que l'on peut déchoir quelqu'un de sa nationalité française -bien que la limite temporelle qui fait qu'à partir d'un moment on serait quand même 100 % français n'est toujours pas clairement définie (sic)-, en cas de crime ? Et ces crimes ont évidemment des couleurs, comme celles des peaux de ceux qui les commettent ! Enfin, juridiquement parlant, il faut que l'on m'explique, car je ne comprends pas : nous avons DÉJÀ des lois sur la torture (donc l'excision) et la polygamie, non ? Nous avons DÉJÀ des lois concernant le fait de tuer un représentant des forces de l'ordre, non ? Quel besoin aurions-nous d'y ajouter des lois supplémentaires, si ce n'est pour une fois de plus stigmatiser une partie de NOTRE population, en attisant un sentiment stupide d'insécurité et en appelant ouvertement à la haine de l'AUTRE ?

Autre qui est avant tout notre prochain, et avec qui nous partageons, me semble-t-il, quelques notions de FRATERNITÉ et d'EGALITÉ ?

Ou est-ce une autre France que celle que je connais ? Et puis merde, qu'est ce que c'est que cette histoire de pays à culture « chrétienne » qu'il faudrait défendre contre les méchants Maures ? Sommes-nous revenus à l'ère de Jeanne la pucelle ? La France entière souffre-t-elle d'acouphènes ? Ou de mémoire courte ?

Notre longue histoire européenne dont nous nous targuons avec tant de panache comparée à ces jeunes « enfants » (sic) que sont les Etats-Unis et le Canada (sans parler de la pauvre Afrique, qui n'est jamais vraiment « sortie de l'enfance », re-sic) devrait au moins nous avoir enseigné que nous sommes les fruits de tant de mixité et de croyances diverses que les renier ce serait nous renier nous-même ! L'Islam fait partie intégrante de la civilisation européenne, au même titre que la Chrétienté et le Judaïsme (excusez moi si j'en oublie au passage, la religion c'est pas trop mon truc de toutes façons). Là je parle bien d'héritage culturel et non pas religieux, il suffit d'aller à Grenade et Cordoue pour s'en rendre compte, ou de rechercher les origines de notre pensée mathématique ou même de notre langue... Qu'est-ce que ce besoin de croisade dans lequel nous nous jetons à corps perdu, comme si notre salut en dépendait ?

N'a-t-on pas fini de continuer à alimenter cette seconde guerre froide (avec des moments très très chauds) entre l'Est et l'Ouest, l'Orient et l'Occident ? Sommes nous vraiment au bord de la noyade pour être obligés de nous raccrocher à ces planches plus que pourries ?

Nous sommes tout de même loin de la misère en France... Je ne fais pas d'angélisme et suis la première à penser que la situation est alarmante dans certains quartiers, et que la politique d'extrême rentabilité qui atteint tous les corps professionnels au détriment de la santé mentale (et financière) des salariés, tout en mettant au chômage un nombre grandissant de personnes, est dramatique... Mais enfin je suis en Inde depuis avril et j'ai passé hier une heure sur skype avec une amie pakistanaise qui vient de survivre aux bombes et aux inondations d'Islamabad, qui n'a pas reçu son salaire depuis 4 mois, et qui évidemment n'a pas d'assurance pour tout ce qu'elle a perdu dans l'inondation...

Et je pense qu'elle reste une privilégiée par rapport à des milliers de personnes qui viennent de perdre un toit, ou la vie... Alors oui, mais non... On devrait plutôt être content de la relative SÉCURITÉ sociale et sociétale dans laquelle on vit, et la défendre bec et ongles, plutôt que de céder aux sirènes d'une (extrême) droite irrationnelle et haineuse ! A-t-on vraiment envie de laisser notre beau pays devenir un ramassis de beaufs bedonnants, rougeauds et tranquillement racistes ? Quand va-t-on émerger du cynisme qui nous tue à petit feu et qui met les idées de tolérance et de

partage au rebut ? A-t-on vraiment besoin de trouver un bouc émissaire à nos petites misères ? Ne peut-on pas trouver d'autres façons de réagir ? Quelle est la limite ? Je ne comprends toujours pas comment nous avons pu accepter la création d'un Ministère de l'identité nationale sans descendre dans la rue ! Je suis la première à me jeter la pierre à moi-même... Alors, quelle est la limite ? Qu'est ce qui est acceptable, qu'est-ce qui ne l'est pas ? Quand va-t-on estimer que cette politique va vraiment trop loin et qu'elle participe d'une pure incitation à la haine raciale ? Je crois qu'en ce qui me concerne la limite est franchie, même si je ne sais pas comment réagir encore... ça va venir. En attendant, pour ceux qui seront en France, je pense que répondre à l'appel de la Ligue des Droits de l'homme et leur rassemblement du 4 septembre à Paris est une sacrée bonne idée... Ou en créer dans d'autres villes, pourquoi pas ? Et toi, représentant d'une gauche en laquelle je crois malgré tout encore, que fais-tu ? Où es-tu ? Que dis-tu ?

Dis moi, lecteur chéri, que la France est autre chose que l'image qu'internet m'en donne en ce moment ! Dis moi que tu te bats contre cette vague de boue brunâtre et qu'elle ne t'a pas englouti... Raconte moi comment tu fais...

Raconte moi l'odeur du pain frais, du macadam après la pluie d'été, du très vieux vin rouge, du tajine poulet citron olives, de l'ail, de l'herbe fraîchement tondue, des döners kebabs du quartier gare et du wädele du coin des pucelles, du gobelet d'or le samedi midi, du confit de canard des Landes, du sel de l'Océan, du gazoil du boulevard de Lyon, du pin moussu des Vosges et de la Forêt noire, et des fleurs de l'orangerie sans orangers... Raconte moi que tu aimes ta vie, et que tu l'aimes parce qu'elle est plurielle et riches de saveurs ! Sinon, ben... ça veut dire que ma France à moi elle n'existe pas, ou plus...

Voilà, lecteur attentif, ce que j'ai à te dire aujourd'hui, et sache que je crois que je viens de redécouvrir le vrai sens de la notion d'« engagement »...

Auriculus (Marie-en-Inde)

Fille de fédéralistes, Marie, travaille actuellement pour un mouvement social indien défendant les droits des paysans sans-terres ; elle y écrit son blog depuis avril

Fédéchoses

- Pour le fédéralisme

Pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde

- *Fédéchoses*, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste ;
- toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses* ; sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international ou *Le Taurillon* magazine en ligne créé et animé par les Jeunes Européens – France ; les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier les positions publiques des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.



Un peu de lecture fédéraliste

Alex Zanotelli - *Europa dei mercati o dei popoli ? (Europe des marchés ou Europe des peuples ?)* - éd. EMI - Bologne (Italie), 2008

Luigi GIUSSANI

Membre du MFE et du Conseil du WFM - Milan

Article publié en commun avec *The Federalist Debate*

Traduit de l'anglais par Jacques CHAUVIN - Paris

Alex Zanotelli, connu comme Père Alex Zanotelli, est un prêtre de soixante-dix ans appartenant à la Communauté missionnaire des *Comboniens* : il a été missionnaire au Soudan pendant treize ans, ensuite directeur et réformateur de la revue *Nigrizia*, puis, une fois encore, missionnaire, pour plus d'une décennie, dans les quartiers pauvres du Korogocho, dans les faubourgs de Nairobi ; il travaille maintenant dans une communauté, à Naples, où les toxicomanes trouvent refuge.

Inspirateur et fondateur de plusieurs mouvements italiens visant à créer des conditions de paix et de justice sociale, il s'est toujours distingué par ses initiatives concrètes et même par ses propositions extrémistes prises pour la défense des couches les plus pauvres de la population et en faveur de la diffusion d'une culture de paix et de droit des peuples.

Dans le volume en revue, il part d'une lettre, envoyée par le *Groupe européen de réflexion* aux Communautés *comboniennes* en Europe, intitulée « Quelle Europe ? », où l'on peut lire : « En partant du débat sur la dite Constitution européenne, nous avons essayé de comprendre quelle Europe est en train d'être construite, selon quels critères et sur quels chemins elle avance, et quelles sont les dynamiques internes du projet européen ». L'objectif déclaré est de susciter une analyse en profondeur du « projet Europe » et d'arriver à « une réponse évangélique et prophétique qui contribuera à créer une nouvelle prise de conscience du sujet ».

L'auteur rappelle, d'une manière concise et claire, les différentes étapes de la construction de l'Union européenne (UE), en partant du *Manifeste de Ventotene*, défini comme « la Bible de l'Union européenne », jusqu'au début de 2007, quand l'UE a compris 27 Etats avec 500 millions d'habitants.

Il définit comme « simplement extraordinaire » le progrès de l'Europe vers l'unité, et souligne le « progrès prodigieux » qui a permis de maintenir la paix sur le continent et de favoriser son développement économique.

Dans les chapitres suivants : « L'Europe, colosse économique », « Concentration d'entreprises », « Les défis de l'élargissement », « Traité ou constitution ? », « Les politiques de l'Union », « De la démocratie à une dictature bienveillante », « La stratégie de Lisbonne et le processus de Barcelone », « L'Europe et l'Afrique subsaharienne », « Le déficit démocratique », « La forteresse Europe », « Désordre mondial / Ordre européen ? », « Une mission unique », « Noces d'Or », il fait une analyse intéressante, éclairée et courageuse, tout en citant et tout en utilisant souvent d'autres, de maints aspects de l'UE ; il souligne le caractère principalement économique de la nouvelle Europe et les aspects militaires de ses liens avec l'OTAN, en observant qu'« avec le Sommet de Prague en 2002, elle a accepté la guerre préventive ».

Il se demande : « Vers quel but l'UE va-t-elle ? L'Europe des marchés, l'Europe aux mains des puissances économiques et financières ? Ou bien l'Europe des peuples ? L'Europe forteresse qui repousse les 'barbares' à ses frontières ou bien une Communauté accueillante où la primauté est donnée aux individus, aux êtres humains, en tant que son principal capital ? »

Il mène à bien une analyse du « Traité constitutionnel », produit de la Convention constituante, le compare à la Constitution italienne et note que des questions importantes en sont absentes, telles que la souveraineté populaire, la dimension sociale du travail, aucune indication sur les investissements publics, le droit à l'eau, le droit à la paix et le rejet de la guerre. « Nous sommes loin, remarque-t-il, du grand désir de paix exprimé par les peuples contre la guerre en Irak sur les places publiques de l'Europe. » Un jugement sévère est exprimé sur la politique méditerranéenne de l'UE et envers l'Afrique subsaharienne, politique qu'il considère comme conçue en fonction de l'intérêt économique de l'Europe et inadéquate pour soutenir le développement de ces populations.

Souvent des remarques sont faites au sujet du déficit démocratique, des conséquences ruineuses de certaines directives politiques et de situations de fait, et, cependant, il souligne « l'énorme pas en avant fait par l'Europe ». Il n'y a pas d'analyse du déficit institutionnel, mais un chaleureux appel adressé aux forces missionnaires et aux Eglises pour qu'elles s'engagent à soutenir « l'agenda des institutions européennes ».

Le livre s'achève par quelques suggestions aux Communautés *comboniennes* et une invitation à réfléchir à leurs activités liées aux questions traitées dans le livre.

Fédé-Lettres



Jedjiga DROUILLARD - Rennes

Merci pour la langue Berbère

Bonjour,

merci infiniment pour *Fédéchos* (n° 142) et pour la page « Hommage à Rachid ALICHE, écrivain Berbère et à sa langue ».

En effet il fallait du courage, pour publier le livre *Asfel* (en 1981) dans la seule langue berbère et sans traduction, en faisant confiance à l'auteur et au « monument » que fut notre regretté Mouloud Mammeri. Rachid était un auteur très prometteur, dommage que la mort nous l'ait ravi dans la fleur de l'âge.

Cela est une grande perte pour nous.

Au niveau des « informations de dernière minute » dans votre revue il est mentionné que « l'enseignement de la langue berbère est généralisé en Kabylie, en primaire, collège et lycée ». Hélas, il n'en rien...

Il s'agissait d'écoles dites « pilotes » qui regroupaient des élèves de différents niveaux. Elles étaient au départ 48, réparties, notamment en Kabylie et dans d'autres régions berbérophones, telles que les Aurès et le Mزاب. Les autorités avaient mis tellement de bâtons dans les roues de ce programme (par exemple, les enseignants n'étaient pas toujours payés, leur carrière était bloquée et ils avaient peu de moyens ; les notes obtenues par les élèves n'étaient pas prises en compte dans leur moyenne générale, etc.) qu'il n'en subsiste à présent qu'une petite quinzaine, regroupées en Kabylie.

Oui, la langue, *tamazight* est langue nationale, au niveau de la constitution algérienne, mais ce n'est que de la poudre aux yeux. Ce ne sont que des petits os, que l'on nous donne à grignoter, parce qu'ils sont contraints et forcés de le faire.

A moins que nos dirigeants ne sachent pas (ce qui m'étonnerait) ce qu'est une langue nationale. La langue berbère, n'a jamais cessé d'être langue nationale, puisque qu'elle a toujours été parlée par la nation algérienne.

Ce que nous réclamons avec force, c'est qu'elle soit langue officielle et enseignée au même titre que l'arabe. Et encore, nous sommes bien gentils, car, la langue berbère étant la langue première d'Afrique du nord, il serait tout à fait légitime qu'elle soit langue première dans la pratique des nationaux !

Cela fait presque un demi siècle que nous sommes « soi disant » indépendants, mais nos enfants et petits enfants sont scolarisés dans une langue qui leur est étrangère, comme ce fut le cas pour les gens de ma génération, du temps de la colonisation française. Les gens, ne sont pas toujours au courant du drame que vivent les Berbères sur leur propre territoire et aussi à l'étranger, du fait que nous sommes un peuple sans Etat et sans territoire, la langue berbère n'est pas prise en compte (officiellement) non plus dans la diaspora...

Des Roms au Peuple européen et au Peuple du monde...

Une fois n'est pas coutume..., mais nous devons commencer cet éditorial par remercier le Président de la République !

C'est en effet grâce aux déclarations détestables du Président français, instituant les Roms comme boucs émissaires de sa propre impuissance politique, que ce peuple « sans Etat et sans frontières » fait aujourd'hui l'objet d'un intérêt sans précédent. Les colonnes de ce numéro de *Fédéchoses* s'en font largement l'écho (voir notre *Fed'Actualité*, auquel ont participé aussi bien des militants que des experts que nous remercions tout particulièrement) tout à la fois pour une meilleure connaissance et défense du peuple rom, symbole du *Peuple européen* en gestation, mais également pour apporter des éléments fédéralistes d'analyse permettant, au-delà de ce cas particulier, si emblématique soit-il, de définir des solutions pour l'Europe (et pour le monde).

un même adversaire, l'Etat national...

Les attaques du gouvernement français, tournées également contre les Français d'origine étrangère, montrent à quel point l'idéologie de l'Etat national, qui passe en particulier par la diabolisation de l'étranger, de l'ennemi intérieur, reste un ressort puissant lorsque la politique s'avère incapable de résoudre les problèmes de la société. Cette idéologie de la glorification de la « Nation » qui a conduit il y a 70 ans l'Europe et le monde aux désastres qu'on connaît, a toujours malheureusement cours.

La crise économique et financière mondiale de 2009, après l'échec en 2005 de la ratification du Traité constitutionnel européen (qui n'était pas parfait, loin s'en faut) et malgré l'adoption de l'insuffisant et moins démocratique Traité de Lisbonne (dans son contenu comme dans ses procédures d'élaboration et de ratification), ont abouti tout à la fois à :

- un processus de sauve qui peut et de repli national généralisé des gouvernements européens, et,
- un renforcement parallèle du fonctionnement intergouvernemental de l'Union européenne qui place en permanence le Conseil des chefs d'Etat et de gouvernements au premier plan.

... une même exigence, la démocratie internationale, sur la voie de la Fédération européenne puis mondiale

Pour en revenir au peuple rom, la politique discriminatoire du gouvernement français, « des prises de position inconnues depuis Vichy » (comme l'a rappelé le fédéraliste Stéphane Hessel dans *L'Humanité* du 5 août 2010), a suscité une réaction rapide, opportune et vigoureuse du Parlement européen puis de la Commission, montrant ainsi clairement que les institutions communautaires, au-delà des Etats-nations, jouaient pleinement leur rôle de défense des droits des citoyens européens. Certains, en particulier à gauche, qui pouvaient en douter l'ont du reste reconnu.

Dans ce contexte, la naissance le 15 septembre à Bruxelles, du Groupe Spinelli (auquel nous consacrons la plus grande partie de notre *Focus*) apporte une note d'espoir. Il reprend le flambeau de l'initiative d'Altiero Spinelli, tentative dès la première élection au suffrage universel du Parlement européen en 1979, à travers le Club du Crocodile, de créer une dynamique constituante. Constitué autour de parlementaires européens connus pour leur engagement fédéraliste mais également de personnalités politiques et de la société civile, avec l'appui et le plein engagement des organisations fédéralistes, le Groupe Spinelli pourra faire avancer la cause de la Fédération européenne... En attendant mieux !

Fédéchoses

FEDECHOSSES - Pour le fédéralisme

Directeur de la publication : Jean-Luc PREVEL - **Rédacteur en chef :** Jean-François BILLION - **Comité de rédaction :** Florent BANFI - Ronan BLAISE - Bruno BOISSIERE - Fabien CAZENAVE - Maurice BRAUD - Didier COLMONT - Sandra FERNANDES - Valéry-Xavier LENTZ - Lucio LEVI - Catherine MONTFORT - Michel MORIN - David SOLDINI

Attachée de presse : Sandra FERNANDES - **Responsable site web :** Valéry-Xavier LENTZ

Presse fédéraliste - Maison de l'Europe - 18, Avenue Félix Faure - 69007 LYON

Abonnement 15 € - Soutien 30 € - Méritant 100 € - Le numéro 3 €